

RAPPORT SUR
LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE

2016



coface
FOR SAFER TRADE

Cette page a été laissée volontairement blanche

Remarques générales

La société COFACE SA, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 432 413 599 (RCS Nanterre) est dénommée la « Société » dans le présent rapport. L'expression le « Groupe » ou le « Groupe Coface » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales, succursales et participations.

La société Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 552 069 791 (RCS Nanterre) est dénommée « la Compagnie » dans le présent rapport.

Informations prospectives

Ce rapport contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe Coface. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du rapport et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe Coface concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe Coface.

Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe Coface. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, les déclarations prospectives contenues dans le rapport visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe Coface. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au paragraphe 2.4 « Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques » ainsi qu'au chapitre 5 du Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le 12 avril 2017 sous le numéro R.17-016.

Facteurs de risques

Vous êtes fortement encouragé à examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux paragraphes susmentionnés du Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 12 avril 2017 sous le numéro R.17-016. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Coface. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe Coface à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Coface, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (**ISIN: FR0010667147**).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.coface.com/Investisseurs) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Clarifications relatives à la présentation

Le présent rapport est établi au titre du Chapitre XII du Règlement Délégué (UE) 2015/35 de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

En application des articles L.356-25 et R.356-60 du Code des Assurances, et conformément à l'instruction de l'ACPR n°2015-I-27, le présent rapport est un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière de COFACE SA (RCS n°432413599) et Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (RCS n°552069791).

Pour information, Coface SA constitue le groupe Coface (« Coface SA » ou « le Groupe »), surveillé sur base consolidée et Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (« la Compagnie »), un établissement surveillé sur base solo.

Le périmètre général du groupe COFACE est indiqué page 10 de ce document et l'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

- Les éléments quantitatifs relatifs à Coface SA sont établis selon les normes IFRS ou Solvabilité II selon les cas.
- En conformité avec la réglementation, La Compagnie n'a pas obligation d'établir des comptes consolidés et, en conséquence, les éléments quantitatifs fournis dans ce document le sont sur base statutaire, en normes comptables françaises pour l'activité et en normes Solvabilité II pour les éléments prudentiels.
- Les éléments quantitatifs de la Compagnie couvrent essentiellement ceux relatifs à la holding de tête et aux 31 succursales de plein exercice dont le détail figure en annexe F.1
- Les activités d'affacturage et les filiales d'assurance-crédit ou de services ne sont pas consolidées par la Compagnie mais par Coface SA : ceci explique pour l'essentiel les écarts sur les revenus d'activité et les résultats.
- Les activités de réassurance externe sont portées par Coface Re, entité consolidée par Coface SA
- Sauf paragraphe spécifique ou mention spécifique, les éléments qualitatifs ou quantitatifs de ce document sont valables pour les deux établissements.
- Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes de Coface SA ni de la Compagnie, il a en revanche été approuvé par les conseils d'administration respectifs de Coface SA et de la Compagnie.

Sommaire

A	Activité et résultats	8
A.1	Activité	8
A.2	Résultats de souscription	12
A.3	Résultats des investissements	20
A.4	Résultat des autres activités	23
A.5	Autres informations	24
B	Système de gouvernance	25
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	25
B.2	Compétence et honorabilité	38
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	39
B.4	Système de contrôle interne	44
B.5	Fonction d'audit interne	47
B.6	Fonction actuarielle	47
B.7	Sous traitance	48
B.8	Autres informations	49
C	Profil de risque	50
C.1	Risque de souscription	50
C.2	Risque de marché	51
C.3	Risque de crédit	57
C.4	Risque de liquidité	59
C.5	Risque opérationnel	61
C.6	Autres risques importants	62
C.7	Autres informations	63
D	Valorisation à des fins de solvabilité	64
D.1	Actifs	64
D.2	Provisions techniques	69
D.3	Autres passifs	71
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	76
D.5	Autres informations	76

E	Gestion du capital	77
E.1	Fonds propres	77
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	83
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » pour fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis	88
E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	88
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	89
E.6	Autres informations	89
F	Annexes	90
F.1	Détails des relations mère-filiales	90
F.2	Reportings quantitatifs	94
F.3	Table de correspondance des références du règlement délégué et document de référence	117

Synthèse

L'année 2016 fut une année de changement stratégique pour Coface SA et la Compagnie. Les principaux faits marquants sont :

Plan stratégique « *Fit to win* »

Coface a présenté son nouveau plan stratégique lors de sa première "journée investisseurs", organisée le 22 septembre 2016 à Londres. Ce plan, intitulé *Fit to Win*, vise à positionner Coface comme le partenaire global le plus agile du secteur, tout en évoluant vers un modèle de capital plus efficace. Le plan, sur trois ans, adresse trois points clés : le renforcement de la gestion des risques et de l'information, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la mise en œuvre d'une croissance sélective et rentable.

Transfert de la gestion des garanties publiques à l'export

Coface a cédé son activité de gestion des garanties publiques à l'export à Bpifrance le 31 décembre 2016. Les équipes et les systèmes d'information dédiés à cette activité ont été transférés à compter du 2 janvier 2017.

Gouvernance

Sur décisions de leurs conseils d'administration respectifs, Coface SA et la Compagnie ont nommé Xavier Durand au poste de directeur général.

En 2016, Coface a renforcé ses équipes et fait évoluer son organisation, pour favoriser efficacité, rapidité et service au client, tout en consolidant significativement les fonctions de contrôle.

Par ailleurs le comité exécutif du Groupe Coface a décidé d'ajuster l'organisation en Europe afin de rééquilibrer les régions et d'être plus cohérent d'un point de vue géographique. Ainsi, l'Espagne et le Portugal ont été rattachés à la région Méditerranée et non plus Europe de l'Ouest de même que la Russie a été rattachée à la région Europe Centrale au lieu de celle d'Europe du Nord.

Opérations sur capital et solidité financière

Coface a mis en place une ligne de capital contingent de 100 millions d'euros, d'une durée de trois ans disponible en une tranche et exerçable en cas de survenance de certains événements extrêmes. Cette ligne de capital contingent complète les outils existants de gestion du capital et de solvabilité. Elle s'inscrit dans la gestion prudente du capital dans le cadre du pilier 2 de Solvabilité II et permet de protéger le Groupe contre des risques extrêmes.

Profil de risque

Coface SA et la Compagnie ont continué à mettre en place des actions de réduction des risques sur différentes zones géographiques sensibles et différents secteurs économiques jugés à risques. Ceci a conduit à une baisse du chiffre d'affaires global, principalement en Asie.

Le schéma de réassurance du groupe a également évolué entre 2016 et 2017, passant de 20% à 26% des cessions sur le traité en quote-part afin de renforcer la solidité financière du groupe et d'optimiser le capital.

S'agissant du portefeuille de placement, le Groupe et la Compagnie ont globalement diminué leurs expositions aux actions européennes.

A Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Présentation générale

A.1.1.1 Nom et forme juridique des entreprises

Coface SA est une société anonyme au capital de 314 496 464 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 432 413 599 R.C.S.Nanterre.

La Compagnie est une société anonyme au capital de 137 052 417 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 552 069 791 R.C.S.Nanterre.

A.1.1.2 Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle chargée du contrôle financier

Coface SA et la Compagnie sont deux établissements régis par le code des assurances et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) située au 61 rue Taitbout à Paris (75009).

A.1.1.3 Nom et coordonnées des auditeurs externes

A.1.1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires – Coface SA

- Deloitte & Associés
185 avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Damien Leurent
- KMPG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex
Représenté par Francine Morelli

A.1.1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants – Coface SA

- BEAS
195 avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Mireille Berthelot

- KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex
Représenté par Isabelle Goalec

A.1.1.3.3 Commissaires aux comptes titulaires – la Compagnie

- Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine Cedex
Représenté par Damien Leurent
- KPMG SA
EQHO- 2 Avenue Gambetta
CS 60055 92066 Paris La Défense
Représenté par Francine Morelli

A.1.1.3.4 Commissaires aux comptes suppléants – la Compagnie

- BEAS
195 avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Mireille Berthelot
- KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex
Représenté par Régis Tribout

A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise

A.1.2.1 Coface SA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote du Groupe depuis deux ans :

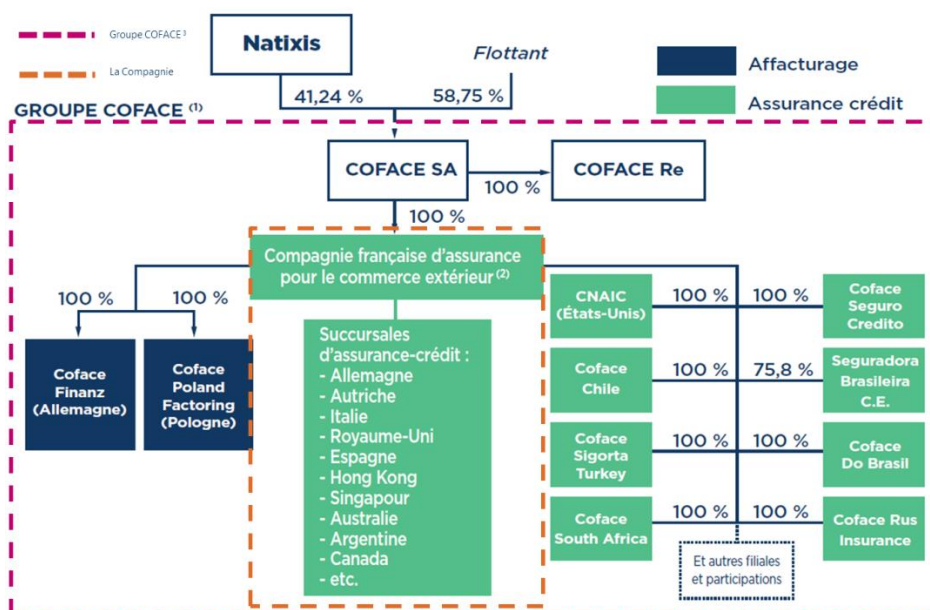
	Au 31/12/16				Au 31/12/15		Au 31/12/14	
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
Natixis ¹	64 853 881	41%	64 853 881	41%	64 853 870	64 853 870	64 853 869	64 853 869
Employés	383 618	0%	383 618	0%	378 937	378 937	390 959	390 959
Public	91 666 723	58%	91 666 723	58%	91 718 823	91 718 823	91 922 573	91 922 573
Auto-détention (contrat de liquidité et transactions sur actions propres)	344 010	0%	0	0%	296 591	0	80 819	0
Autres	0	0%	0	0%	11	11	12	12
Total	157 248 232	100%	156 904 222	100%	157 248 232	156 951 641	157 248 232	157 167 413

A.1.2.2 La Compagnie

La Compagnie est un établissement détenu à 100% par Coface SA.

A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du groupe

Le diagramme ci-dessous présente la structure juridique de Coface SA ainsi que la description des filiales et succursales significatives.



¹ Siège social de Natixis : 30 avenue Pierre Mendès France - Immeuble Arcade de seine - 75013 Paris - France

² Les détails des relations mères-filiales sont présentés dans l'annexe F1. Y est repris par région et pays, les entités, leurs adresses, la méthode consolidation, le pourcentage de contrôle et d'intérêt au 31/12/2016 et au 31/12/2015.

³ La Compagnie est ainsi la principale société opérationnelle et la principale société d'assurance du Groupe. Elle détient par ailleurs les deux sociétés du Groupe habilitées à exercer une activité d'affacturage : Coface Finanz en Allemagne et Coface Factoring Poland en Pologne.

A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités

L'activité des établissements est principalement centrée sur l'assurance-crédit qui représente 89 % des revenus de Coface SA en 2016. Elle consiste à proposer aux entreprises des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients débiteurs, tant sur leur marché domestique qu'à l'export.

Dans certains pays, essentiellement en Europe centrale, le Groupe commercialise des produits d'information et de recouvrement sans garantie d'assurance ou de cautionnement.

Sauf exception, Coface SA exerce ses activités par l'intermédiaire de filiales détenues à 100% tandis que l'activité de la Compagnie s'exerce au travers de 31 succursales, de filiales d'assurance-crédit et de 2 sociétés d'affacturage.

Les deux établissements (Coface SA et la Compagnie) opèrent dans sept régions opérationnelles :

- Europe du Nord,
- Europe de l'Ouest,
- Europe centrale,
- Méditerranée et Afrique,
- Amérique du Nord,
- Amérique latine,
- Asie Pacifique.

Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'affacturage, en Allemagne et en Pologne, et sur le marché du cautionnement.

A.1.5 Opérations importantes et événements importants survenus en 2016

A.1.5.1 Plan stratégique « *Fit to Win* »

Après une étude stratégique lancée par Xavier Durand lors de sa prise de fonction comme directeur général du Groupe en février 2016, Coface SA a annoncé en septembre 2016 son plan stratégique à trois ans, « *Fit to Win* », au marché et à ses collaborateurs. Ce plan est le fruit de consultations approfondies, qui ont impliqué 31 pays, toutes les régions et toutes les fonctions clés du Groupe.

Fit to Win a pour ambitions de repositionner le Groupe comme l'assureur-crédit international le plus agile du secteur et de faire évoluer son modèle de gestion du capital vers plus d'efficacité et de rentabilité. Ce plan devra permettre à Coface SA de renforcer son service client, de gagner des parts de marché et de mieux contrôler ses risques, ses coûts et donc ses résultats à travers le cycle.

Pour accompagner ce plan, le Groupe a mis quatre valeurs au cœur de la culture du Groupe :

- Orientation clients,
- Expertise,
- Courage & Responsabilité,
- Collaboration.

Ces valeurs guident les principes opérationnels et les comportements que tout collaborateur du Groupe se doit d'adopter.

A.1.5.2 Transfert de la gestion des garanties publiques à l'export

Depuis 1946, la Compagnie gère pour le compte et avec la garantie de l'État français des garanties à l'export portant sur des risques non assurables par le marché privé. En 2016, cette activité représentait 4% de son chiffre d'affaires consolidé.

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 (n° 2015-1786) prévoyait le transfert de cette gestion à une filiale du groupe Bpifrance. Celle du 29 décembre 2016 (n° 2016-1917, article 47 et 127) a fixé la date effective du transfert au 1er janvier 2017. Coface SA a ainsi cédé son activité de gestion des garanties publiques à l'export à Bpifrance le 31 décembre 2016, et les équipes et les systèmes d'information dédiés à cette activité ont été transférés à compter du 2 janvier 2017. En contrepartie de ce transfert, Coface SA a perçu une indemnité et supporté des coûts, correspondant à un gain exceptionnel net de 75 millions d'euros avant impôt comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Résultats agrégés

Au terme de l'année 2016, qui marque le début de sa transformation, Coface SA enregistre un chiffre d'affaires de 1 411,3 millions d'euros, en baisse de 3,6% (à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2015. Le ratio de sinistralité après réassurance s'établit à 65,5%, dans la fourchette cible annoncée le 4 juillet 2016 et, grâce à un strict contrôle des dépenses, le ratio de coût après réassurance est de 31,9%.

Le résultat net (part du groupe) s'élève à 41,5 millions d'euros ; il comprend 36,5 millions d'euros d'éléments non-récurrents liés au transfert de la gestion des garanties publiques et au déploiement de *Fit to Win*.

Le nouveau régime prudentiel Solvabilité II a pris effet le 1er janvier 2016. Calculé selon la formule standard, le ratio de couverture du capital nécessaire à la couverture des risques d'assurance et d'affacturage s'établit à 150% au 31 décembre 2016 pour Coface SA. Ce niveau, dans la fourchette cible de 140%-160%, permet au groupe de renouveler son engagement à distribuer au minimum 60 % de son résultat net, comme proposé cette année.

Pour la Compagnie, le ratio de capital s'élève à 255% au 31 décembre 2016.

A.2.2 Résultats détaillés

A.2.2.1 Coface SA

A.2.2.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Coface SA est en diminution, de 1 489,5 millions d'euros en 2015 à 1 411,3 millions d'euros en 2016.

Il n'y a pas d'effet de périmètre pour l'exercice 2016. L'effet change est de -1,7 point, principalement lié aux dévaluations du Peso Argentin, de la Livre Sterling, de la Livre Turque ainsi que du Peso Mexicain.

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires consolidé de Coface SA par activité au 31 décembre 2015 et 2016 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé par activité Coface SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre				Variation
	2016	2015	(en M€)	(en %)	(en % : à périmètre et change constants)
Assurance	1 341	1 419	-78,3	-5,5%	-3,8%
Primes brutes acquises	1 115	1 186	-70,8	-6,0%	-4,1%
Services *	226	233	-7,5	-3,2%	-2,7%
Affacturage	71	71	0,0	0,0%	0,6%
Chiffre d'affaires consolidé	1 411	1 490	-78,2	-5,3%	-3,6%

* Somme du chiffre d'affaires provenant des services liés à l'assurance-crédit (« Accessoires de primes » et « Rémunération des procédures publiques ») et des services commercialisés au profit de clients dépourvus d'assurance-crédit (services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises et à l'information marketing (« Information et autres services ») et services de recouvrement de créances (« Gestion de créances »)).

Le chiffre d'affaires de l'activité assurance (y compris cautionnement et *single risk*) est en baisse de 5,5 % (-3,8 % à périmètre et taux de change constants), de 1 418,9 millions d'euros en 2015 à 1 340,7 millions d'euros en 2016.

Les primes brutes acquises baissent de 6,0 % (-4,1 % à périmètre et taux de change constants), de 1 185,9 millions d'euros en 2015 à 1 115,1 millions d'euros en 2016, sous l'effet de pression sur les prix et d'une activité des clients moindre dans les régions les plus matures (Europe de l'Ouest et Europe du Nord) et de l'impact des plans d'actions sur les risques, tout particulièrement en Asie.

La production annuelle de nouveaux contrats s'élève à 139,1 millions d'euros en 2016, soit une baisse de 2,5 % par rapport à 2015, elle reste stable hors Asie.

Le taux de rétention des contrats (rapport entre la valeur annuelle des polices renouvelées et la valeur des polices à renouveler au cours de l'année) s'améliore légèrement à 88,5 % au 31 décembre 2016 (contre 87,7 % en 2015).

La baisse des prix est plus modérée sur 2016 à -1,7 % contre -2,5 % en 2015 (au 31 décembre 2016). Les marchés matures commencent à se stabiliser malgré le contexte de forte pression sur les prix. On observe des hausses de prix en Amérique Latine.

La composante « volume d'activité des clients » (chiffre d'affaires/activité des assurés) ne progresse que de 0,8 % en 2016 (contre +2,5 % en 2015) marquée par le ralentissement économique notamment des régions émergentes. Elle reste toutefois positive et contribue à la croissance de notre portefeuille notamment grâce au bon maintien de la région Méditerranée & Afrique.

Le chiffre d'affaires des activités de services est en baisse de 7,5 millions d'euros, passant de 233 millions d'euros en 2015 à 225,5 millions d'euros en 2016, soit -3,2 % (-2,7 % à périmètre et taux de change constants) principalement lié à la baisse de rémunération des procédures publiques.

A.2.2.1.2 Évolution du chiffre d'affaires par région¹

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires consolidé (net des flux intragroupe) du Groupe Coface au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé par région de facturation Coface SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation			
	2016	2015	(en M€)	(en %)	(en % : à taux de change constant)	(en % : à périmètre et change constants)
Europe de l'Ouest	327	363	-36,2	-10,0%	-8,4%	-8,4%
Europe du Nord	307	325	-17,2	-5,3%	-5,3%	-5,3%
Méditerranée & Afrique	332	340	-8,4	-2,5%	-1,3%	-1,3%
Amérique du Nord	136	131	4,8	3,7%	4,0%	4,0%
Europe centrale	121	125	-4,0	-3,2%	-1,1%	-1,1%
Asie-Pacifique	110	121	-11,5	-9,5%	-10,9%	-10,9%
Amérique latine	78	84	-5,7	-6,9%	9,0%	9,0%
Chiffre d'affaires consolidé	1 411	1 490	-78,2	-5,3%	-3,6%	-3,6%

En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires est en baisse de 10 % (-8,4 % à périmètre et change constants) en raison d'un ralentissement de l'activité commerciale et de la pression sur les prix. En particulier, le chiffre d'affaires généré par l'offre Single Risk a fortement baissé souffrant de difficiles conditions de marché au Royaume-Uni, en Suisse et en France. Enfin, la rémunération des procédures publiques a baissé de 6,6 millions d'euros.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires recule de 5,3 %. La région souffre d'une forte pression sur les prix et les volumes. Dans un contexte d'accès important aux liquidités du marché et de baisse des taux d'intérêts, l'activité d'affacturage en Allemagne résiste (-0,9%).

En Méditerranée & Afrique, le chiffre d'affaires est en décroissance de 2,5 % (-1,3 % à périmètre et taux de change constants). L'Italie a connu de bonnes performances commerciales qui ont été cependant effacées par des ristournes de primes accordées sur le marché espagnol où l'environnement de risque est favorable.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en hausse de 3,7 % (+4,0 % à périmètre et taux de change constants) grâce à la clientèle grands comptes.

L'Europe centrale affiche une baisse de 3,2 % (-1,1% à périmètre et change constants) en raison d'une baisse des revenus de recouvrement de créances, en ligne avec la relativement faible sinistralité dans cette région. L'affacturage en Pologne est en hausse de 6,7 % (+11 % à périmètre et change constants), signe d'un rebond des performances commerciales.

En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires est en baisse de 9,5 % (-10,9 %, à périmètre et taux de change constants), consécutivement aux mesures de réduction des risques et de durcissement des règles de souscription.

En Amérique latine, on observe une hausse du chiffre d'affaires de 9 % à périmètre et change constants. Cette croissance est à la fois imputable à la forte inflation constatée dans la région mais aussi à des hausses tarifaires ainsi qu'à un dynamisme commercial notamment en Argentine.

¹ Un changement de composition des régions a été opéré le 11 avril 2016 et a conduit à certains ajustements. Le Portugal et l'Espagne initialement inclus dans la région Europe de l'Ouest ont été transférés vers la région Méditerranée & Afrique. La Russie, initialement comprise dans la région Europe du Nord a été transférée vers la région Europe centrale.

A.2.2.2 La Compagnie

A.2.2.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Compagnie s'établit à 1 115,3 millions d'euros, en baisse de 6,4% par rapport à décembre 2015 à périmètre constant.

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires, par activité, au 31 décembre 2015 et 2016 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé par région de facturation La Compagnie (en millions d'euros)			Variation
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	
Primes affaires directes	857	916	-6,4%
Primes acceptés	169	183	-7,2%
Primes acquises	1 027	1 098	-6,5%
Accessoires de primes	30	29	3,6%
Autres produits techniques	58	64	-9,2%
Total chiffre d'affaires	1 115	1 192	-6,4%

Les primes acquises s'établissent à 1 026,7 millions d'euros, en baisse de 6,5% par rapport à décembre 2015. Les accessoires de primes augmentent de 3,6% pour atteindre 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2016. Enfin, les autres produits s'élèvent à 58,5 millions d'euros en baisse de 9,2% par rapport à décembre 2015.

A.2.2.2.2 Evolution du chiffre d'affaire par région

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires de la Compagnie au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé par région de facturation La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2015	Variation
		(Proforma *)	(publié)	
Europe de l'Ouest	293	328	531	-10,9%
Europe du Nord	213	230	231	-7,6%
Europe Centrale	92	95	89	-3,6%
Méditerranée et Afrique	277	289	180	-4,2%
Amérique Latine	51	50	15	1,9%
Amérique du Nord	79	76	23	4,1%
Asie-Pacifique	111	123	122	-9,4%
Total chiffre d'affaires	1 115	1 192	1 192	-6,4%

* 31-déc.-15 proforma: Désormais les primes acceptées sont présentées par pays de facturation. Auparavant elles étaient présentées par pays de comptabilisation (2015 publié). De plus, l'Espagne et le Portugal sont désormais rattachés à la région "Méditerranée et Afrique" alors qu'en 2015 publié, ils étaient rattachés à l'"Europe de l'Ouest".

En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires est en baisse de 10,9% en raison d'un ralentissement de l'activité commerciale et de la pression sur les prix. En particulier, le chiffre d'affaires généré par l'offre Single Risk a fortement baissé souffrant de difficiles conditions de marché au Royaume-Uni, en Suisse et en France.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires recule de 7,6%. La région souffre d'une forte pression sur les prix et les volumes.

En Méditerranée & Afrique le chiffre d'affaires est en baisse de 4,2%. L'Italie a connu de bonnes performances commerciales, qui ont été cependant effacées par des ristournes de primes accordées sur le marché espagnol, où l'environnement de risque est favorable.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en hausse de 4,1% grâce à la clientèle grands comptes. L'Europe Centrale affiche une baisse de 3,6% en raison d'une baisse des revenus de recouvrement des créances, en ligne avec la relativement faible sinistralité dans cette région.

En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires est en baisse de 9,4%, consécutivement aux mesures de réduction des risques et de durcissement des règles de souscription.

En Amérique Latine, on observe une hausse du chiffre d'affaires de 1,9%. Cette croissance est à la fois imputable à l'inflation constatée dans la région, mais aussi à des hausses tarifaires, ainsi qu'à un dynamisme commercial, notamment en Argentine.

A.2.3 Comparaison

A.2.3.1 Résultat – Coface SA

Compte de résultat consolidé Coface SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 411	1 490	-5,3%
Primes brutes émises	1 202	1 269	-5,3%
Ristournes de primes	- 93	81	14,0%
Variation des primes non acquises	6	2	-437,9%
Primes brutes acquises	1 115	1 186	-6,0%
Accessoires de primes	129	126	2,6%
Produits nets des activités bancaires	71	71	0,0%
Coût du risque	- 4	5	-10,1%
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	97	107	-10,0%
<i>Produits des placements nets de charges de gestion</i>	47	50	-6,6%
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	1	3	-61,2%
Produits des placements nets de charges hors coût de l'endettement	48	53	-9,5%
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1 455	1 538	-5,4%
Charges des prestations des contrats	- 706	605	16,6%
Charges d'exploitation bancaire hors coût du risque	- 13	14	-6,4%
Charges des autres activités	- 44	45	-1,1%
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	240	214	12,0%
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	- 258	266	-3,1%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 18	51	-65,8%
Frais d'acquisition des contrats	- 255	274	-6,8%
Frais d'administration	- 275	270	1,9%
Autres charges opérationnelles courantes	- 83	82	1,7%
TOTAL PRODUITS ET CHARGES COURANTS	- 1 394	- 1 341	3,9%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	61	197	-69,0%
Autres charges opérationnelles	- 55	5	900,8%
Autres produits opérationnels	108	1	8520,1%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	114	192	-40,5%
Charges de financement	- 18	18	-0,6%
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	- 6	2	-370,7%
Impôts sur les résultats	- 48	49	-1,5%
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	42	127	-66,9%
Participations ne donnant pas le contrôle	- 0,52	0,89	-41,1%
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	42	126	-67,1%
Résultat par action (en €)	0,26	0,80	-67,5%
Résultat dilué par action (en €)	0,26	0,80	-67,5%

A.2.3.1.1 Ventilation par zone géographique

Compte de résultat consolidé												
Coface SA	EUROPE DU NORD	EUROPE DE L'OUEST	EUROPE CENTRALE	MEDITERRANEE-AFRIQUE	AMERIQUE DU NORD	AMERIQUE LATINE	ASIE-PACIFIQUE	REASSURANCE GROUPE	COGERI	COUTS HOLDING	INTER-ZONE	TOTAL GROUPE
(en millions d'euros)	303	331	124	334	136	78	110	956	27	0	-987	1 411
CHIFFRE D'AFFAIRE												
dont primes acquises	197	236	96	282	123	75	107	956	0	0	-956	1 115
dont affecturage	62	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	71
dont accessoires de primes et services liées	45	95	19	52	13	3	3	0	27	0	-32	226
Charges des prestations des contrats (yc frais de gestion)	-115	-91	-48	-140	-104	-45	-157	-661	0	-3	659	-706
Coût du risque	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-4
Commissions	-21	-34	-6	-34	-30	-9	-23	-264	0	0	268	-153
Autres frais généraux internes	-118	-134	-40	-98	-31	-22	-32	0	-28	-45	30	-518
RESULTATS TECHNIQUE AVANT REASSURANCE *	44	71	29	61	-29	3	-101	31	0	-49	-30	30
Résultat net des cessions en réassurance	5	-33	-3	-3	1	-3	18	-30	0	0	31	-18
Autres produits et charges opérationnels	-20	78	-2	0	-2	-1	0	0	0	0	0	53
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	8	17	5	9	1	8	2	0	0	-1	-1	48
Charges de financement	0	1	0	0	-1	0	0	0	0	-16	0	-18
RESULTAT OPERATIONNEL Y COMPRIS CHARGES DE FINANCEMENT	37	134	30	67	-31	6	-82	1	0	-66	0	96
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0	-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-6
RESULTAT AVANT IMPÔT	37	128	30	67	-31	6	-82	1	0	-66	0	90
Impôts sur les résultats	-12	-48	-6	-21	10	1	4	0	0	23	1	-48
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	25	81	24	46	-20	7	-78	0	0	-43	1	42
participations ne donnant le contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1
RESULTAT NET PART DU GROUPE	25	81	23	46	-20	7	-78	0	0	-43	1	41

A.2.3.1.2 Résultat technique

Le résultat technique brut de réassurance a baissé de 164,3 millions d'euros, de 194,8 millions d'euros en 2015 à 30,5 millions d'euros en 2016. Il est obtenu en soustrayant aux primes brutes ou nettes collectées pendant un exercice, les sinistres bruts nets et les frais d'acquisition et de gestion. Cette baisse est la conséquence principale d'un chiffre d'affaires en retrait (-78,2 millions d'euros) conjuguée à une hausse de la sinistralité (100,3 millions d'euros).

Le ratio combiné brut de réassurance s'élève à 96,4 % (+13,9 points) se décomposant en un ratio de sinistralité en hausse de 12,2 points et un ratio de coûts en hausse de 1,7 point. La dégradation du ratio de coût est principalement due à une diminution significative du chiffre d'affaires notamment des primes acquises (-70,8 millions d'euros). Les frais généraux internes restent bien maîtrisés, en baisse de 1,1 % (+0,4 % à périmètre et taux de change constants).

Le résultat technique net de réassurance diminue de 130,6 millions d'euros, de 143,4 millions d'euros en 2015 à 12,8 millions d'euros en 2016, cette évolution suit celle du résultat technique brut de réassurance (-164,4 millions d'euros) mais bénéficie d'un impact positif sur la réassurance externe du groupe.

Le coût de la réassurance baisse significativement, de -51,4 millions d'euros en 2015 à -17,6 millions d'euros en 2016 en raison de l'augmentation du ratio de sinistralité et d'un gain non récurrent de 13,8 millions d'euros (régularisation exceptionnelle de frais de recouvrement de sinistres en Europe du Nord).

A.2.3.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant, c'est-à-dire hors charges de financement et autres produits et charges opérationnels, est en baisse de 135,6 millions d'euros, soit -69,0 % de 196,5 millions en 2015 à 60,9 millions d'euros en 2016.

Le ratio combiné net, y compris éléments exceptionnels, augmente de 14,3 points, de 83,1 % en 2015 à 97,4 % en 2016 dont +12,9 points de ratio de sinistralité net et +1,4 point de ratio de coût.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 53,5 millions d'euros et se composent principalement :

- des indemnités reçues suite au transfert de l'activité de gestion des procédures publiques de soutien à l'exportation au groupe Bpifrance et autres produits et charges liés à la sortie du périmètre (75 millions d'euros) ;
- d'un produit lié à une reprise de provision sur les engagements sociaux de 14,1 millions d'euros et de l'actualisation des taux actuariels correspondants de 5,1 millions d'euros.
- des charges de 38,6 millions d'euros liées au déploiement du plan stratégique *Fit to Win*.

Les charges d'intérêt de la dette hybride s'élèvent à 16,1 millions d'euros en 2016, stable par rapport à 2015 (dette contractée en date du 27 mars 2014).

La baisse du résultat opérationnel du Groupe Coface provient concomitamment de la dégradation de la sinistralité et de la décroissance du chiffre d'affaires. Toutes les régions contribuent positivement au résultat opérationnel à l'exception de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique du Nord qui sont fortement impactées par une hausse de la sinistralité. Nous soulignerons le retour à meilleure fortune de la région Amérique Latine.

A.2.3.1.4 Résultat net

Le taux d'imposition effectif du Groupe Coface est en hausse, passant de 28,1 % en 2015 à 50,1 % en 2016. Cette hausse s'explique en partie par la non activation totale d'impôts différés sur déficits fiscaux et la suppression d'un effet positif extraordinaire enregistré en 2015 en Italie.

Le résultat net (part du groupe) s'élève à 41,5 millions d'euros en diminution de 67 %.

Retraité des éléments exceptionnels non récurrents suivants :

- produits et charges liés au transfert de l'activité de gestion des procédures publiques ;
- produit lié à l'alignement de certains avantages sociaux ;
- coûts engendrés par le déploiement du plan stratégique *Fit to Win* ;

En excluant le résultat généré par les activités opérationnelles de gestion des procédures publiques (17,1 millions d'euros), le résultat net (part du groupe) est de -12,0 millions d'euros en 2016.

A.2.3.2 Résultat – la Compagnie

Compte de résultat (F-GAAP) La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 115	1 192	-6%
Primes brutes émises	1 113	1 178	-6%
Ristournes de primes	90	79	15%
Variation des primes non acquises	4	2	-318%
Primes brutes acquises	1 027	1 098	-6%
Accessoires de primes	30	29	4%
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	58	64	-9%
Produits des placements nets de charges hors coût de l'endettement	102	71	43%
Total des produits des activités ordinaires	1 217	1 263	-4%
Charges des prestations des contrats	653	536	22%
Variation de la provision pour égalisation	71	23	-409%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	28	70	-61%
Frais d'acquisition des contrats	231	251	-8%
Frais d'administration	180	181	-1%
Autres charges opérationnelles courantes	61	54	12%
Total produits et charges courants	1 082	1 117	-3%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	135	146	-7%
Autres charges opérationnelles	114	6	1663%
Autres produits opérationnels	128	5	2450%
RESULTAT OPERATIONNEL	150	145	3%
Charges de financement	14	14	0%
Participation et intéressement	4	5	-18%
Impôts sur les résultats	80	54	48%
RESULTAT NET	52	72	-28%

A.2.3.2.1 Ventilation par zone géographique

Compte de résultat (F-GAAP)				
Par zone géographique				
La Compagnie				
<i>(en millions d'euros)</i>				
		31-déc-16	31-déc-15	Variation
Europe de l'Ouest		39	7	423%
Europe du Nord	-	21	69	-130%
Europe Centrale	-	0	18	-102%
Méditerranée et Afrique		11	11	0%
Amérique Latine		1	4	-137%
Amérique du Nord		4	1	538%
Asie-Pacifique		18	30	-160%
Résultat de l'exercice		52	72	-28%

A.2.3.2.2 Résultat technique

Le résultat technique brut de réassurance a diminué de 61,4 millions d'euros (-33,6% par rapport à décembre 2015), passant de 182,8 millions d'euros en 2015 à 121,3 millions d'euros en 2016. Cette baisse est la conséquence principale d'un chiffre d'affaires en retrait (-76,2 millions d'euros), conjuguée à une hausse de la sinistralité.

Le coût de la réassurance baisse de 60,6% en 2016, passant de 70,5 millions d'euros en 2015 à 27,7 millions d'euros en 2016.

La baisse du coût de réassurance résulte de l'augmentation du ratio de sinistralité et d'un gain non récurrent de 13,8 millions d'euros (régularisation exceptionnelle de frais de recouvrement de sinistres, cédés aux réassureurs en Europe du Nord).

Le résultat technique de la Compagnie baisse de 17% et passe de 112,3 millions d'euros en 2015 à 93,6 millions d'euros en 2016.

A.2.3.2.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant, c'est-à-dire hors charges de financement et autres produits et charges opérationnels, est en baisse de 10,6 millions d'euros, soit -7,3 % de 145,9 millions en 2015 à 135,3 millions d'euros en 2016.

Le ratio combiné net, y compris éléments exceptionnels, augmente de 22,1 points, de 85,5 % en 2015 à 107,7 % en 2016 dont +16,4 points de ratio de sinistralité net et +5,7 points de ratio de coût.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 14,3 millions d'euros et se composent principalement :

- des indemnités reçues suite au transfert de l'activité de gestion des procédures publiques de soutien à l'exportation au groupe Bpifrance et autres produits et charges liés à la sortie du périmètre (75 millions d'euros) ;
- d'un produit lié à une reprise de provision sur les engagements sociaux de 13,7 millions d'euros,
- des charges de 34,7 millions d'euros liées au déploiement du plan stratégique *Fit to Win*,
- d'un changement de méthode de comptabilisation des fonds Colombes entraînant une charge de 63,9 millions d'euros (avant impôts),
- d'un produit de 19,8 millions d'euros lié à des corrections comptables sur exercices antérieurs suite au processus de succursalisation effectué en 2012.

Les charges d'intérêt de la dette s'élèvent à 14,3 millions d'euros en 2016, stable par rapport à 2015 (dette contractée auprès de Coface SA suite à l'émission de la dette hybride sur le marché le 27 mars 2014).

A.2.3.2.4 Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2016 est donc de 52 millions d'euros, en baisse de 28% par rapport à 2015.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Résultats détaillés sur la période

A.3.1.1 Évolution des marchés financiers

L'année 2016 a surtout été marquée par deux événements politiques dont les résultats n'étaient pas attendus : le vote des Britanniques en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne en juin, puis l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis en novembre. La conjoncture économique quant à elle n'a pas réservé de grosses surprises dans les pays développés : les reprises ont continué, toujours à des rythmes modestes de part et d'autre de l'Atlantique. Dans les pays émergents, après de sérieux doutes en début d'année, la situation s'est améliorée progressivement (avec cependant de fortes disparités selon les pays), aidée par la stabilisation de la situation en Chine et par le rebond du cours du pétrole.

A.3.1.2 Résultat financier des investissements– Coface SA

A.3.1.2.1 Evolution du portefeuille de placement

Dans ce contexte économique, le Groupe, dans le cadre de l'allocation stratégique définie, a augmenté son exposition à la dette souveraine des principaux émetteurs des marchés financiers, ainsi qu'à l'immobilier non coté européen tout en diminuant son exposition aux actions européennes.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion des positions émetteurs et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

La valeur de marché du portefeuille a augmenté sur l'exercice 2016, grâce à une rentabilité positive du portefeuille d'investissement. Le portefeuille financier par grandes classes d'actifs se décompose ainsi ²:

Portefeuille de placement Coface SA (en millions d'euros)	2016		Au 31 décembre 2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	137,9	5,4%	111,7	4,5%
Actions	126,5	5,0%	218,9	8,8%
Obligations	1 796,3	70,3%	1 691,1	68,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	494,9	19,4%	453,3	18,3%
Total actifs financiers	2 555,7	100%	2 475,0	100%

² Les chiffres présentés peuvent différer de ceux du Document de Référence 2016. Cet écart s'explique par une présentation aux normes Solvabilité II dans le présent document et une présentation aux normes IFRS dans le Document de Référence 2016.

A.3.1.2.2 Résultat du portefeuille de placements

Les taux de rendement toujours plus faible ont entraîné une légère baisse du taux de rendement du portefeuille du Groupe. Le résultat des placements s'établit à 43,5 millions d'euros à comparer à 49,9 millions d'euros en 2015.

Résultat du portefeuille de placement Coface SA (En millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation
	2016	2015	
Actions	1,6	14,2	-88,7%
Produits de taux	37,5	33,4	12,3%
Immobilier de placement	4,4	2,3	91,3%
Total placements	43,5	49,9	-12,8%
<i>Dont externalisation</i>	3,5	4,5	-22,2%
filiales non consolidés	1,4	7,0	-80,0%
Résultat de change	6,3	-1,2	-625,0%
Frais financier et charges de placements	-3,2	-2,7	18,5%
TOTAL	48,0	53,1	-9,6%

Après résultat des titres de participation, résultat de change et des dérivés, frais financiers et charges de placements, le résultat financier s'élève pour l'année 2016 à 48 millions d'euros.

A.3.1.3 Résultat financier des investissements – la Compagnie

A.3.1.3.1 Evolution du portefeuille de placement

Le portefeuille de la Compagnie a suivi la même évolution que celui du groupe en termes d'allocation. Cependant on observe une diminution de l'encours liée aux paiements de réassurance (paiements envoyés à Coface Re).

Le portefeuille de placement de la Compagnie se décompose ainsi :

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	2016		Au 31 décembre 2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	117,0	5,3%	99,8	4,3%
Actions	101,3	4,6%	198,9	8,6%
Obligations	1 444,9	65,0%	1 434,4	62,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	559,0	25,2%	567,9	24,7%
Total actifs financiers	2 222,2	100%	2 301,0	100%

Les revenus relatifs aux placements (hors revenus des participations) sont de 20,5 millions d'euros sur l'année 2016 contre 48,1 millions d'euros en 2015.

A.3.1.3.2 Résultat du portefeuille de placements

Le résultat financier de la Compagnie s'établit à 87,9 millions d'euros sur l'année 2016 et 57,2 millions d'euros en 2015. Il intègre 70,8 millions d'euros de revenus issus des participations contre 20,3 millions d'euros l'an passé.

Résultat du portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015
Revenu des placements	91	68
Profits sur réalisation des placements	55	45
TOTAL DES PRODUITS	146	113
Frais financiers	- 17	- 16
Gestion des placements	- 2	- 2
Provision pour dépréciation des placements	- 5	- 2
Autres charges des placements	- 3	- 1
Pertes sur réalisation des placements	- 31	- 35
TOTAL DES CHARGES	- 58	- 56
RESULTAT FINANCIER	88	57

Ce résultat ne suit pas l'évolution du résultat du groupe du fait principalement des différences de périmètre et de normes.

Dans les comptes statutaires de la Compagnie, du fait de la convention de trésorerie allemande, les résultats des filiales allemandes sont enregistrés dans le résultat financier alors que dans les comptes IFRS du groupe ces entités sont consolidées et participent au résultat global.

D'autre part, les normes comptables françaises ne permettent pas de transcrire les fonds dédiés contrairement aux normes IFRS pour le groupe.

A.3.2 Impact dans les fonds propres

A.3.2.1 Coface SA

(en millions d'euros)	Instruments de placements (a)	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R) (b)	Impôt (c)	Réserves de réévaluation - part du groupe (d) = (a) + (b) + (c)	Participations ne donnant pas le contrôle (e)	Réserves de réévaluation (f) = (d) + (e)
Montants au 1er janvier 2016	107,4	-25,3	-5,3	76,9	3,0	79,9
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	1,9	-	-1,3	0,6	-	0,6
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux propres	30,3	-	-9,6	20,7	-0,6	20,2
Variation de réserve gains et pertes non recyclables (IAS19R)	0,0	-7,8	2,4	-5,4	-	-5,4
Montants au 31 décembre 2016	139,7	-33,1	-13,8	92,8	2,4	95,2

(en millions d'euros)	Instruments de placements (a)	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R) (b)	Impôt (c)	Réserves de réévaluation - part du groupe (d) = (a) + (b) + (c)	Participations ne donnant pas le contrôle (e)	Réserves de réévaluation (f) = (d) + (e)
Montants au 1er janvier 2015	120,3	-31,2	-3,4	85,7	3,9	89,7
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	-4,3	-	1,5	-2,8	-0,1	-3,0
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux propres	-8,7	-	-1,5	-10,2	-0,8	-10,9
Variation de réserve gains et pertes non recyclables (IAS19R)	-	5,9	-1,9	4,0	-	4,0
Transactions avec les actionnaires	0,1	-	0,0	0,1	-	0,1
Montants au 31 décembre 2015	107,4	-25,3	-5,3	76,9	3,0	79,9

A.3.2.2 La Compagnie

La Compagnie présente ses états financiers en French GAAP, la comptabilisation directement en fond propres des profits et pertes n'est donc pas applicable.

A.3.3 Titrisation

Non applicable pour Coface SA et la Compagnie.

En effet, au 31/12/2016, aucun établissement n'a d'investissements dans des titres émis dans le cadre d'une titrisation dans son portefeuille financier.

A.4 Résultat des autres activités

A.4.1 Autres produits et dépenses

A.4.1.1 Transfert de la gestion des garanties publiques au Groupe Bpifrance

Depuis 1946, la Compagnie gérait pour le compte et avec la garantie de l'État français des garanties à l'export portant sur des risques non assurables par le marché privé. La loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 (n° 2015-1786) prévoyait le transfert de cette gestion à une filiale du groupe Bpifrance. Celle du 29 décembre 2016 (n° 2016-1917, article 47 et 127) a fixé la date effective du transfert au 1er janvier 2017. Coface SA a ainsi cédé son activité de gestion des garanties publiques à l'export à Bpifrance le 31 décembre 2016, et les équipes et les systèmes d'information dédiés à cette activité ont été transférés à compter du 2 janvier 2017. En contrepartie de ce transfert, Coface SA a perçu une indemnité et supporté des coûts, correspondant à un gain exceptionnel net de 75 millions d'euros avant impôt comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La gestion des garanties publiques à l'export était une activité de service que Coface SA effectuait pour le compte de l'État français. En 2016, cette activité représentait 4 % de son chiffre d'affaires consolidé.

A.4.1.2 Fit To Win

Le déploiement du plan stratégique *Fit To Win* induit une charge opérationnelle de 38,6 millions d'euros.

A.4.2 Accords de location

A.4.2.1 Baux d'exploitation

Les accords de location concernent principalement les locations de bureaux et les contrats de location et maintenance de matériel informatique.

Les dépenses liées aux accords de location sont les suivantes :

Charges liées aux accords de location Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	36,0	38,2 -	2,1
Charges liées aux dépenses informatiques	16,4	14,2	2,2
Total	52,4	52,3 -	0,1

Charges liées aux accords de location La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	27,9	28,6 -	0,7
Charges liées aux dépenses informatiques	14,7	12,9	1,9
Total	39,8	38,4	1,2

Les principaux accords de location de bureaux sont relatifs aux sièges sociaux du groupe et de la succursale allemande.

Le siège social du groupe est situé 1, Place Costes et Bellonte, 92270, Bois Colombes, France. A ce titre, la Société dispose d'un bail commercial de 9 ans qui a débuté le 15 avril 2013 pour se terminer le 14 avril 2022 (durée ferme et incompressible).

Le siège social de la succursale allemande, Coface Deutschland est situé Isaac-Fulda-Allee à Mayence, Allemagne. A ce titre, Coface Deutschland a conclu un contrat de crédit – bail de 2001 avec échéance 2017. Les actifs immobiliers financés au moyen de contrats de crédit-bail sont présentés dans les comptes consolidés comme s'ils avaient été acquis directement par endettement financier.

Pour rappel, un contrat de location est classé comme un contrat de location financement s'il transfère substantiellement les risques et avantages correspondants à la propriété.

A.4.2.2 Baux financiers

Coface SA et la Compagnie n'ont aucuns baux financiers.

A.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.

B Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Structure de gouvernance

B.1.1.1 Structure de gouvernance de Coface SA

La Société est composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général.

B.1.1.1.1 Le conseil d'administration

Jusqu'à la date de sa séance du 8 février 2017, le conseil d'administration est composé de onze membres dont 54% sont des femmes et 45% sont indépendants³:

- Monsieur Laurent MIGNON, président ;
- Monsieur Jean Arondel ;
- BPCE représentée par Madame Marguerite BERARD-ANDRIEU⁴ ;
- Monsieur Jean-Paul DUMORTIER ;
- Monsieur Éric HEMAR ;
- Madame Linda JACKSON ;
- Madame Sharon MACBEATH ;
- Madame Martine ODILLARD ;
- Madame Isabelle RODNEY, cooptée au siège de Monsieur Pascal MARCHETTI, démissionnaire ;
- Madame Anne SALLE-MONGAUZE, cooptée au siège de Monsieur Laurent ROUBIN, démissionnaire ;
- Monsieur Olivier ZARROUATI.

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur qui peut être consulté sur le site internet (www.Coface.com/fr/Le-groupe/Notre-organisation) dans l'onglet relatif au conseil d'administration.

B.1.1.1.1.1 Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre.

Il se réunit sur convocation du président. Par ailleurs, des administrateurs représentant au moins le tiers des membres du conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le conseil, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Dans le cas où la fonction de directeur général ne serait pas exercée par le président, le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

³ La Société étant contrôlée par Natixis au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la recommandation de l'article 8.3 du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé d'au moins un tiers de membres indépendants est respectée.

⁴ BPCE, représentée par Marguerite BERARD-ANDRIEU, a démissionné le 8 février 2017. A ce titre, lors de sa séance du 8 février 2017, le conseil d'administration a coopté Monsieur Daniel KARYOTIS, directeur général de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, en tant qu'administrateur.

Il est convoqué soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par la convocation. La convocation est faite par lettre simple ou par courrier électronique, adressé[e] aux membres du conseil dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. Elle est émise par le secrétaire du conseil d'administration. En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (l'« Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses filiales ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil d'administration.

En cas d'Urgence, la convocation peut être faite par tous moyens appropriés, même verbalement, et les délais de convocation et de réunion du conseil d'administration ne seront pas soumis aux dispositions décrites ci-dessus, pour autant que le président du conseil d'administration de la Société ait :

- (i) préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux administrateurs ; et
- (ii) communiqué à l'ensemble des administrateurs, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

B.1.1.1.2 Information à l'initiative du conseil d'administration.

Le conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Cette audition peut se dérouler hors la présence du directeur général si les membres du conseil d'administration l'estiment nécessaire. Le conseil d'administration peut renvoyer cette audition devant un comité spécialisé émanant de ce conseil.

B.1.1.1.3 Information à l'initiative du responsable d'une fonction clé.

Les responsables des fonctions clés peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le conseil d'administration lorsque surviennent des événements de nature à le justifier. Ils doivent le faire immédiatement lors de la survenance de tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Cette information se fait par l'envoi d'un rapport écrit du responsable de la fonction clés concerné au président. Ce rapport comprend une explication détaillée du problème ainsi que tous les éléments nécessaires à sa compréhension. Ce rapport émet des recommandations sur la manière d'y remédier. Le président communique ce rapport aux administrateurs.

B.1.1.1.4 Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non-administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président renvoie à leur examen. Ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a institué un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations, dont la composition, les attributions et les règles de fonctionnement sont décrites ci-après.

B.1.1.1.1.4.1 Comité d'audit

À la date du présent rapport, le comité d'audit est composé de Monsieur Éric Hémar (président), Madame Martine Odillard et Madame Sallé-Mongauze depuis le 3 novembre 2016 (en remplacement de Monsieur Pascal Marchetti).

Le comité d'audit est composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

- Attributions (article 3 du règlement intérieur du comité d'audit)
- La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, le comité d'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- b) Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable
- c) Suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société
- d) Suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes et respect de la déontologie professionnelle
- e) Sélection et renouvellement des Commissaires aux comptes

Les avis et recommandations du comité d'audit donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie est adressée à l'ensemble des membres du comité d'audit et, le cas échéant par le président aux administrateurs de la Société.

B.1.1.1.1.4.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations a été instauré en 2014 et est composé du Président du Conseil d'Administration et de deux administrateurs indépendants. Il respecte donc le Code AFEP-MEDEF.

Il formule des propositions sur le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants, les règles de répartition des jetons de présence des administrateurs, la politique générale de rémunération et émet des recommandations pour les nominations des dirigeants.

Le principe d'un comité des nominations et des rémunérations a été décidé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 juillet 2014. À la date du présent rapport, le comité des nominations et des rémunérations est composé de Monsieur Olivier Zarrouati (président), Madame Sharon MacBeath et Monsieur Laurent Mignon, et ce depuis le 15 juillet 2014.

Le comité des nominations et des rémunérations est présidé par un administrateur indépendant et composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

- Attributions (article 3 du règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations)
 - a) Missions du comité des nominations et des rémunérations

Pour l'ensemble des sujets relatifs à la nomination des dirigeants (et à l'exclusion de toute problématique portant sur leur rémunération), le directeur général est associé aux travaux du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité des nominations et des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration de la Société sur les sujets suivants :

 - (i) Les modalités de rémunération

Le comité des nominations et des rémunérations est chargé de formuler des propositions au conseil d'administration de la Société concernant :

 - le niveau et les modalités de rémunération du directeur général, et le cas échéant du directeur général délégué, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions s'il y a lieu ;
 - les règles de répartition des jetons de présence à allouer aux administrateurs de la Société et le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Société ;
 - la politique de rémunération.
 - (ii) Les modalités de nomination

Le comité des nominations et des rémunérations :

 - émet des propositions au conseil d'administration en vue de la nomination des membres du conseil d'administration et des membres de la direction générale ;
 - établit et tient à jour un plan de succession des principaux dirigeants de la Société et du Groupe ;
 - émet des propositions au conseil d'administration en vue de la nomination des administrateurs par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
 -
 - S'agissant spécialement de la nomination des membres du conseil d'administration, le comité des nominations et des rémunérations prend notamment en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur, (iv) l'opportunité de renouvellement des mandats et (v) l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendance de chaque candidat. Le comité des nominations et des rémunérations doit également organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.
 -
 - La qualification de membre indépendant du conseil d'administration est débattue par le comité des nominations et des rémunérations qui établit à ce sujet un rapport au conseil. Chaque année, le conseil d'administration examine au vu de ce rapport, avant la publication du rapport annuel, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance définis par le règlement intérieur du conseil d'administration.

b) Moyens et prérogatives du comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations dispose auprès du directeur général de la Société de tous documents utiles à l'accomplissement de ses missions et à sa complète information. Il peut par ailleurs, à la demande du conseil d'administration de la Société, faire diligenter toute étude ou analyse par des experts extérieurs à la Société relative aux conditions de rémunération des mandataires sociaux de sociétés comparables du secteur bancaire.

Les avis et propositions du comité des nominations et des rémunérations donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie sera adressée à l'ensemble des membres du comité des nominations et des rémunérations et le cas échéant aux administrateurs de la Société.

B.1.1.1.2 Directeur général et comité de direction générale Groupe

Depuis 2012, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

Le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 22 novembre 2012 de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Par sa séance du 15 janvier 2016, le conseil d'administration met fin au mandat de Jean-Marc PILLU par anticipation. Cette décision a pris effet le 9 février 2016, date à laquelle Xavier DURAND a pris ses fonctions. Pour les besoins du tableau ci-dessous, le directeur général est domicilié au siège social de la Société.

Le directeur général de la Société a constitué un comité de direction générale Groupe. Outre Monsieur Xavier Durand, le comité de direction générale Groupe se compose des personnes suivantes :

- Valérie BRAMI, directeur des opérations
- Thibault SURER, directeur de la stratégie et du développement
- Cyrille CHARBONNEL, directeur de la souscription
- Carine PICHON, directeur des finances et risques
- Carole LYTTON, secrétaire général
- Nicolas de BUTTET, directeur de l'arbitrage, de l'information et du contentieux
- Nicolas GARCIA, directeur commercial

B.1.1.2 Structure de gouvernance – la Compagnie

Compagnie est administrée par un conseil d'administration qui n'a pas constitué de comités spécifiques. Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et de quatre administrateurs représentant les salariés, comme suit :

- Monsieur Xavier DURAND, président
- Madame Cécile BOYER, administrateur salarié⁵
- NATIXIS, représenté par Jean CHEVAL
- Monsieur Cyrille CHARBONNEL
- Monsieur Peter ESMANN, administrateur salarié

⁵ Madame Cécile BOYER ayant quitté la Compagnie le 31 décembre 2016, des élections ont été organisées afin d'élire un nouvel administrateur salarié. Le 21 février 2017, Madame Marguerite FOUGEREUX est devenue administrateur salarié.

- Monsieur Daniel LOUIS
- Monsieur Antonio MARCHITELLI
- Monsieur André-Jean OLIVIER
- Monsieur Avelino PEREIRA, administrateur salarié
- Madame Carine PICHON
- Monsieur Roland RICHTER, administrateur salarié
- Monsieur Juan SABORIDO

Lors de sa séance du 15 février 2016, le conseil d'administration a réaffirmé un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du conseil d'administration et directeur général sont exercées par la même personne. En conséquence de quoi, Monsieur Xavier Durand a été nommé directeur général de Compagnie d'assurance pour le commerce extérieur en remplacement de Monsieur Jean-Marc PILLU.

B.1.1.3 Présentation des fonctions clés

Afin d'assurer la gestion et la prévention des risques, et conformément à la réglementation Solvabilité II, le Groupe a mis en place un système de gouvernance complet et efficace, qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations du Groupe.

Les responsables des fonctions clés exercent leur rôle tant au bénéfice de Coface SA que de la Compagnie.

La réglementation Solvabilité II confère au directeur général et au directeur général délégué s'il existe, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs.

Elle définit également les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques ;
- la fonction conformité ;
- la fonction d'audit interne ;
- la fonction actuarielle.

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (voir paragraphe B.2).

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent. En 2016, la fonction actuarielle a été séparée de la fonction gestion des risques, ces deux fonctions rapportant directement à un dirigeant effectif.

En décembre 2016, afin de renforcer les filières de contrôle, il a été décidé de rattacher hiérarchiquement les responsables régionaux des fonctions audit, risques et conformité aux responsables en charge de ces fonctions au niveau du Groupe.

B.1.1.3.1 Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques a vocation à couvrir l'ensemble des risques du Groupe et consiste à définir les politiques de risque et d'en surveiller l'application, apprécier la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne, suivre le plan de continuité d'activité, collecter les incidents et pertes et actualiser la cartographie des risques.

La fonction gestion des risques :

- met en oeuvre et assure le suivi du système de gestion des risques ;
- assure le suivi du profil de risque général du Groupe, identifie et évalue les risques émergents ;
- rend compte des expositions aux risques et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion des risques ;
- définit et suit l'appétence⁶ du Groupe à l'égard de ces risques : l'appétence au risque prend en compte cinq dimensions à travers 14 indicateurs.

La fonction gestion des risques est chargée du déploiement et de la coordination de Solvabilité II au niveau Groupe. Elle rend compte de son activité au Coface Group Risk Committee (CGRC) qui se réunit à périodicité trimestrielle et traite de l'ensemble des risques pour Coface SA ou La Compagnie. Elle coopère étroitement avec la fonction actuarielle, qui est en charge des tests, du suivi documentaire ainsi que de l'analyse des performances du modèle interne partiel.

La direction des risques Groupe anime un réseau de sept responsables régionaux des risques au niveau de chaque région. Ces derniers sont eux-mêmes en charge d'animer un réseau de correspondants dans les pays de leur périmètre géographique. Ces correspondants sont chargés de réaliser en local les contrôles de niveau 2 définis en central, de vérifier le respect des règles Groupe et de surveiller l'avancement des plans d'actions décidés.

Conformément à la réglementation, les politiques de risques sont revues annuellement par la direction des risques Groupe, puis sont approuvées par les conseils d'administration de Coface SA et de la Compagnie. Ces politiques sont ensuite communiquées à l'ensemble des entités du Groupe, contribuant ainsi à forger une culture commune du risque.

B.1.1.3.2 Fonction de conformité

La fonction conformité consiste à vérifier la conformité des opérations aux règles et de s'assurer de la maîtrise des activités opérationnelles. Elle est assumée par la direction conformité Groupe, rattachée au secrétariat général. La fonction de la conformité est notamment en charge de mettre en oeuvre les procédures assurant que l'entreprise respecte à tout moment la législation qui lui est applicable et d'en contrôler l'application effective. À cet égard elle s'assure que les contrôles de niveau 1 sont bien mis en oeuvre par les métiers, elle définit et exerce les contrôles de niveau 2 et émet des recommandations destinées à corriger d'éventuelles insuffisances mises en lumière à l'occasion desdits contrôles. Elle fournit des conseils sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance et à leur exercice.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de règles obligatoires dans l'entreprise. Elle est assurée par la direction de la conformité érigée en 2016 en

⁶ L'appétence au risque représente les niveaux de risques que le Groupe souhaite et peut accepter, dans le but d'atteindre ses objectifs stratégiques et de réaliser son Business Plan.

direction indépendante de la direction juridique. La direction de la conformité communique régulièrement aux instances dirigeantes du Groupe Coface l'état du risque de non-conformité, trimestriellement dans le cadre du CGRC, et, éventuellement directement à la direction générale du Groupe Coface dans les cas où un incident majeur se produirait.

B.1.1.3.3 Fonction audit interne

La direction de l'audit interne du Groupe est placée sous la responsabilité du directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clé audit interne. Il assiste aux comités de direction générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. Il reporte hiérarchiquement au directeur général du Groupe et fonctionnellement au directeur de l'Inspection Générale de Natixis, la fonction audit interne étant intégrée au dispositif de contrôle périodique de Natixis, actionnaire de référence, et à celui de BPCE.

Depuis 2016, la fonction audit interne est structurée sur la base d'un rattachement hiérarchique au directeur de l'audit Groupe. Une politique d'audit interne précise le cadre de la fonction.

Cette fonction a pour objectifs essentiels d'évaluer, selon le périmètre de chaque mission, l'ensemble ou une sélection des points suivants, et d'en rendre compte :

- la qualité de la situation financière ;
- le niveau des risques effectivement encourus ;
- la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- la cohérence, l'adéquation et le bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion, y compris celles liées aux problématiques Solvabilité II ;
- le respect des lois, des règlements et des règles du Groupe (conformité). L'audit vérifie la qualité et l'adéquation des procédures mises en place pour assurer le respect des lois, règlements, et normes professionnelles applicables aux activités auditées, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des politiques, décisions des organes sociaux et règles internes du Groupe ;
- la qualité, l'efficacité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent mis en place et des autres éléments du système de gouvernance ;
- la qualité et du niveau de sécurité offerts par les systèmes d'information ;
- la mise en oeuvre effective des recommandations des missions d'audit antérieures, qu'il s'agisse de celles issues des travaux de la filière audit du Groupe, des inspections générales de BPCE et de Natixis, ainsi que des contrôles externes d'autorités de tutelle.

Les missions sont définies dans un plan d'audit approuvé par le conseil d'administration et permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations dont la mise en oeuvre est suivie par l'audit. L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du comité d'audit et il a librement accès au comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater. La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni ne gère, les dispositifs qu'elle contrôle. Les auditeurs internes n'assument aucune

responsabilité au titre d'une autre fonction. Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information requise pour la réalisation de ses missions.

B.1.1.3.4 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat, et est rattachée au directeur financier depuis le 1er juillet 2016. Sa mission est de conseiller la direction générale et de soutenir son action pour assurer la solvabilité et la rentabilité du Groupe sur le long terme et veiller au respect des exigences fixées par la directive Solvabilité II notamment sur le provisionnement. La fonction actuarielle dispose d'un accès direct au conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions. La fonction actuarielle est l'interlocuteur de nombreuses directions Groupe (financière, information, commerciale ou contentieux), de toutes les entités du Groupe sur les sujets actuariels, et informe le conseil d'administration du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

La fonction actuarielle :

- coordonne le calcul des provisions techniques et la méthodologie utilisée, apprécie la qualité des données utilisées dans le calcul et compare les meilleures estimations au réel ;
- informe le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- émet un avis sur les dispositions liées à la réassurance ainsi que sur la politique globale de souscription ;
- modélise les risques liés au calcul des exigences de capital ;
- émet une fois par an un rapport actuariel sur les travaux qu'elle a conduits ;
- revoit les notations DRA et le modèle de fixation des prix ;
- contribue à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

La fonction actuarielle intervient notamment dans les comités suivants : CGRC, comité DRA, comité de provisionnement, comité des nouveaux produits, comité anticipations économiques et comité de tarification.

B.1.2 Changement notable de gouvernance au cours de la période

En 2016, outre le changement de directeur général et d'administrateurs tels que mentionnés précédemment, les principaux changements de gouvernance ont porté sur

- La séparation de la fonction actuarielle de la fonction risques ;
- la séparation des fonctions conformité et juridique ;
- Le rattachement hiérarchique des responsables régionaux pour les risques, la conformité et l'audit aux responsables des fonctions clés au niveau du groupe.

B.1.3 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés

La politique de rémunération a été approuvée par chacun des conseils d'administration de Coface SA et de la Compagnie.

B.1.3.1 Cadre réglementaire

La politique de rémunération de Coface SA s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Directive Solvabilité II et du règlement délégué 2015/35 (article 258 paragraphe 1, point 1 et article 275).

De manière générale, les pratiques en matière de rémunération doivent ainsi contribuer à une maîtrise efficace des risques dans l'entreprise, et notamment :

- assurer la stricte conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés d'assurance ;
- prévenir les conflits d'intérêts et ne pas encourager la prise de risque au-delà des limites de tolérance au risque de l'entreprise ;
- être cohérentes avec la stratégie, les intérêts et les résultats à long terme de l'entreprise ;
- garantir la capacité de l'entreprise à conserver des fonds propres appropriés.

Dans ce cadre, la politique de rémunération de Coface SA prévoit des dispositions générales applicables à l'ensemble des collaborateurs selon certains critères, et des dispositions spécifiques à destination de la population identifiée comme régulée.

Des dispositions spécifiques ont été prises pour les administrateurs de la Compagnie.

B.1.3.2 Principes généraux

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de Coface SA. Elle a pour objectifs d'attirer, de motiver et de fidéliser les meilleurs talents. Elle encourage la performance individuelle et collective et vise à être compétitive sur le marché tout en respectant l'équilibre financier du Groupe. Elle est respectueuse des réglementations en vigueur, est garante de l'équité interne et de l'égalité professionnelle, notamment entre les hommes et les femmes. Elle est portée par la direction des ressources humaines Groupe et est relayée par la fonction dans les régions et les pays.

Structurée de façon claire et transparente, la rémunération vise à être adaptée aux objectifs du Groupe et à accompagner sa stratégie de développement sur le long terme :

- La rémunération fixe : élément principal de la rémunération individuelle, elle est fonction des compétences et expertises attendues pour un poste donné. Elle est fixée au moment de l'embauche et est réexaminée annuellement au regard des pratiques du marché, de la contribution individuelle et de l'équité interne, dans le strict respect des contraintes budgétaires allouées pour l'exercice ;
- La rémunération variable individuelle annuelle ("bonus") : la politique de variable du Groupe tient compte de la performance individuelle et collective sur une année donnée et est évaluée sur la base de critères financiers et non financiers. Les règles d'éligibilité et le niveau de rémunération variable sont fixés en fonction du métier, du niveau de responsabilité et du marché considéré. Pour les managers clés du Groupe, la rémunération variable cible est fixée en pourcentage du salaire de base et ne peut dépasser 100% de celui-ci. Il est important de noter que le Groupe interdit les bonus garantis en dehors du cadre de recrutements externes et dans la limite d'une année de performance ;
- La rémunération variable individuelle long terme (Long Term Incentive Plan): depuis 2014, année de son introduction en bourse, le Groupe met en place un plan annuel d'attribution d'actions gratuites de performance destiné à son comité exécutif et visant à assurer l'alignement des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires sur le long terme. En 2016, le Groupe a étendu les attributions gratuites d'actions de performance à certaines populations ciblées afin

de satisfaire aux exigences de la réglementation Solvabilité II, mais également à des fins de rétention des collaborateurs clés ;

- La rémunération variable collective (épargne salariale) : en France, le Groupe a négocié en 2015 un accord d'intéressement d'une durée de trois ans. Cet accord bénéficie à l'ensemble des salariés sous contrat à durée indéterminée ou déterminée, justifiant de plus de trois mois d'ancienneté au sein des sociétés faisant partie de l'unité économique et sociale Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur–Fimipar (filiale à 100 % du Groupe). L'intéressement est calculé sur la base de cinq critères cumulatifs liés à l'évolution de certains indicateurs financiers. La participation est traitée selon la formule légale. Des dispositifs collectifs similaires existent dans d'autres entités du Groupe en fonction des contraintes légales, et visent à associer les collaborateurs à la performance de l'entreprise ;
- Les avantages sociaux : les avantages sociaux sont déterminés par chaque entité du Groupe afin d'être au plus près des pratiques locales. Le Groupe assure la cohérence des pratiques et garantit un niveau de protection sociale compétitif sur le marché et respectueux de ses collaborateurs dans le monde entier.

La rémunération des collaborateurs se compose de tout ou partie de ces éléments, en fonction du poste occupé, du niveau de responsabilité et du marché de référence.

B.1.3.3 Dispositions spécifiques applicables à la population régulée

B.1.3.3.1 Périmètre de la population régulée

Dans le cadre des dispositions de l'article 275 paragraphe 1 point (c) du règlement 2015/35, l'entreprise a identifié les personnes suivantes comme entrant dans le périmètre de la population régulée :

- Les membres du comité exécutif qui couvrent la direction générale, les fonctions finance, stratégie, opérations, juridique, commercial, arbitrage et les responsables de Région ;
- Les personnes occupant les fonctions clés visées aux articles 269 à 272 du règlement 2015/35 : audit, risque, conformité et actuariat ;
- Les personnes dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise : investissement, réassurance, ressources humaines, informatique, recherche économique, communication financière, responsables de pays dont le chiffre d'affaires dépasse un seuil déterminé chaque année au regard du chiffre d'affaires global de l'entreprise.

En 2016, 25 fonctions entrent dans le périmètre de la population régulée. L'identification de ces fonctions est validée par le comité des nominations et des rémunérations puis présentée et approuvée par le conseil d'administration. Cette liste est revue chaque année afin de garantir une complète adéquation entre l'évolution du profil de risque de l'entreprise et celui de ses collaborateurs.

B.1.3.3.2 Dispositions spécifiques en matière de rémunération

Le Groupe veille à ce que la proportion et la structure de la rémunération variable soient équilibrées et à ce que les objectifs fixés soient conformes à la stratégie et au profil de risque de l'entreprise.

- Au-delà des règles communes à l'ensemble des collaborateurs, le Groupe a fixé des règles spécifiques en matière de rémunération destinées à la population identifiée comme régulée :

- La rémunération variable globale se compose ainsi de la rémunération variable annuelle (« bonus ») et de la rémunération variable long terme (Long Term Incentive Plan) sous la forme d'actions gratuites de la société,
 - Les actions gratuites constituent la partie différée de la rémunération variable et représentent au moins 30% de la rémunération variable globale. Elles sont soumises à condition de présence et de performance et ont une période d'acquisition de 3 ans.
 - Toute stratégie individuelle de couverture ou d'assurance est interdite.
- S'agissant du dirigeant mandataire social de la Société, les dispositions spécifiques suivantes ont été définies :
 - La rémunération variable globale se compose de la rémunération variable annuelle (« bonus ») et de la rémunération variable long terme (Long Term Incentive Plan) sous la forme d'actions gratuites de la Société,
 - La rémunération variable différée se compose de 2 éléments:
 - Les actions gratuites qui représentent au moins 30% de la rémunération variable globale. Elles sont soumises à condition de présence et de performance et ont une période d'acquisition de 3 ans ; le dirigeant mandataire social devra en outre conserver 30% des actions attribuées jusqu'à l'expiration de son mandat.
 - Le versement de 30% de la rémunération variable annuelle (« bonus ») est différé et versé pour 15% en N+2 et 15% en N+3. Un dispositif de malus est introduit en cas de pertes observées à la date de versement.
 - Toute stratégie individuelle de couverture ou d'assurance est interdite.

Le taux global de rémunération différée représente ainsi plus de 50% de de la rémunération variable globale du dirigeant mandataire social.

En ce qui concerne les avantages en nature, outre la prise en charge à hauteur de 62,5% des cotisations dues au titre de la garantie sociale du chef d'entreprise et du mandataire social (GSC), aucun dispositif particulier n'est mis en place à ce jour ; le dirigeant mandataire social ainsi que les titulaires de fonctions clés tel que défini ci-dessus, bénéficient en effet des avantages applicables à l'ensemble des collaborateurs, notamment en matière de protection sociale (santé, décès, invalidité) et de retraite. Enfin, le dirigeant mandataire social bénéficie d'une indemnité de cessation de fonction limitée à deux ans de rémunération (fixe et variable) sous condition de performance.

L'ensemble des dispositions spécifiques, applicables à la population régulée et au dirigeant mandataire social de la Société est validé par le comité des nominations et des rémunérations, puis soumis à approbation du conseil d'administration.

B.1.3.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration de Coface SA

La rémunération des membres du Conseil d'Administration est définie dans le cadre d'une politique d'attribution de jetons de présence. L'enveloppe globale annuelle des jetons de présence allouée aux administrateurs s'élève à 400 000 euros, répartis entre le Conseil d'Administration, le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

B.1.3.4.1 Le Conseil d'Administration

Pour les membres du Conseil d'administration, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

- Part fixe : 8 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat)
- Part variable : 2 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances

B.1.3.4.2 Le Comité d'Audit

Pour les membres du Comité d'audit, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

- Pour le Président :
 - Part fixe : 17 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat)
 - Part variable : 2 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances
- Pour les membres du Comité d'audit :
 - Part fixe : 5 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat)
 - Part variable : 1 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances

B.1.3.4.3 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

- Pour le Président :
 - Part fixe : 8 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat)
 - Part variable : 2 000 euros par réunion, plafonnée à 5 réunions
- Pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations :
 - Part fixe : 3 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat)
 - Part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à 5 réunions

B.1.3.5 Rémunération des membres du Conseil d'Administration de la Compagnie

Le montant alloué au conseil d'administration est de 50 000 euros. La politique de la Compagnie est de ne pas allouer de jetons de présence aux représentants de la direction qui exercent des fonctions d'administrateurs dans les sociétés du Groupe. Seuls les administrateurs représentant les salariés perçoivent donc cette rémunération. La politique d'attribution est de 500 euros par réunion, cette somme étant portée à 1000 euros en cas de présence effective.

Cette politique est la même que celle de la période de référence précédente.

B.1.4 Information sur les transactions importantes

Tant pour Coface SA que pour la Compagnie, aucune transaction importante avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'a eu lieu en 2016.

B.2 Compétence et honorabilité

Le Groupe a mis en place une politique de compétence et d'honorabilité, applicable aux dirigeants et responsables de fonctions clé de Coface SA et de la Compagnie.

B.2.1 Compétence

Toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonctions clés, de mandataire général d'une succursale ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la Société, doit avoir en permanence les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à permettre une gestion saine et prudente.

L'évaluation de la compétence comprend une évaluation des diplômes et qualifications professionnelles, des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ainsi que dans les secteurs de la finance, la comptabilité, l'actuariat et la gestion. Elle tient compte des différentes tâches confiées.

Par ailleurs, pour apprécier la compétence des membres du conseil d'administration, il est également tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres du conseil d'administration. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

B.2.2 Honorabilité

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément pertinent de nature pénale, financière ou prudentielle aux fins de cette évaluation.

Ne peut exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonctions clés, de mandataire général d'une succursale, ni disposer du pouvoir de signer pour le compte de la société, une personne qui a fait l'objet depuis moins de dix ans :

- d'une condamnation définitive telle que décrite à l'article L. 322-2 du Code des assurances;
- d'une mesure définitive de faillite personnelle ou une autre mesure définitive d'interdiction dans les conditions prévues par le livre VI du Code de commerce. Cette incapacité s'applique également à toute personne non réhabilitée ayant fait l'objet d'une faillite personnelle prononcée par une juridiction étrangère quand le jugement déclaratif a été déclaré exécutoire en France.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Gestion des risques

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer i) le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes, ii) la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et iii) le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa profitabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer i) que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés, ii) que les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe ; s'agissant plus particulièrement de l'information financière et de gestion, elles ont pour objet d'assurer que celle-ci reflète avec sincérité la situation et l'activité du Groupe, et iii) que ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est composé:

- d'une structure de gouvernance, conçue pour permettre une supervision et une gestion appropriée des activités du Groupe ; et,
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle, conçus pour permettre aux dirigeants du Groupe d'appréhender distinctement les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur prévention.

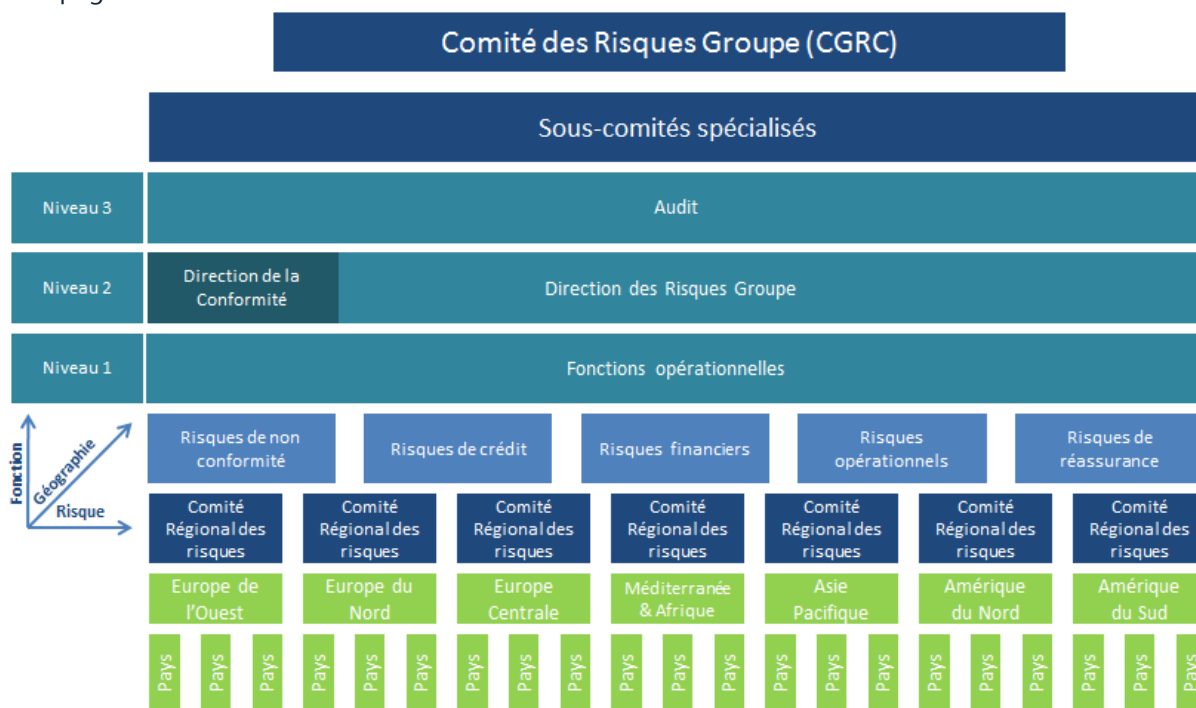
B.3.1.1 Structure de gouvernance

Le Groupe Coface a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui couvre les activités de Coface SA et de la Compagnie.

Il s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur des fonctions clés (voir paragraphe B.1.1.3). Il a développé sa gouvernance en s'appuyant sur les Conseil d'Administration et, le cas échéant, sur leurs comités spécialisés (voir paragraphe B.1.1.1.4) ainsi que les trois comités spécialisés de la direction générale (voir paragraphe B.1.1.1.2) qui définissent la

stratégie du Groupe, les limites et indicateurs d'appétence aux risques ainsi que leur contrôle, renvoient et approuvent les politiques, identifient, mesurent et gèrent les risques identifiés.

La gouvernance s'articule autour de comités opérationnels de premier niveau et de comités de contrôle de deuxième niveau. Le *Coface Group Risk Committee* (CGRC) est le comité faitier de deuxième niveau qui s'appuie sur des sous-comités spécialisés couvrant différents périmètres ou catégories de risques comme le décrit le schéma ci-dessous : chaque comité couvre à la fois les activités de Coface SA et de la Compagnie.



En 2016, les comités régionaux des risques des 7 régions mondiales de Coface SA ont été renforcés. Ils se tiennent trimestriellement, sont présidés par le responsable régional des risques et remplissent les mêmes missions que le CGRC.

B.3.1.2 Structures de gestion et mécanismes de contrôle

Les structures de gestion et mécanismes de contrôle reposent sur le CGRC. Celui-ci est présidé par le directeur général et réunit au moins tous les trimestres les membres du comité de direction Groupe, instance de pilotage stratégique et opérationnel du Groupe, le directeur des risques Groupe et le Secrétaire général Groupe, le directeur de la conformité Groupe, ainsi que, le cas échéant, les représentants des directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées qui sont également représentées en fonction des sujets.

Le CGRC a pour mission de :

- fixer les politiques de risques ;
- surveiller l'exposition aux risques de l'entreprise ;
- mesurer l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques ;
- valider et définir les plans de contrôle et les plans d'audit ;
- vérifier la capacité de l'entreprise à faire face à des situations de crise (plan de continuité d'activité, solvabilité) ; et,
- s'assurer de la conformité des processus et de l'organisation.

En 2016, des sessions spécifiques ont été organisées pour revoir la cartographie des risques du Groupe, en associant chaque entité du Groupe, les directeurs de région et les *regional risk managers*.

Conformément à l'article 246 de la directive 2009/13/CE, les politiques de risques et les règles groupe (« *group rules* ») sont diffusées rapidement dans chaque siège régional puis communiquées par cet intermédiaire au niveau de chaque entité. Des communications spécifiques ont par ailleurs lieu au cours de divers forums associant les responsables groupe et leurs homologues dans les régions.

B.3.1.3 Identification et contrôle des risques

Le système de gestion des risques du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et processus de l'entreprise, via la maîtrise et la surveillance des risques identifiés. Ce système repose sur le CGRC, décrit au paragraphe B.3.1.1.

B.3.1.3.1 Identification des risques

Le Groupe a identifié cinq grands types de risques : les risques stratégiques, les risques de crédit, les risques financiers, les risques opérationnels et de non-conformité et enfin les risques de réassurance.

B.3.1.3.1.1 Risques stratégiques

Le risque stratégique découle des métiers et des activités du Groupe dans le monde entier. Il peut être défini comme le risque impactant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements de conditions de marché, de mauvaises décisions stratégiques ou de mauvaise application de ces décisions visant à répondre aux changements de conditions de marché.

Les changements de conditions de marché peuvent, par exemple, être liés à des évolutions économiques, réglementaires ou prudentielles ou au modèle d'intermédiation mis en œuvre au sein du Groupe.

B.3.1.3.1.2 Risques de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due au Groupe ou assurée par le Groupe.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.) et est modélisé sous forme d'un risque de prime, d'un risque de réserve et d'un risque catastrophe.

B.3.1.3.1.3 Risques financiers

Les risques financiers recouvrent l'ensemble des risques liés à la gestion des actifs et des passifs. Ils comprennent : le risque de taux, le risque de change, le risque de liquidité, le risque immobilier, le risque de spread, le risque sur actions et le risque de contrepartie :

- le risque de taux se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt ;
- le risque de change se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change ;
- le risque de liquidité se matérialise par l'impossibilité de faire face aux obligations contractuelles ou contingentes de paiement ;

- le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions ;
- le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers ;
- le risque de *spread* se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges («*spreads*») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque ;
- le risque de contrepartie se matérialise par le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise.

B.3.1.3.1.4 Risques opérationnels et de non-conformité

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et personnes dans tous les domaines d'activité, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs y compris les risques de fraudes internes et externes.

Le risque opérationnel inclut également la notion de risque juridique, dont le risque de situation de dépendance. Le Groupe Coface considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité. En effet, dans le cadre de son activité de commercialisation de solutions d'assurance-crédit et de services complémentaires, le Groupe ne possède aucun brevet. La dénomination « Coface » est protégée par un dépôt de marque, notamment en France. Enfin, le Groupe a déposé dans le cadre de ses activités un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

Le risque de non-conformité fait partie des risques opérationnels, de même que le risque de modèles et le risque de dilution :

- le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, de pertes financières significatives ou d'atteintes à la réputation qui naît du non-respect des dispositions propres à l'activité d'assurance, de vente d'information, de recouvrement de créances, ou d'affacturage, que ces dispositions soient de nature législative ou réglementaire, résultent de normes professionnelles ou de règles internes obligatoires. Les principaux domaines de non-conformité sont : les législations encadrant la lutte contre la délinquance financière (législation anti-blanchiment, ou contre le financement du terrorisme, la protection des données personnelles, les règles de déontologie professionnelle, la réglementation fiscale et celle applicable à l'activité d'assurance ;
- le risque de modèles se définit par un risque sur résultat découlant de modèles inadaptés ou mal utilisés, en raison d'une mauvaise conception, d'un mauvais suivi ou d'une mauvaise utilisation ;
- le risque de dilution est inclus dans les risques opérationnels pour l'activité d'affacturage (résultant notamment de litiges ou de fausses factures). Ce risque est constitué par l'ensemble des causes qui pourraient rendre les factures techniquement sans valeur indépendamment de la solvabilité des débiteurs : litiges, compensations, factures anticipées, double cession par exemple.

B.3.1.3.1.5 Risques de réassurance

Compte tenu de son appétence aux risques, COFACE se réassure contre les risques extrêmes qu'elle pourrait subir.

La réassurance génère quatre types de risques :

- le risque d'assurance résiduel qui peut provenir d'écarts entre les besoins de réassurance et la couverture véritable prévue au traité ;
- le risque de contrepartie qui résulte de l'incapacité ou du refus potentiel du réassureur, ou d'une partie prenante au traité, de respecter ses obligations envers l'assureur cédant ;
- le risque de liquidité qui naît du délai possible entre le paiement de la prestation par l'assureur à son assuré et la réception de la prestation de réassurance ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution du traité.

B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité est décrit dans la politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité) qui est applicable pour Coface SA et pour la Compagnie.

Cette politique assure la bonne intégration de l'ORSA dans l'organisation des entreprises concernées. Le Comité d'Audit de Coface SA est l'instance pilotant l'ensemble du processus ORSA pour le compte du Conseil d'Administration de Coface SA. Il intervient pour la fixation des hypothèses de l'ORSA et l'approbation des résultats, en s'appuyant sur les orientations données par le Comité ORSA qui agit tant pour compte de Coface SA que de la Compagnie.

L'ORSA est évalué et approuvé par les Conseils d'Administration de Coface SA et de la Compagnie sur une base annuelle mais peut être demandé après toute évolution du profil de risque de l'entreprise (création d'un nouveau produit, changement de la structure de réassurance ...).

Il peut également être revu dans le cadre d'un changement dans la composition des fonds propres par niveau, notamment suite à des rachats, des remboursements ou arrivées à échéance.

Par ailleurs, l'ORSA est intégré dans les prises de décision stratégique de Coface SA et la Compagnie, en tant qu'outil de pilotage de l'appétence au risque. L'évaluation du besoin global de solvabilité effectuée dans le cadre de l'ORSA permet d'analyser la solvabilité sur base consolidée et sur base solo sur l'horizon de projection suite à un choc majeur (similaire à la crise de 2008). Le besoin global de solvabilité permet de définir et de suivre la fourchette de Solvabilité communiquée dans le cadre du plan stratégique, qui exprime l'appétence au risque du groupe.

Comme expliqué dans la politique ORSA, le modèle ORSA est identique pour Coface SA (groupe) et pour la Compagnie (Solo), seul le périmètre d'exposition aux risques diffère. La gouvernance des ORSA Groupe et Solo est commune (excepté pour l'approbation par leurs Conseils d'Administration respectifs) et donne lieu à une déclaration d'ORSA unique au sens de l'article 246 de la directive 2009/138/CE.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Le contrôle interne

Société d'assurance ayant pour actionnaire de référence un Groupe bancaire, Coface SA met en œuvre un système de contrôle interne conforme aux dispositions de la directive Solvabilité II et de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

Le dispositif de contrôle des risques mis en place dans le Groupe s'articule autour de 3 niveaux de contrôle:

- Des contrôles opérationnels de niveau 1 confiés aux métiers,
- Des contrôles permanents de niveau 2 confiés à la direction des risques Groupe et à la direction de la conformité Groupe,
- Des contrôles périodiques de niveau 3 confiés à la direction de l'audit Groupe.

Le système de contrôle interne s'appuie sur les mêmes fonctions que le système de gestion des risques (voir paragraphe B.3.1), il permet de vérifier l'application des règles et principes définis dans le cadre du système de gestion des risques.

Ces contrôles sont applicables tant au sein de la Compagnie que de l'ensemble des entités du Groupe, notamment quant à:

- l'intégration dans l'organisation : les procédures de contrôle interne sont intégrées dans l'organisation, soit induites par la répartition des fonctions elle-même, soit par les actions de contrôle prévues dans les différents processus ;
- l'universalité : il n'existe pas de domaine exclu. Tous les processus, les activités et les structures sont concernés.

De même, au sein de la direction des risques, la fonction de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) anime un dispositif de correspondants régionaux, effectue des contrôles sur place de niveau 2 pour s'assurer du respect de la politique de sécurité informatique.

B.4.2 Système de contrôle comptable

Le système de contrôle comptable donne une part de la responsabilité des contrôles aux *Chief Financial Officers* (CFO) de chaque région.

Par principe, les CFO locaux sont responsables, pour leur périmètre :

- i) du système comptable local (respect de la réglementation locale et des règles Groupe) ;
- ii) de leurs comptes IFRS tels que remontés dans l'outil Groupe de consolidation CACIS (respect de la réglementation IFRS et des règles Groupe) ;
- iii) des risques financiers, notamment du respect du principe de congruence entre les actifs et les passifs afin de limiter les risques financiers sur leur bilan.

De son côté, le CFO Groupe est responsable, au niveau Groupe, de :

- i) la qualité de l'information financière,
- ii) la définition et le suivi de la politique d'investissement,
- iii) la gestion des risques financiers et la mise en œuvre des règles de maîtrise des autres risques, avec le support de la direction des risques, et
- iv) le pilotage de la solvabilité, notamment relatif à Solvabilité II.

Le pôle comptabilité et fiscalité Groupe met à disposition des régions un outil de contrôle et de reporting permettant de surveiller la bonne réalisation des réconciliations entre les applicatifs de gestion et l'outil comptable.

Chaque entité envoie à chaque clôture les contrôles et réconciliations effectués qui ont permis de valider la qualité et l'intégrité des données consolidées. Un fichier de *reporting*, répertoriant les contrôles à effectuer ainsi que des instructions sur les détails et documents justificatifs demandés leur est transmis chaque trimestre.

Ce fichier ainsi que les justificatifs sont envoyés au CFO régional (ou à la personne chargée par le CFO régional de collecter ces données), qui supervise la bonne réalisation de tous ces rapprochements. Une synthèse de ces contrôles devra ensuite être transmise au département de comptabilité technique Groupe.

Ce processus permet d'avoir une piste d'audit complète, une homogénéisation et une fiabilisation de la qualité des données produites au sein du Groupe.

B.4.3 Traitement de l'information comptable et financière

Le pôle comptabilité et fiscalité Groupe, rattaché à la direction financière, est le garant de la qualité de l'information financière et est en charge de la production et du contrôle de l'information comptable pour l'ensemble du Groupe Coface (comptes consolidés ; comptes sociaux de la maison mère COFACE SA et de ses filles la Compagnie, Cofinpar, Fimipar et Cogeris ; déclarations et contrôles dans le domaine fiscal).

Ses missions détaillées se déclinent en :

- tenue des comptabilités générales et auxiliaires de ces entités (France uniquement) : comptabilisation des opérations, contrôle et justification des opérations, réalisation des arrêts des comptes trimestriels, production des comptes consolidés (traitement des titres de participation, opérations réciproques, etc.) ;
- la production des rapports réglementaires et de présentation des comptes : production des rapports internes, production des états périodiques réglementaires dans le respect des contraintes de calendrier (déclarations aux administrations de tutelle, fiscales et sociales), relations avec les autorités de tutelle et les commissaires aux comptes ;
- l'élaboration des normes Groupe, veille réglementaire et projets stratégiques : définition des règles et rédaction des règles comptables Groupe, rédaction et suivi des procédures comptables en liaison avec la direction financière de Natixis dans le cas des IFRS, veille quant à l'évolution de la réglementation comptable et fiscale, accompagnement, formation et support technique des filiales et succursales, analyses et études d'impact des modifications de périmètre sur les comptes consolidés ;
- le système de contrôle : suivi de la correcte application des normes et des procédures dans le Groupe ;
- la fiscalité Groupe.

L'articulation avec les différentes entités du Groupe s'appuie sur les principes de la matrice fonctionnelle Groupe avec une délégation aux entités des différents pays de certaines responsabilités sur leur périmètre. À ce titre, les entités consolidées ont la responsabilité de la production, selon leurs normes locales et IFRS :

- i) de l'information comptable ;
- ii) de l'information fiscale ;
- iii) de l'information réglementaire ;
- iv) de l'information sociale.

Elles supervisent également la production des liasses de consolidation en fonction des normes et procédures du Groupe.

B.4.4 Outil commun à la comptabilité générale, la consolidation et au contrôle de gestion

Depuis janvier 2014, le *reporting* mensuel de contrôle de gestion, les liasses French GAAP et les liasses IFRS trimestrielles sont saisies dans un outil commun ce qui permet de développer des états de rapprochements automatiques et d'améliorer la qualité de l'information reçue.

Dans le cadre des opérations d'inventaire trimestrielles, des contrôles complémentaires sont effectués notamment à partir des analyses de comptes et de rapprochements avec les données de gestion. Des contrôles de cohérence sont réalisés avec les données issues du *reporting* du contrôle de gestion.

Dans le cadre des opérations de consolidation, des contrôles globaux sont réalisés : la revue analytique du bilan et compte de résultats, le bouclage des capitaux propres Groupe, la vérification de cohérence sur les postes et les entités les plus significatives, le bouclage de situation nette sur l'ensemble des entités consolidées, la vérification des opérations intragroupe et de leur correcte réconciliation, la vérification spécifiques sur les résultats de réassurance, la vérification spécifiques sur la ventilation des charges par destination, la revue analytique permettant un contrôle de cohérence global.

Les opérations de réassurance en acceptation à l'intérieur du Groupe font l'objet d'un contrôle particulier de la part de la comptabilité, consistant à vérifier l'exhaustivité et la conformité des décomptes saisis au sein du département réassurance, des données sources jusqu'à leur correcte intégration comptable.

B.4.5 Obligations de publication de l'information financière et comptable

La direction de la communication financière, rattaché à la direction financière Groupe, produit, avec l'appui des autres directions, l'information financière diffusée aux marchés financiers, analystes et investisseurs.

Les directions concernées aident notamment ce service, par leurs contributions et leurs revues, à maîtriser les risques d'erreur matérielle ou de diffusion d'une information erronée, de retard de diffusion et de rupture de confidentialité ou d'égalité entre les actionnaires. Cette direction est le correspondant privilégié de l'AMF.

B.4.6 Fonction conformité

La fonction de vérification de la conformité mise en œuvre est décrite dans le chapitre B.1.1.3.2.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 La fonction audit interne du Groupe Coface

B.5.1.1 Organisation de la fonction d'audit interne

La fonction audit interne de Coface SA est intégrée au dispositif de contrôle périodique de Natixis, actionnaire de référence et à celui du groupe BPCE.

La Direction de l'audit interne du Groupe Coface est placée sous la responsabilité du Directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clef audit interne. Il reporte hiérarchiquement au Directeur Général du Groupe et fonctionnellement au Directeur de l'Inspection Générale de Natixis. Il assiste aux Comités de Direction Générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire.

La Direction de l'audit Groupe est en charge notamment de l'audit des fonctions du Siège, des Régions et des entités locales. Elle est organisée de la manière suivante :

- Une équipe centrale, basée au siège à Paris
- Des responsables d'audit régionaux
- Des auditeurs locaux (Région ou pays)

Depuis fin 2016, la filière audit est hiérarchiquement intégrée : les liens fonctionnels forts existants respectivement entre les responsables d'audit régionaux et le Directeur de l'audit Groupe, et les responsables d'audit locaux et les Responsables d'audit Régionaux, ont été transformés en liens hiérarchiques directs (hormis dans le cas où la réglementation locale imposerait un rattachement d'un auditeur au Conseil d'administration de l'entité).

B.5.1.2 Indépendance de la fonction d'audit interne

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Elle est renforcée par la nouvelle organisation hiérarchique en place.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du Comité d'audit et il a librement accès au Comité d'audit.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, tout nouvel auditeur doit attendre une période minimale de un an avant d'intervenir sur un processus / une entité dont il a été acteur. La Direction de l'audit Groupe a accès à toutes les informations, tous les systèmes et toutes les personnes requises pour la réalisation de ses missions d'audit. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Ce principe de libre accès à l'information signifie qu'elle :

- a communication de tout document, quel qu'en soit le support, et peut en obtenir copie sous format informatique ;
- dispose d'un droit d'interrogation de tout fichier informatique ou base de données quel que soit l'entreprise du Groupe qui en assure le stockage et la maintenance.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle expose chaque année à l'organe de décision de chaque entité réglementée son opinion sur différents aspects de l'entité à savoir sur la suffisance des provisions techniques, la couverture des risques par la réassurance, et la politique de souscription.

Coface SA est un groupe au sein duquel l'Actuariat est intégré dans les différents processus décisionnels, de la souscription à la réassurance en passant par le provisionnement.

Le rapport actuariel aura par conséquent consisté en 2016 en

- Un rapport actuariel sur le provisionnement, validant la suffisance des provisions techniques des états financiers pour couvrir le risque sous-jacent,
- Un rapport actuariel sur la réassurance, montrant l'adéquation de notre réassurance actuelle au profil de risque et étudiant l'impact en termes de ratio de solvabilité de modifications de la structure de réassurance,
- Un rapport actuariel sur la souscription, mettant en évidence la contribution récurrente de l'Actuariat à la surveillance des systèmes de notation des débiteurs, à la tarification et à l'évaluation des risques pris (avec des propositions en 2016 de méthodes de surveillance des plus grosses expositions).

B.7 Sous traitance

Conformément à la réglementation relative à l'externalisation des activités opérationnelles importantes ou critiques, la Société a édicté en 2016 une politique de Groupe en la matière visant à identifier les activités dites "importantes ou critiques" et à définir :

- (i) les principes fondamentaux du recours à l'externalisation,
- (ii) les termes types de tout contrat prévoyant une telle externalisation ainsi que
- (iii) les modalités de contrôle afférentes aux activités et fonctions ainsi externalisées.

Cette politique, approuvée par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 4^{ème} trimestre 2016, considère comme des activités opérationnelles importantes ou critiques (i) les quatre fonctions clés suivantes : la fonction de gestion des risques (notamment la souscription de risques d'assurance-crédit, le traitement administratif des opérations d'assurance, l'émission et la garde des agréments, la fourniture d'informations sur toute entreprise donnée), la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle, ainsi que (ii) les autres fonctions, dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise ou sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou dont l'interruption est susceptible de remettre en cause les conditions de son agrément.

Coface SA et l'ensemble de ses filiales se sont ainsi engagés, lorsque certaines activités critiques sont externalisées, à sélectionner des prestataires de services répondant à des normes de service de haute qualité et disposant des qualifications et compétences nécessaires afin d'assurer avec rigueur la prestation externalisée, en évitant tout conflit d'intérêt et en assurant la confidentialité des données. Ils se sont également engagés à informer l'Autorité de contrôle prudentiel de leur intention d'externaliser des services entrant dans le champ de la politique. Enfin, tout contrat d'externalisation devant être signé avec tout prestataire de service sélectionné doit inclure les clauses obligatoires imposées par Coface SA et être approuvé par le conseil d'administration de la Société avant signature.

Le respect de ces exigences fait l'objet de contrôles de plusieurs niveaux au sein du Groupe décrits dans la procédure.

A ce jour, les principales activités importantes ou critiques externalisées par le Groupe concernent les activités de fourniture d'information, l'activité de gestion des investissements financiers de la Société et l'activité de souscription de risques dans les pays où Coface SA ne dispose pas de licence et agit par l'intermédiaire d'une entreprise d'assurance agréée localement. Elles ne concernent pas les fonctions clés.

Une part des activités informatiques est également considérée comme importante ou critique. Le plan stratégique *Fit To Win* défini en 2016 diminuera le recours à la sous-traitance au profit de l'internalisation de ces activités, ce qui permettra une réduction des coûts liés aux systèmes informatiques.

B.8 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.

C Profil de risque

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Exposition

Le principal métier du Groupe est l'assurance-crédit. Le Groupe exerce par ailleurs des activités d'affacturage en Allemagne et en Pologne. L'évaluation du risque de crédit lié à ces activités constitue un élément essentiel de son activité. Le risque de crédit regroupe :

- au titre de l'assurance-crédit, le risque de souscription, inhérent aux activités d'assurance (à savoir assurance-crédit court terme, risques spéciaux dont le Single Risk et cautionnement) au sens de la directive Solvabilité II, c'est à dire le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement ; et
- au titre de l'activité d'affacturage au sens du règlement arrêté du 3 novembre 2014 c'est-à-dire le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire.

La qualité et la fiabilité des informations sur la solvabilité des débiteurs sont essentielles pour piloter la politique de tarification et les décisions de souscription des arbitres. Le Groupe ne peut exclure que, sur certains marchés, il rencontre, à l'instar des autres acteurs de marché, des difficultés dans l'obtention de données fiables sur la solvabilité des débiteurs, ni que des prestataires auxquels il peut avoir recours ne puissent lui fournir des informations de qualité et ne comportant pas d'erreur.

Toute insuffisance d'information ou de fiabilité d'information sur un débiteur ou l'environnement dans lequel il intervient, ou encore tout retard dans la mise à disposition de ces informations, sont de nature à fausser les évaluations et appréciations, et donc l'estimation par le Groupe des risques de sinistre potentiel. Ces risques liés aux évaluations de solvabilité sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa marge de solvabilité et ses perspectives.

Par ailleurs, si les produits d'assurance-crédit ou d'affacturage, qu'il développe et vend, visent à répondre aux besoins des assurés (ou des clients dans le cas des activités d'affacturage) et à leur évolution en matière de couverture, le Groupe se doit également de maîtriser les risques en termes d'exposition et donc de rentabilité. Une mauvaise évaluation de la solvabilité des débiteurs et des clients à la souscription, et pour l'assurance-crédit en cours de vie du produit ou encore lors de son renouvellement, est de nature à entraîner une mauvaise adéquation entre la prime, les engagements pris et la gestion qui en est faite par le Groupe, et donc à engendrer un risque de perte potentiellement significative.

C.1.2 Technique d'atténuation du risque

La réassurance externe du groupe est, à compter de janvier 2015, portée par Coface Re SA pour le compte des entités du Groupe.

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de pointe (sur un groupe de débiteur ou sur l'ensemble du portefeuille) et le risque de récession.

Le risque de pointe est adressé au travers d'un traité en quote-part et de deux traités en excédent de sinistre (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop-loss* » contre la déviation démesurée de la sinistralité de fréquence.

Ces sinistres pourraient par ailleurs être limités par les « limites de décaissement ». Il s'agit d'un plafond d'indemnité par police exprimé en pourcentage des primes (30 fois la prime par exemple). Ces limites de décaissement n'ont pas été prises en compte dans le cadre de cet exercice.

C.1.3 Concentration du risque

Coface SA et La Compagnie ont mis en place des indicateurs de suivi des risques de concentration (débiteurs ou groupe de débiteurs, secteurs et géographie) qui sont pilotés au moins trimestriellement et pleinement intégrés à l'appétence aux risques des sociétés.

S'agissant des risques sur les grands débiteurs, une instance spécifique suit périodiquement les risques cumulés de plus de 500 millions d'euros sur un débiteur ou un groupe de débiteurs et ceux-ci font l'objet d'une couverture par le programme de réassurance XS du Groupe.

Par ailleurs, à travers le pilotage opérationnel de leurs activités, Coface SA et La Compagnie mettent en œuvre à la fois des procédures permettant de gérer les risques débiteurs en cas de dégradation de la sinistralité ainsi que des programmes de réassurance décrits au chapitre E.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition

Depuis mai 2013, Coface SA a centralisé la gestion de ses investissements et en délègue en grande partie la gestion à différents délégataires sous l'égide d'un prestataire d'investissement unique, la société de gestion Amundi. Coface Re, entité créée en septembre 2014, société de réassurance dédiée du Groupe a également délégué, de façon dédiée et sous sa propre gouvernance, la gestion de ses investissements à différents délégataires sous l'égide de la société de gestion Amundi.

Cette plateforme permet de gérer le portefeuille global du Groupe selon une répartition cible des différentes classes d'actifs déterminée en intégrant (i) les contraintes de risque et liquidité, (ii) les contraintes réglementaires et assurantielles, (iii) les charges en capital et l'adéquation des placements en termes de risque et durée avec le passif du Groupe.

Cette organisation permet au Groupe l'accès à des classes d'actifs et techniques de gestion diversifiées avec comme objectif la recherche pour son portefeuille de placement d'une performance stable sur le long terme tout en maintenant une forte qualité et liquidité des actifs sous-jacents. Elle assure également un meilleur suivi des risques financiers, réduit les risques opérationnels et permet un pilotage plus réactif et affiné du résultat financier du Groupe dans un cadre de risque général maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires actuelles et à venir.

En termes de gouvernance et contrôle de la politique de placements, l'organisation est la suivante :

- le conseil d'administration s'assure du respect des règles relatives à la réglementation assurantielle : représentation des engagements réglementés, dispersion des actifs, congruence, solvabilité ;
- le comité stratégique d'investissement revoit deux fois par an l'allocation stratégique du Groupe proposée par le gestionnaire en concertation avec la direction des investissements, du financement et du cash management du Groupe. L'instance définit et revoit ainsi les

orientations générales souhaitables en termes de politique d'investissement et d'exposition aux différentes classes d'actifs, dictées par la situation des marchés, l'évolution de la collecte et du passif du Groupe, l'optimisation des rendements et l'évolution des contraintes réglementaires opposables.

En complément de ces trois instances qui régissent l'organisation générale de la politique d'investissement du Groupe, d'autres comités spécialisés permettent de suivre de façon continue la gestion des investissements et ses résultats :

- le comité mensuel d'investissement : traite de l'évolution des marchés financiers et de la revue détaillée des investissements du Groupe. Des scénarii macro-économiques et facteurs de risque sous-jacents sont présentés par le gestionnaire ainsi qu'une analyse des stratégies d'investissement et recommandations tactiques éventuelles ;
- le comité semestriel des risques : a pour vocation de contrôler la couverture et la maîtrise des risques, relatifs aux prestations du gestionnaire. Il couvre ainsi les risques d'investissement (risque de marché, risque de spread (incluant les contreparties et les dérivés), risque de liquidités) et les risques opérationnels. Ces risques sont notamment appréhendés au regard du sens qui leur est donné par la directive Solvabilité II.

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement prenant en compte la gestion des risques financiers au travers de la définition de son allocation stratégique, la réglementation applicable aux compagnies d'assurance et les contraintes d'investissement résultant de la gestion de son passif. La stratégie d'investissement mise en œuvre doit permettre de faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis de ses assurés tout en optimisant les investissements et la performance dans un cadre de risque défini.

La politique d'investissement du Groupe, revue deux fois par an, couvre notamment l'allocation stratégique d'actif, les classes d'actifs et produits éligibles à investissement, la maturité cible du portefeuille, la gestion des couvertures éventuelles et la politique de pilotage du résultat du Groupe. L'allocation définie chaque année s'appuie sur une analyse du passif, de simulations et stress sur les comportements rendements/risques des différentes classes d'actifs du portefeuille et du respect de paramètres définis liés à l'activité du Groupe et ses engagements : sensibilité cible, consommation de fonds propres, perte maximale en fonction du comportement des marchés financiers, qualité et liquidité du portefeuille d'investissement.

La maîtrise des risques financiers repose ainsi sur un dispositif de normes et contrôles rigoureux revu constamment.

En tant qu'entreprise d'assurance, le Groupe conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui offrant des revenus plus récurrents et stables⁷.

⁷ Les chiffres présentés peuvent différer de ceux du Document de Référence 2016. Cet écart s'explique par une présentation aux normes Solvabilité II dans le présent document et une présentation aux normes IFRS dans le Document de Référence 2016.

Portefeuille de placement Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	2016		Au 31 décembre 2015	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Immobilier de placement	137,9	5,4%	111,7	4,5%
Actions	126,5	5,0%	218,9	8,8%
Obligations	1 796,3	70,3%	1 691,1	68,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	494,9	19,4%	453,3	18,3%
Total actifs financiers	2 555,7	100%	2 475,0	100%

Portefeuille de placement La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	2016		Au 31 décembre 2015	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Immobilier de placement	117,0	5,3%	99,8	4,3%
Actions	101,3	4,6%	198,9	8,6%
Obligations	1 444,9	65,0%	1 434,4	62,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	559,0	25,2%	567,9	24,7%
Total actifs financiers	2 222,2	100%	2 301,0	100%

Au 31 décembre 2016, les obligations représentaient 70,3 % du total du portefeuille de placement du groupe. On peut faire le même constat au niveau de la Compagnie le portefeuille obligataire représentait la part la plus importante du portefeuille de placement (65,0%), les allocations en actions et en immobilier restaient sensiblement semblables à celles du groupe.

Dans le cadre de l'allocation stratégique définie, le Groupe et la Compagnie ont augmenté leurs expositions à la dette souveraine des principaux émetteurs des marchés financiers, ainsi qu'à l'immobilier non coté européen tout en diminuant leurs expositions aux actions européennes.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement sont par ailleurs définies en termes de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures sont enfin réalisées le cas échéant : elles sont systématiques sur le risque de change et discrétionnaires sur les risque de taux et spread.

Aux 31 décembre 2015 et 2016, les principales caractéristiques du portefeuille obligataire étaient les suivantes :

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire Coface SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2016		2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie	259	14,4%	155	9,1%
Pays émergents	163	9,1%	160	9,4%
Europe	145	8,1%	136	8,1%
Amérique du Nord	408	22,7%	449	26,6%
Zone Euro	821	45,7%	791	46,8%
Total	1 796	100%	1 691	100%

Le portefeuille de placement est exposé principalement aux zones de pays développés en zone euro et en Amérique du Nord. Le risque lié aux émetteurs souverains de la zone euro particulièrement significatif en 2013 a commencé, grâce aux différentes actions de la Banque Centrale Européenne, à se réduire en 2014. L'amélioration continue des situations économiques de l'Espagne, l'Irlande et l'Italie ont permis d'augmenter nos investissements en titres souverains de ces pays depuis 2014, cependant les expositions restent limitées du fait notamment du risque politique important.

En revanche, les expositions sur la dette souveraine du Portugal et de la Grèce sont toujours nulles. Le Groupe a augmenté sa diversification internationale sur les années 2015 et 2016, notamment sur les pays développés d'Asie, afin de profiter de taux de rendement plus élevés et d'accompagner les différentes hausses de taux.

La répartition par zone géographique sur le périmètre de la Compagnie reste fidèle à celle du groupe avec un biais important sur la Zone Euro (50,0%).

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire la Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2016		2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Asie	245	16,9%	145	10,1%
Pays émergents	111	7,7%	117	8,1%
Europe	120	8,3%	123	8,6%
Amérique du Nord	247	17,1%	323	22,5%
Zone Euro	722	50,0%	727	50,7%
Total	1 445	100%	1 434	100%

Le risque de taux porté par le Groupe sur son portefeuille financier est limité, la sensibilité maximale autorisée sur la classe d'actifs obligataires étant délibérément plafonnée à 4⁸. La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit au 31 décembre 2016 à 3,6 tandis qu'elle s'établit autour à 3,7 pour Compagnie.

Les filiales ou succursales dont les comptes sont établis en euros et qui souscrivent en d'autres devises doivent respecter les mêmes principes de congruence (adossement entre actifs et passifs libellés dans une devise autre que celle servant de référence à la délivrance des états comptables).

⁸ La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de celle-ci en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, une obligation ayant une sensibilité de 4 verra sa valeur de marché diminuer de 4 % si les taux d'intérêt augmentent de 1 %.

À titre exceptionnel, des positions ouvertes en autres devises peuvent être couvertes. Aucun investissement en devises n'est réalisé à des fins spéculatives par le Groupe.

La grande majorité des instruments de placements du Groupe est libellée en euros. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est limitée : au 31 décembre 2016, plus de 69 % des placements est ainsi libellé en euro.

Repartition par devise du portefeuille de placements Coface SA (en millions d'euros)	2016		Au 31 décembre 2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
EUR	1 780,2	69,7%	1 707,2	69,0%
USD	398,0	15,6%	503,6	20,3%
Autre (<3%)	377,4	14,8%	264,2	10,7%
Total	2 555,7	100%	2 475,0	100%

Sur la partie de la Compagnie, on retrouve les mêmes expositions importantes à l'EUR (73,3%) et à l'USD (11,7%).

Repartition par devise du portefeuille de placements La Compagnie (en millions d'euros)	2016		Au 31 décembre 2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
EUR	1 629,9	73,3%	1 671,1	72,6%
USD	261,1	11,7%	414,0	18,0%
Autre (<3%)	331,2	14,9%	215,9	9,4%
Total	2 222,2	100%	2 301,0	100%

C.2.2 Techniques d'atténuation du risque

La direction des investissements du Groupe, en charge du pilotage des investissements et de la gestion du portefeuille de placements, peut autoriser le recours à des couvertures sur le risque de remontée des taux, au travers d'instruments financiers à terme (swaps, futures, options) liquides sur un marché réglementé ou bien en gré à gré avec des contreparties notées A- ou plus.

Ces opérations sont réalisées exclusivement à des fins de couverture et en stricte application de la réglementation applicable aux compagnies d'assurance. Le nominal de la couverture est alors strictement limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille (actions ou produits de taux) afin de couvrir des actifs effectivement détenus dans le portefeuille.

Au 31 décembre 2016, seules la Compagnie et Coface Re détenaient des options de vente de maturité longue en dehors de la monnaie et des options d'achat de maturité courte sur les actions cotées sur un marché de la zone euro. Cette stratégie de couverture est mise en place sur l'exposition actions du portefeuille de placements, son niveau et pilotage sont définis et revus en fonction des circonstances de marché et du pilotage des niveaux de plus et moins-values latentes lors des comités d'investissement mensuels entre la direction du Groupe et le gérant de la plateforme d'investissements Amundi.

De plus, pour la majeure partie du portefeuille qui regroupe l'ensemble des entités européennes du Groupe ainsi que le portefeuille de Coface Re, le risque de change est systématiquement couvert pour les investissements en devises dérogeant au principe de congruence. Ainsi, au 31 décembre 2016, les

investissements en obligations libellées en dollar américain, en livre sterling, en dollar canadien et en dollar australien de ce portefeuille ont fait l'objet de couvertures systématiques contre euro de la part des gestionnaires en charge des portefeuilles concernés.

C.2.3 Sensibilité au risque

Des simulations mensuelles sont par ailleurs réalisées sur le portefeuille investi du groupe, de la Compagnie et de Coface Re et présentées au cours des comités d'investissement. Celles-ci couvrent sur différentes périodes la perte maximale escomptée en termes de performance économique classe d'actifs par classe d'actifs avec une attention particulière sur le risque de spread notamment.

Ces tests de sensibilité couvrent l'ensemble des classes d'actifs sur lequel le Groupe est investi et permettent d'apprécier chaque mois le risque global auquel est exposé le portefeuille en cas de scénario adverse et de prendre d'éventuelles mesures de réduction de ce risque le cas échéant (réduction d'exposition à certains facteurs de risque, mise en place de stratégies de couverture, protection du résultat économique sur une période donnée, etc.).

Les résultats sont souhaités représentatifs des différents risques liés aux investissements réalisés mais présentent, comme toute analyse quantitative, des limites liées aux données et modèles utilisés.

Les tableaux ci-dessous montrent que la sensibilité du portefeuille, hors effet de la couverture action mise en place, est au 31 décembre 2016, quasi-stable en 2016.

C.2.3.1 Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2016

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations		Au 31 décembre 2016			
Coface SA (en millions d'euros)	Valeur de marché 31/12/2016	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%	
Obligations	1 796	-64,7	0,0	0,0	
Actions	127	0,0	-12,7	-25,3	
TOTAL	1 923	-64,7	-12,7	-25,3	

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations		Au 31 décembre 2016			
La Compagnie (en millions d'euros)	Valeur de marché 31/12/2016	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%	
Obligations	1 445	-53,3	0,0	0,0	
Actions	101	0,0	-10,1	-20,3	
TOTAL	1 546	-53,3	-10,1	-20,3	

C.2.3.2 Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2015

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations Coface SA (en millions d'euros)		Au 31 décembre 2015			
	Valeur de marché 31/12/2015	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%	
Obligations	1 691	-54,5	0,0	0,0	
Actions	219	0,0	-21,9	-43,8	
TOTAL	1 910	-54,5	-21,9	-43,8	

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre 2015			
	Valeur de marché 31/12/2015	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%	
Obligations	1 434	-48,5	0,0	0,0	
Actions	199	0,0	-19,9	-39,8	
TOTAL	1 633	-48,5	-19,9	-39,8	

Dans la mesure où les actions et obligations sont comptabilisées dans la catégorie *available-for-sale* (disponible à la vente), la sensibilité aurait un effet sur les « autres éléments du résultat global », auxquels les capitaux propres sont sensibles. Les profits et les pertes non réalisés sur ces titres financiers n'ont pas d'effet sur le résultat net à l'exception des éventuelles dépréciations comptabilisées. En cas de vente, le profit ou la perte en résultant aurait un effet sur le résultat opérationnel au compte de résultat.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition

Comme déjà écrit précédemment dans le cadre de l'allocation stratégique définie, Coface SA et la Compagnie ont augmenté leurs expositions à la dette souveraine des principaux émetteurs des marchés financiers. Les deux portefeuilles sont exposés également aux émetteurs non souverains.

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire Coface SA (en millions d'euros)		Au 31 décembre			
	(en M€)	2016 (en %)	(en M€)	2015 (en %)	
Souverain	922,2	51,3%	818,0	48,4%	
Non-Souverain	874,1	48,7%	873,1	51,6%	
Total	1 796,3	100%	1 691,1	100%	

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre			
	(en M€)	2016 (en %)	(en M€)	2015 (en %)	
Souverain	663,3	45,9%	636,2	44,3%	
Non-Souverain	781,6	54,1%	798,2	55,7%	
Total	1 444,9	100%	1 434,4	100%	

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Le portefeuille obligataire du Groupe et de la Compagnie demeure essentiellement investi dans des entreprises et États notés en catégorie investment grade⁹. La répartition par notation pour la Compagnie est très similaire à celle du groupe avec une part importante sur les obligations ayant des ratings AA-, A et BBB.

Répartition par notation du portefeuille obligataire Coface SA (en millions d'euros)			Au 31 décembre	
	2016 (en M€)	(en %)	2015 (en M€)	(en %)
AAA	353,6	19,7%	330,6	19,5%
AA - A	675,1	37,6%	542,3	32,1%
BBB	576,0	32,1%	559,7	33,1%
BB - B	185,9	10,3%	256,7	15,2%
< CCC	5,6	0,3%	1,7	0,1%
Total	1 796,3	100%	1 691,1	100%

Répartition par notation du portefeuille obligataire La Compagnie (en millions d'euros)			Au 31 décembre	
	2016 (en M€)	(en %)	2015 (en M€)	(en %)
AAA	192,5	13,3%	207,7	14,5%
AA - A	587,3	40,6%	484,5	33,8%
BBB	503,5	34,8%	492,9	34,4%
BB - B	155,9	10,8%	247,6	17,3%
< CCC	5,6	0,4%	1,7	0,1%
Total	1 444,9	100%	1 434,4	100%

Par ailleurs, les investissements en titres obligataires d'entreprises représentent 48,7 % du portefeuille obligataire groupe et sont concentrés à plus de 85 % sur des entreprises de qualité investment grade. Pour la Compagnie les titres obligataires d'entreprises représentent 54,1 % du portefeuille obligataire et sont concentrés à plus de 85 % sur des entreprises de qualité investment grade.

Au sein de la politique d'investissement Groupe, qui s'applique donc à la Compagnie, le Groupe a défini des seuils d'expositions maximales autorisées. Ces seuils s'appliquent aux expositions autres que souveraines et permettent de limiter le risque sur un seul émetteur. Ces limites sont fixées en fonction du rating associé aux émetteurs.

⁹ Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme investment grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme high yield les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+

Des limites sont par ailleurs fixées sur les obligations souveraines afin de limiter le risque sur des pays bien spécifiques. Ces exclusions ou limites sont définies en fonction de l'actualité, de la notation pays Coface et de la notation réalisée par les agences de notation.

On retrouve principalement des expositions souveraines et des groupes reconnus au niveau mondial.

C.3.2 Techniques d'atténuation du risque

Le Groupe au sein de la mise en place de sa politique d'investissement a défini des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement en termes de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures peuvent être réalisées de façon discrétionnaire sur le risque de spread. Cependant au 31/12/2016 le portefeuille du Groupe et de la Compagnie n'en avait aucune.

C.4 Risque de liquidité

Coface SA et la Compagnie ne prennent pas en compte le bénéfice attendu dans les primes futures. Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations de paiement grâce à des ressources financières liquides.

Le risque de liquidité fait l'objet de limites de risques spécifiques suivies dans le cadre de l'appétence aux risques de Coface SA et la Compagnie.

C.4.1 Exposition

Le suivi du risque de liquidité est cadré par la politique du risque de liquidité et de concentration que ce soit pour Coface SA ou pour la Compagnie.

L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle inversé de production : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres. Par ailleurs, la durée de liquidation d'une provision est inférieure à trois ans, et l'ensemble de ces provisions est couvert par des actifs liquides. En conséquence, le risque de liquidité lié à l'activité d'assurance est considéré comme faible.

Le risque de liquidité est suivi à travers l'analyse par le département trésorerie du Groupe des disponibilités et projections de flux de trésorerie des différentes entités sur l'ensemble du périmètre. Ces données font l'objet d'analyses constantes permettant de piloter les liquidités à des fins de besoins monétaires ou placements financiers dans le cas d'excès récurrents de liquidité.

La majorité des autres produits de taux et totalité des actions du portefeuille du Groupe sont cotées sur des marchés de l'OCDE et présentent un risque de liquidité jugé faible à ce jour.

Le portefeuille obligataire du Groupe présente une maturité courte, en phase avec son passif. La répartition des maturités obligataires est présentée ci-dessous :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire			Au 31 décembre	
Coface SA (en millions d'euros)	2016		2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
<1 an	451,5	25,1%	369,8	21,9%
1-3 ans	479,9	26,7%	549,6	32,5%
3-5 ans	374,1	20,8%	424,8	25,1%
5-10 ans	443,6	24,7%	312,9	18,5%
>10 ans	47,2	2,6%	34,0	2,0%
Autre	-	0,0%	-	0,0%
Total	1 796,3	100%	1 691,1	100%

Près de 52 % des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2016.

La situation d'une entreprise d'assurance en matière de liquidité est évaluée par des standards mesurant la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

La répartition par maturité sur le périmètre de la Compagnie est en ligne avec celle du groupe :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire			Au 31 décembre	
La Compagnie (en millions d'euros)	2016		2015	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
<1 an	364,6	25,2%	288,3	20,1%
1-3 ans	377,6	26,1%	460,6	32,1%
3-5 ans	284,2	19,7%	361,5	25,2%
5-10 ans	372,4	25,8%	291,3	20,3%
>10 ans	46,2	3,2%	32,8	2,3%
Autre	-	0,0%	-	0,0%
Total	1 444,9	100%	1 434,4	100%

C.4.2 Techniques d'atténuation du risque

La liquidité du portefeuille à travers la répartition par maturité, le seuil maximum de maturité moyenne inscrit dans les règles groupe et par le niveau de monétaire important au sein de l'allocation sont des protections naturelles contre un pic d'illiquidité.

En fonction des résultats du suivi de la liquidité réalisé dans les comités des Risques, le Groupe pourrait décider d'augmenter la liquidité du portefeuille en jouant principalement sur deux piliers : l'augmentation de la poche monétaire de l'allocation d'actifs ou / et diminuer la maturité moyenne du portefeuille.

C.4.3 Sensibilité au risque

La liquidité du portefeuille d'obligations crédit OCDE et d'obligations souveraines des pays émergents est surveillée régulièrement via des indicateurs de marché (évolution des flux, spreads, fourchettes achat et vente) et le gestionnaire réalise des analyses régulières sur les délais et coûts de liquidation des lignes

en portefeuilles (durée de liquidation partielle, totale, coût de liquidité instantané et en conditions de stress de marché...). Ces études sont présentées dans le cadre du comité des Risques qui se réunit semestriellement.

S'agissant de l'affacturage, la durée moyenne des créances d'affacturage est très courte (inférieure à six mois), ce qui réduit le risque de liquidité attaché à ces activités. Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de financement : un programme de titrisation de ses créances commerciales d'affacturage, des lignes de crédit bilatérales avec différents partenaires ainsi qu'un programme d'émission de billets de trésorerie.

C.5 Risque opérationnel

En 2016, la Direction des Risques Groupe a mis en place un outil dédié intégrant des fonctionnalités performantes de reporting pour les risques opérationnels

Pour chaque processus métier ou support dont l'entité a la responsabilité, est établie une liste des situations de risque significatif qui peuvent affecter ce métier ou support. Cette liste est constituée sur la base d'entretiens entre la Direction des Risques Groupe, les responsables Risque locaux et les responsables du métier concerné.

L'évaluation du risque, réalisée par chaque Entité, repose sur l'appréciation de sa fréquence et sur l'intensité de son impact ainsi que sur l'efficacité des contrôles de premier niveau. Une échelle d'évaluation de quatre niveaux est retenue (faible, moyen, important, élevé).

Chaque situation de risque fait l'objet d'une description détaillée, intégrant l'évaluation du risque inhérent (c'est-à-dire avant contrôles de premier niveau), la description et l'évaluation des contrôles de premier niveau, l'évaluation du risque résiduel et les plans d'action éventuels.

De façon complémentaire les incidents et pertes opérationnels sont recensés. Une synthèse en est réalisée chaque mois et diffusée au CGRC.

Un incident est la réalisation d'un risque opérationnel qui pourrait mener ou qui peut avoir mené à une perte financière, un profit non justifié, ou diverses conséquences non financières.

Les incidents remontés font l'objet de mesures correctives et sont pris en compte lors de la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels.

Ces différentes mesures permettent de concevoir et déployer un programme de contrôles de niveau 2 homogène pour l'ensemble des entités, portant sur les risques les plus significatifs.

Afin de limiter le risque majeur d'interruption d'activité, chaque entité du Groupe dispose d'un plan de continuité d'activité (« PCA ») pour faire face à l'indisponibilité prolongée ou définitive de ses locaux, à l'indisponibilité de ses systèmes d'information ou de son personnel.

Le PCA est réalisé sur la base de règles Groupe, complétées par des règles en matière d'assistance mutuelle entre entités et de travail à distance au titre desquelles trois tests ont été réalisés en 2016. Ces règles matérialisent la politique du Groupe en matière de continuité d'activité. Chaque entité réalise localement son plan de continuité d'activité. Les besoins et ressources des utilisateurs sont identifiés au moyen d'un bilan d'impact sur les activités.

La démarche d'ensemble est conforme avec les principales normes en matière de continuité d'activité. Les principaux éléments opérationnels du PCA sont le plan de gestion de crise et les plans de continuité métier. La sauvegarde des principales données et applications informatiques utilisées par le Groupe est

assurée sur deux centres de traitement des données situés en région parisienne, distants l'un de l'autre et fonctionnant en mode « actif – actif ».

En cas de risque opérationnel évalué à un niveau non acceptable ou en cas de survenance d'un incident opérationnel majeur des plans d'action préventifs ou correctifs sont définis et déployés.

La direction des risques Groupe est en charge du reporting vers le comité des risques Groupe.

C.6 Autres risques importants

Les risques de réputation, stratégique, ou réglementaire et les risques émergents font l'objet de processus particuliers.

Ces types d'aléas sont intégrés à la cartographie des risques mais ne sont pas quantifiés dans la formule standard du SCR. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond à l'impact négatif que peut avoir un événement interne ou externe sur la réputation de la Compagnie ou de Coface SA.

Le Groupe a développé un dispositif pour atténuer ce risque au travers notamment d'une charte de déontologie et d'un code de conduite ainsi que de règles claires de communication interne et externe.

C.6.2 Risque stratégique

Le risque stratégique correspond à un impact négatif significatif (présent ou futur) sur les résultats ou les fonds propres de Coface SA ou de la Compagnie.

La direction de la stratégie et du développement Groupe, créée en 2016, gère le processus de planification stratégique en travaillant avec le comité de direction générale. Ils se réunissent régulièrement dans le but d'évaluer l'efficacité du plan et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, sont nécessaires. Le conseil d'administration est le responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en déterminant, le cas échéant, les modifications nécessaires.

C.6.3 Risques émergents

Les risques émergents recouvrent les situations nouvelles pouvant conduire à une exposition accrue aux risques déjà identifiés ou à de nouveaux risques, et pour lesquels les impacts sur les résultats, les fonds propres de la société, sur sa réputation ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ne sont pas toujours quantifiables.

Un système de veille est en cours de développement, au niveau des sept régions mondiales de Coface SA et du siège, qui permettra d'identifier et de suivre les risques émergents.

C.7 Autres informations

La sensibilité aux différents facteurs de risque est suivie de façon récurrente par le Groupe. D'une part, des sensibilités aux facteurs de risque pris individuellement sont effectuées. D'autre part, des scénarios permettent de mesurer la sensibilité du ratio de solvabilité à des chocs combinés de facteurs de risque.

C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers

La section C.2.3 présente la sensibilité du portefeuille d'investissement à la baisse des marchés actions et à la hausse des taux d'intérêts.

Comme détaillé dans la section C.2.3, les comités d'investissements suivent mensuellement la sensibilité aux facteurs financiers de l'ensemble des classes d'actifs du Groupe.

Les sensibilités du ratio de couverture du SCR aux facteurs taux, spread et actions sont par ailleurs régulièrement suivis en comité de gestion du capital et présentés aux investisseurs. Les résultats communiqués aux marchés le 8 février 2017 montrent la faible sensibilité du ratio de Solvabilité au 31/12/2016 à des chocs instantanés de marché :

	Scénario central	150%
+ 100 pts de base taux d'intérêts		146%
+ 100 pts de base Spreads		145%
-25% actions		148%

C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque

La sensibilité du SCR à une variation de +1% des primes, +1% du portefeuille d'investissement, -1% des frais généraux ou de +10% des dividendes, est généralement inférieure à 2%.

Dans le cadre du processus ORSA, la sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (évolution du ratio de pertes, des primes acquises, du taux de cession de réassurance), ou à d'autres facteurs spécifiques (taux de taxe, ratio de coûts...) est mesurée.

C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques

Les scénarios élaborés dans le cadre de l'ORSA mesurent l'évolution de la solvabilité de Coface SA et de la Compagnie, à l'horizon du plan stratégique, en réponse à des événements défavorables. Ces événements peuvent correspondre à un risque spécifique (comme le risque politique) ou recouvrir de nombreux facteurs de risque en un stress conjoint.

A titre d'exemple, le scénario de réplique de la crise de 2008 sur le portefeuille actuel du groupe stresse de façon combinée les risques de marché et de souscription, en répliquant les déviations des marchés et de la sinistralité observées en 2008. Dans ce même scénario, les impacts sur la notation des contreparties, la liquidité du portefeuille, la structure de réassurance, la perte de chiffre d'affaire ainsi que les frais du groupe notamment, sont aussi pris en compte. L'évaluation réalisée lors de l'ORSA 2016 a permis de s'assurer que la solvabilité de Coface SA et de la Compagnie n'était pas mise en cause par ce scénario.

D Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

D.1.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels représentent des frais de recherche et de développement informatique. Les frais de développement informatiques peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels similaires. La valeur comptable des actifs de Coface SA correspond à l'activation de frais de logiciels créés en interne pour lesquels il est difficile de justifier une valeur de marché ; celle-ci est donc ramenée à zéro dans le bilan prudentiel Solvabilité II.

La valeur des immobilisations incorporelles est donc de zéro également pour la Compagnie.

D.1.2 Investissements

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont généralement évalués à la juste valeur (ajustée des coûts de transaction directement attribuables si les instruments ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat).

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement.

Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent.

Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface.

- Immeubles de placement : Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Autres actifs financiers : Les actions, obligations et fonds d'investissements sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel Solvabilité II.
- Les fonds sont comptabilisés par transparence conformément aux principes Solvabilité II.
- Les produits dérivés sont, eux, valorisés à la valeur de marché en normes Solvabilité II.

Variation des actifs financiers			
Coface SA			
<i>(en millions d'euros)</i>			
	Au 31 décembre		
	2016	2015	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,8	0,8	- 0,0
Actions	68,2	129,1	- 60,9
<i>Actions – cotées</i>	56,6	121,6	- 65,0
<i>Actions – non cotées</i>	11,6	7,5	4,1
Obligations	1 796,3	1 691,1	105,2
<i>Obligations d'État</i>	916,9	791,9	125,0
<i>Obligations d'entreprise</i>	879,4	899,2	- 19,8
Organismes de placement collectif	611,4	581,4	30,0
<i>Immobilisations</i>	137,1	110,9	26,2
<i>Actions</i>	58,4	89,7	- 31,4
<i>Obligations et monétaire</i>	415,9	380,7	35,2
Produits dérivés	2,3	6,1	- 3,8
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	73,2	62,0	11,2
Autres investissements	3,6	4,5	- 0,9
Total actifs financiers	2 555,7	2 475,0	110,7

Les placements augmentent de 108 millions d'euros au 31/12/2016 suite à une gestion optimisée des disponibilités.

Variation des actifs financiers			
La Compagnie			
<i>(en millions d'euros)</i>			
	Au 31 décembre		
	2016	2015	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,8	0,8	- 0,0
Actions	68,2	129,2	- 61,0
<i>Actions – cotées</i>	56,6	121,7	- 65,0
<i>Actions – non cotées</i>	11,6	7,5	4,1
Obligations	1 444,9	1 434,4	10,5
<i>Obligations d'État</i>	660,5	615,1	45,4
<i>Obligations d'entreprise</i>	784,4	819,3	- 34,9
Organismes de placement collectif	486,3	501,1	- 14,7
<i>Immobilisations</i>	116,2	99,0	17,2
<i>Actions</i>	33,1	69,7	- 36,6
<i>Obligations et monétaire</i>	337,0	332,3	4,7
Produits dérivés	1,8	5,5	- 3,7
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	26,9	229,7	- 202,8
Autres investissements	193,4	0,4	193,0
Total actifs financiers	2 222,2	2 301,0	- 45,1

D.1.3 Participations

Les titres de participation non consolidés sont valorisés à la méthode de la mise en équivalence corrigée. Cette méthode est basée sur l'actif net réévalué (ANR). L'actif net réévalué retenu a été déterminé pour chaque entité en additionnant les capitaux propres sociaux à fin N-1 augmenté du résultat prévisionnel de l'exercice N produit par le département du contrôle de gestion groupe.

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	143,9	116,9	27,0

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	261,0	227,4	33,6

D.1.4 Créances

D.1.4.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances d'assurance et de réassurance ne font pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme).

Dans les comptes statutaires IFRS, les primes acquises non émises (PANE) sont présentées dans les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, alors que dans le bilan prudentiel, elles sont reclassées dans les provisions techniques au passif (*best estimates*).

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	276,9	261,1	15,8
Créances nées d'opérations de réassurance	39,3	55,2	- 15,8
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	316,2	316,3	- 0,0

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	231,4	209,9	21,4
Créances nées d'opérations de réassurance	42,8	64,8	- 22,0
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	274,1	274,7	- 0,0

D.1.4.2 Autres créances (hors assurance)

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale ne font donc pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme). Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Autres créances (hors assurance)	657,7	614,5	43,2

Le poste « autres créances » augmente principalement du fait de l'indemnité à recevoir de BPI pour 24,4 millions d'euros qui a été réglée depuis, en début 2017.

D.1.5 Trésorerie

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	365,5	388,6	- 23,2

L'optimisation de la trésorerie au 31/12/2016 a permis la diminution de ce poste.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	278,1	252,7	25,4

L'augmentation du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie provient principalement :

- De l'augmentation de l'investissement en obligations pour +10,6 millions d'euros
- De l'augmentation des montants en comptes bancaires pour 13,2 millions d'euros.

D.1.6 Autres actifs

D.1.6.1 Goodwill

Conformément aux principes Solvabilité II, les écarts d'acquisition sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

D.1.6.2 Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouve dans la détermination des provisions techniques en *best estimate*.

D.1.6.3 Impôts différés actifs

Pour les impôts différés actifs significatifs : informations sur l'origine de la comptabilisation des impôts différés actifs et le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé actif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des engagements sociaux en méthode IAS19 révisé,
- l'annulation de la provision pour égalisation,
- l'annulation des immobilisations incorporelles,
- l'annulation des frais d'acquisition reportés,
- la mise à la valeur de marché de la dette subordonnée,
- l'enregistrement des best estimate et de la risk margin,
- Les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Actifs d'impôts différés	92,4	85,3	7,1

Les actifs d'impôts différés augmentent principalement du fait de l'activation d'impôts différés sur certains déficits.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Actifs d'impôts différés	43,3	32,3	11,0

Les actifs d'impôts différés du solo augmentent principalement du fait de la variation des autres différences temporaires et de la règle du *netting*.

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2016 est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs				Au 31 décembre 2016
Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	TOTAL
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2016	38,9	20,9	32,6	92,4

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2016 sont de 160 millions d'euros sur le périmètre groupe.

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2016 du solo est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs				Au 31 décembre 2016
La Compagnie	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	TOTAL
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS	17,1	14,1	12,0	43,3
AU 31 DECEMBRE 2016				

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2016 sont de 124 millions d'euros sur le périmètre solo.

D.1.6.4 Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immeubles et terrains d'exploitation sont valorisés à leur juste valeur.

Les immeubles d'exploitation sont les sièges sociaux de Coface Deutschland et Coface Italia. Le siège social de Coface Deutschland a été acquis par crédit-bail (En application de la Norme IAS 17, un actif (immeuble d'exploitation) est constaté à l'actif en contrepartie d'une dette financière au passif).

Coface SA (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	73,9	92,1	- 18,2

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre voient leur valeur diminuer du fait de dépréciations d'actifs liées au transfert des garanties publiques enregistrées au 31/12/16.

La compagnie (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	72,2	90,2	- 18,0

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre voient leur valeur diminuer du fait de de dépréciations d'actifs liées au transfert des garanties publiques enregistrées au 31/12/16.

D.2 Provisions techniques

Il y a deux types de provisions techniques : les provisions de sinistres et les provisions de primes, auxquelles s'ajoutent sous solvabilité 2 une marge pour risque calculée séparément.

La meilleure estimation des provisions de primes est évaluée de manière agrégée en appliquant la méthode simplifiée décrite dans les spécifications techniques d'Avril 2014 et basée sur les provisions de primes des états financiers.

Concernant la meilleure estimation des provisions de sinistres, elle est réalisée séparément sur les différents produits. Les méthodes actuarielles Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson et Loss Ratio ont été utilisées sur la base des triangles comptables (primes, charges et règlements) pour déterminer la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Les provisions techniques dans les états financiers sont valorisées avec un niveau de quantile 90% alors que c'est le quantile 50% qui est utilisé dans le bilan prudentiel. Les méthodes d'évaluation des provisions techniques n'ont pas été significativement modifiées depuis l'exercice précédent.

La seule ligne d'activité importante pour le Groupe ou la Compagnie est la ligne « Crédit et assurance caution ».

Les résultats agrégés à fin 2016 sont donnés ci-après, pour les meilleures estimations et la marge pour risque.

D.2.1 Meilleures estimations

Au 31 décembre	
Brut de réassurance	2016
(en millions d'euros)	Tous produits
TOTAL Coface SA	1 038

TOTAL Compagnie	940
------------------------	------------

Au 31 décembre	
Net de réassurance	2016
(en millions d'euros)	Tous produits
TOTAL Coface SA	837

TOTAL Compagnie	616
------------------------	------------

Le BE de primes et la *Risk Margin* sont actuellement la résultante de formules et ne font donc pas l'objet d'une gouvernance particulière.

Concernant le BE de sinistres, des calculs d'ULR non margés (*Best Estimate*) et margés (pour IFRS) sont déterminés séparément :

- par les entités : une évaluation locale est actée en comité local de provisionnement et revue au niveau régional lors d'un comité dédié ;
- par l'Actuariat Groupe : suite à un comité d'anticipations économiques réunissant les directions opérationnelles (Souscription, Contentieux et Commerciale), le Marketing, le Contrôle de Gestion, les Risques, les Etudes Economiques et l'Actuariat, une évaluation est réalisée par le pôle Provisionnement du Département Actuariat Groupe et validée par le Directeur de l'Actuariat Groupe.

Ces évaluations sont ensuite rapprochées lors d'une réunion dédiée entre l'Actuariat Groupe et le Contrôle de Gestion Groupe en préparation du *Group Reserving Committee*, instance décisionnelle finale pour les provisions IFRS et où la marge dans les provisions et les BE sont analysés.

D.2.2 Marge pour risque

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Marge pour risque	Au 31 décembre 2016
(en millions d'euros)	
Coface SA	117
La Compagnie	68

D.3 Autres passifs

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste correspond aux provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages.

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages Coface SA (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provision pour litiges	10	10 -	1
Provision pour risque sur les filiales	16	14	2
Provisions pour restructuration	42	1	41
Provision pour Impôts (hors IS)	5	-	5
Autres provisions pour risques	6	4	2
Total provisions autres que provisions techniques	79	29	50

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages La Compagnie (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Provision pour litiges	7	11 -	4
Provision pour risque sur les filiales	7	6	1
Provisions pour restructuration	41	1	40
Provision pour Impôts (hors IS)	5	-	5
Autres provisions pour risques	7	7 -	0
Total provisions autres que provisions techniques	66	25	41

Les provisions pour risques et charges augmentent principalement sur les postes de provisions liées aux plans de restructurations pour 41,4 millions d'euros suite au plan *Fit to Win*.

D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages

Les salariés de Coface SA bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de Coface SA qui les octroient.

Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- Régimes (ou plans) à cotisations définies : ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites tels celui que l'on trouve en France ;

- Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, Coface SA inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- d'indemnités et congés de fin de carrière ;
- d'allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités ;
- de médailles du travail.

Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :

- la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur :
 - les caractéristiques connues de la population concernée,
 - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...),
 - les probabilités de survenance de chaque événement,
 - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.),
 - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation ;
- la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés.

Dans le cas des régimes à prestations définies de Coface Autriche, Coface Debitoren et Coface rating.de (Allemagne), le versement des cotisations sert à financer les actifs du régime. Les actifs du régime sont constitués des placements du régime, principalement des obligations d'état détenus par des fonds et des contrats d'assurance constitutifs d'une contre-garantie. Ils représentent 2 millions d'euros au 31/12/2016.

Selon IAS19, les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

Coface SA		31/12/2016	31/12/2015	Variation
<i>(en millions d'euros)</i>				
Provisions pour retraite		70	81	- 12

La Compagnie		31/12/2016	31/12/2015	Variation
<i>(en millions d'euros)</i>				
Provisions pour retraite		66	78	- 12

La diminution des provisions pour retraite est principalement due :

- à une reprise de 19,2 millions d'euros suite à la dénonciation d'accords sociaux spécifiques à la société pour les mutuelles permettant de revenir à des accords de branche,
- au transfert de l'activité des garanties publiques à l'Etat français pour 4,7 millions d'euros.

D.3.3 Impôts différés passifs

L'origine de la comptabilisation des impôts différés passifs et le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles ;

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé passif est comptabilisé sont les suivants :

- l'annulation de la provision pour égalisation dans les comptes statutaires,
- l'enregistrement des best estimate et de la risk margin,
- la mise à la valeur de marché des actifs financiers et immeubles d'exploitation,
- Les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
Passifs d'impôts différés	141	176	-	36

Les passifs d'impôts différés groupe diminuent principalement du fait de la reprise de la provision pour égalisation en Allemagne.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation	
Passifs d'impôts différés	184	177	-	6

Les passifs d'impôts différés solo augmentent principalement du fait de la réévaluation des actifs financiers à la valeur de marché.

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2016 du groupe est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES PASSIFS AU 31 DECEMBRE 2016	35	12	93	141

La principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation de la provision pour égalisation.

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2016 du solo est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs	Au 31 décembre 2016			TOTAL
	La Compagnie	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	
TOTAL DES IMPOTS DIFFERES PASSIFS				
AU 31 DECEMBRE 2016		36	12	136
				184

La principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation de la provision pour égalisation.

D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Pour le groupe, ce poste correspond aux billets de trésorerie émis par Coface SA dans le but de financer l'activité d'affacturage. Au 31/12/16, du fait du développement de l'activité, les besoins en financement sont plus importants.

Coface SA (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	440	418	22

La Compagnie (en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	10	- 10

Le périmètre solo n'intègre pas Coface SA, la société holding qui porte l'émission des billets de trésorerie. Aussi, on ne retrouve pas la dette inscrite au bilan du groupe. Au 31/12/15, les dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit du périmètre solo représentaient une dette financière de la succursale allemande envers une entreprise liée cofacering.de. Cette dette a été remboursée au 31/12/16.

D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les Frais d'Acquisition Reportés (FAR) cédés sont annulés sur le même principe que les FAR bruts. Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

Les Primes Acquisées Non Emises (PANE) cédées sont reclassées dans les provisions techniques cédées. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouvent dans la détermination des provisions techniques en *best estimate*.

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	64	92	- 27
Dettes nées d'opérations de réassurance	59	81	- 22
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	123	172	- 50

Les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance du groupe diminuent du fait du paiement des dettes aux clients, courtiers et réassureurs et de la diminution de l'engagement.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	68	87	- 20
Dettes nées d'opérations de réassurance	50	78	- 28
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	118	165	- 47

D.3.6 Passifs subordonnés

Les dettes financières sont évaluées à la juste valeur.

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Passifs subordonnés	422	417	6

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Passifs subordonnés	359	348	11

La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE. En accord avec la directive, la valeur de la dette subordonnée est actualisée en fonction de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette. Avant le 31/12/2016 la dette subordonnée était évaluée par simplification par référence à la valeur de marché observée.

Jusqu'au 31/12/2015, la dette subordonnée émise par la société était évaluée par simplification par référence à la valeur de marché observée jusqu'au 31/12/2016.

A partir du 31/12/2016, une nouvelle méthode de valorisation est appliquée : la valeur de la dette subordonnée est actualisée en fonction de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette. Afin d'estimer le spread à l'émission, Coface a utilisé la courbe de taux obtenu à partir de la courbe de swaps 6 mois à la date d'émission et en utilisant l'outil d'extrapolation disponible sur le site d'EIOPA.

D.3.7 Autres dettes

Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Autres dettes (hors assurance)	348	319	28

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Autres dettes (hors assurance)	380	301	79

Pour le groupe, l'augmentation des autres dettes (hors assurance) provient principalement :

- de l'augmentation du poste autres créditeurs divers pour 35 millions d'euros,
- et de la diminution du poste Personnel - comptes rattachés pour 10 millions d'euros.

Pour La Compagnie, les autres dettes augmentent principalement sur le poste comptes courants avec les entreprises liées.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Coface SA et la Compagnie n'ont pas d'autres méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.

E Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Conformément à la directive 2009/138/CE, le Groupe Coface dispose d'une politique de gestion de capital qui s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris à sa principale société opérationnelle d'assurance – la Compagnie. Cette politique est soumise à l'approbation du conseil d'administration de COFACE SA et est réexaminée au moins une fois par an.

Le Groupe, exerçant ses activités dans différents pays dans le monde, est soumis à différents niveaux de contrôle selon les pays d'implantation :

- Siège du groupe (France) : l'activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes (i.e. Solvency II) et par la réglementation française interne en matière d'assurance non-vie ;
- Entités d'assurance du Groupe : les assureurs ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (comme le Groupe) sont soumis à la réglementation Solvabilité II ; cependant, dans certains pays, les activités d'assurance sont soumises au contrôle des régulateurs locaux ;
- Activité d'affacturage en Allemagne et Pologne : cette activité est encadrée par une réglementation propre.

La politique de gestion de capital s'adresse principalement aux points suivants :

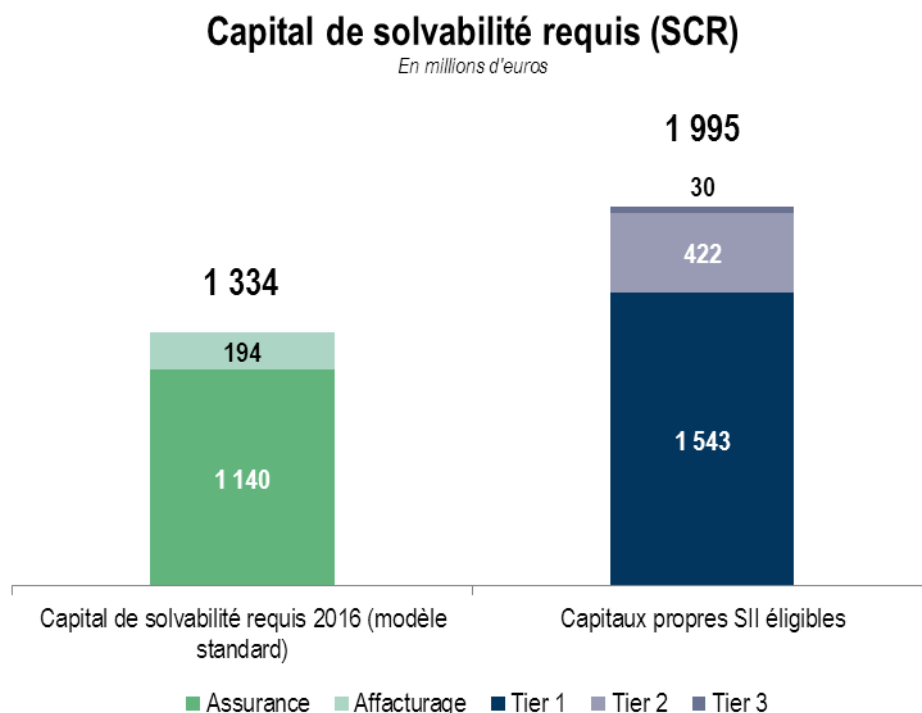
- a) Risque de dégradation de la solvabilité du groupe et de la non-conformité du capital de solvabilité requis (SCR) ou minimum de solvabilité requis (MCR) ;
- b) Risque de dégradation de la solvabilité et de non-conformité des ratios prudentiels applicables par les filiales réglementées du Groupe (notamment pour la Compagnie) ;
- c) Risque d'erreur de classement ou de qualification des éléments de fonds propres réglementaires pour le Groupe ou la Compagnie;
- d) Risque de prise en compte insuffisante des limites quantitatives appliquées aux éléments de fonds propres suivant les différentes catégories ;
- e) Risque de non-efficacité des éléments de fonds propres en cas de crise ;
- f) Risque de fongibilité insuffisante des fonds propres ;
- g) Risque de non-prise en compte de la solvabilité du groupe par la politique de distribution des dividendes ;
- h) Risque de non-prise en compte des scénarios de stress-test dans la structure des fonds propres.

E.1.2 Structure et qualité des fonds propres

E.1.2.1 Coface SA

Conformément à la réglementation, le groupe Coface a calculé, au 31 décembre 2016, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2.).

Au 31 décembre 2016, le groupe respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 1 334 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessous.



Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2016, s'élèvent à 1 995 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité 2, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. La composition est la suivante :

- Tier 1 : 1 543 millions d'euros (77% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel consolidé du Groupe conformément à la directive Solvabilité 2, après ajustement.
- Tier 2 : 422 millions d'euros (21% des fonds propres disponibles), correspondent à la dette subordonnée éligible dans le cadre des mesures transitoires (cf. Article 308 ter 10 de la Directive 2014/51/UE). Ci-dessous un récapitulatif des principales caractéristiques de la dette subordonnée :

Caractéristiques Dette Subordonnée Tier 2

Emetteur	Coface SA
Garant	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Type de Garantie	Cautiion Solidaire
Instrument	Dette subordonnée datée et garantie éligible au titre des fonds propres de base de niveau 2 dans le cadre des mesures transitoires visées par l'article 308 ter 10 de la directive 2014/51/UE
Maturité	10 ans sans amortissement
Date d'émission	27-mars-14
Date de maturité	27-mars-24
Obligation de paiement de coupon	Sauf en cas de non-conformité du SCR
Option de report de coupon	En cas de non-conformité du SCR survenant sur la période précédant le paiement des intérêts.
Montant émission	EUR 380m
Rating Garant	A2 / AA- (Moody's / Fitch) - IFS
Rating Emission	Baa1 /A- (Moody's / Fitch)
Coupon	4.125% fixe annuel
ISIN	FR0011805803

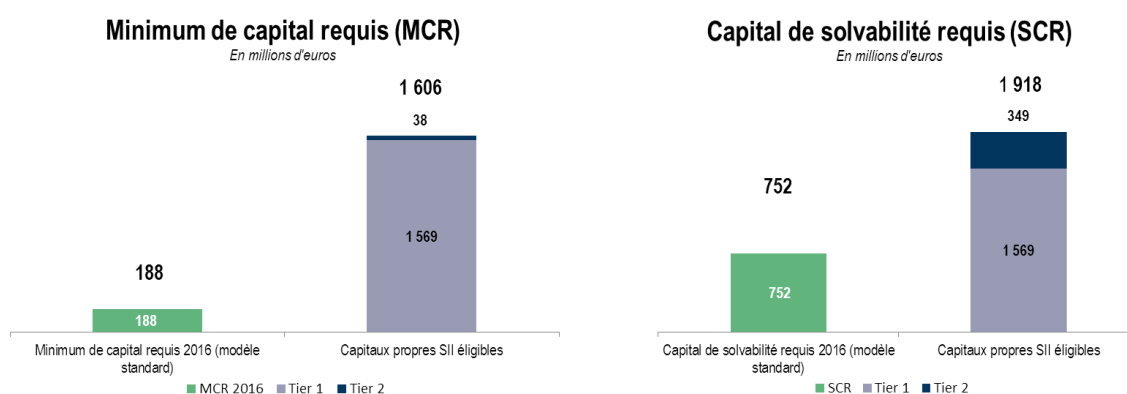
La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE. En accord avec la directive, la valeur de la dette subordonnée est actualisée en fonction de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

- Tier 3 : 30 millions d'euros (2% des fonds propres disponibles), représentant la somme des impôts différés actifs au bilan du Groupe Coface.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01.

E.1.2.2 La compagnie

Conformément à la réglementation, la Compagnie a calculé, au 31 décembre 2016, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveau d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2.).



Au 31 décembre 2016, la Compagnie respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 188 millions d'euros MCR et 752 millions d'euros SCR, comme représenté par le graphique ci-dessus.

Les fonds propres disponibles pour la couverture du MCR, au 31 décembre 2016, s'élèvent à 1 606 million d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité 2, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence.

Au 31 décembre 2016, la composition des fonds propres disponibles pour la couverture du MCR est la suivante :

- Tier 1 : 1 569 millions d'euros (97% du des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel conformément à la directive Solvabilité 2, après ajustement.
- Tier 2 : 38 millions d'euros (3% des fonds propres disponibles), qui, conformément à la réglementation, correspond au 20% du MCR (188 millions d'euros). Ce montant est pris en compte puisque que la Compagnie dispose d'un prêt subordonné de 349 millions d'euro émis par Coface SA et éligible dans le cadre des mesures transitoires. Les caractéristiques du prêt subordonné correspondent à celles de la dette subordonnée émise pas Coface SA (Cf. tableau ci-dessus).

Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2016, s'élèvent à 1 918 million d'euros, dont la composition est la suivante :

- Tier 1 : 1 569 millions d'euros (81% du des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel conformément à la directive Solvabilité 2, après ajustement.
- Tier 2 : 349 millions d'euros (19% des fonds propres disponibles), correspondent à la réévaluation du prêt subordonné émis par Coface SA et éligible dans le cadre des mesures transitoires (cf. Article 308 ter 10 de la Directive 2014/51/UE).

La valorisation du prêt subordonné s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE. En accord avec la directive, la valeur de la dette subordonnée est actualisée en fonction de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01.

E.1.3 Fonds propres de base

Au 31 décembre 2016 la totalité des fonds propres du groupe Coface est composée par des fonds propres de base, selon les critères de la norme Solvabilité II.

E.1.4 Fonds propres auxiliaires

Au 31 décembre 2016 le groupe Coface ne dispose pas des fonds propres auxiliaires.

E.1.5 Disponibilité des fonds propres

Conformément à l'article 330 du règlement délégué (EU) 2015/35, le groupe Coface met en place un test pour définir la disponibilité, au niveau du Groupe, des fonds propres éligibles des entreprises liées. Après avoir estimé un capital requis (SCR) pour chaque entité du Groupe, la méthodologie de test consiste à comparer l'excès des fonds propres avec le SCR contributif pour chaque entité. Spécifiquement, si l'excès de fonds propres d'une entité est supérieur à son SCR contributif, cet excès doit être représenté par des éléments de fonds propres fongibles et transférables pour être considéré comme disponible au niveau du Groupe. Tout excès non-représenté par des éléments fongibles et transférables donne lieu à un ajustement des fonds propres du groupe. Au 31 décembre 2016, le montant de l'ajustement des fonds propres disponibles s'élève à 27,4 millions d'euros.

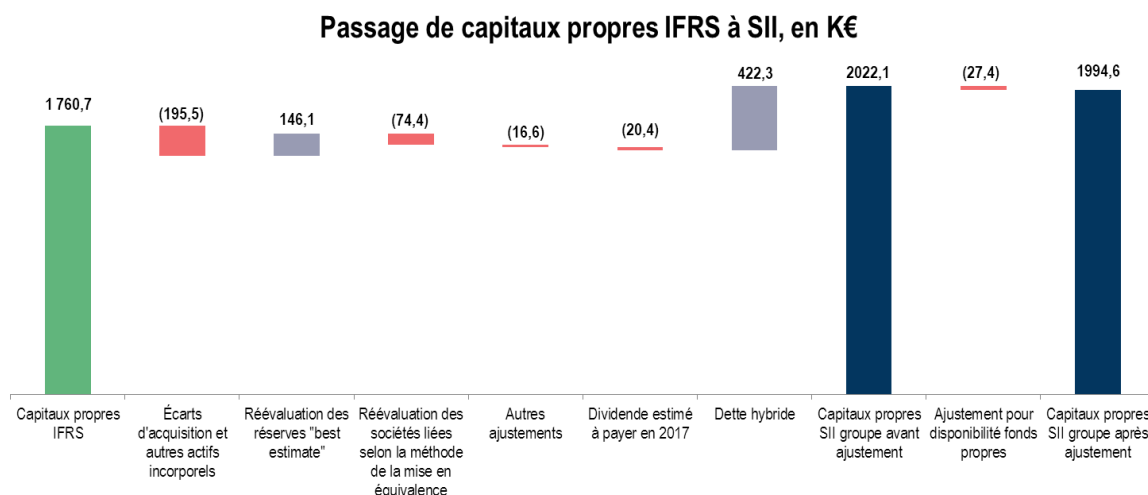
E.1.6 Absorption des pertes par le capital

Non applicable au Groupe Coface. Cela s'explique par le fait qu'aucun élément des fonds propres Tier 1 n'est représenté par des actions privilégiées, ni des comptes mutualistes subordonnés ou des passifs subordonnés.

E.1.7 Réserve de réconciliation

E.1.7.1 Coface SA

Le graphique suivant présente les principales différences entre les fonds propres du Groupe éligibles pour la couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2016 et les fonds propres consolidés tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe.



Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01.

Les capitaux propres Solvabilité II groupe éligibles sont de 1 994,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'impact de la valorisation des normes statutaires IFRS aux normes Solvabilité II est de -140,5 millions d'euros.

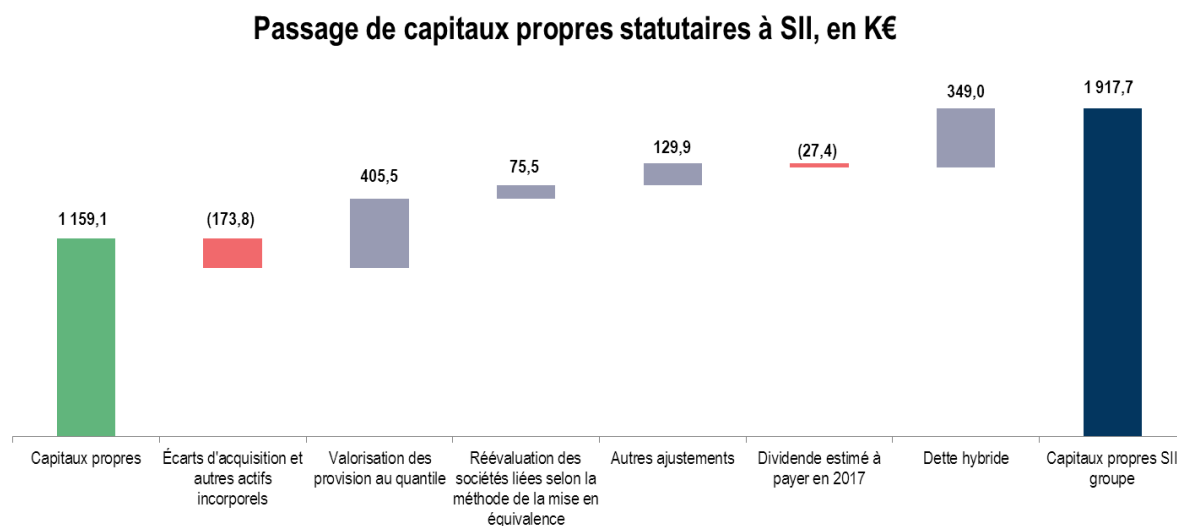
Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2016 incluent :

- Le capital social pour 316 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 810,4 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation¹⁰ de 441,4 millions d'euros classée en Tier 1.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. La dette subordonnée émise par Coface SA en mars 2014 sous forme d'obligations, se monte à 422,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 et est classé en Tier 2 grâce au dispositif de grandfathering.

Coface SA a prévu de verser 20,4 millions d'euros de dividendes en 2017 (au titre de l'exercice 2016). Enfin, les fonds propres non disponibles sont évalués à 27,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

E.1.7.2 La Compagnie



Le montant des capitaux propres Solvabilité II éligibles est de 1 917,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'impact de la valorisation en normes Solvabilité II est de 437,1 millions d'euros (en dehors de l'emprunt avec Coface SA).

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2016 incluent :

- Le capital social pour 137,1 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 627,4 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation¹¹ de 804,3 millions d'euros classée en Tier 1.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. Par ailleurs, un emprunt subordonné avec Coface SA pour 349 millions d'euros est classé en Tier 2 :

¹⁰ La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

¹¹ La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.s - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

- Le 27 mars 2014, COFACE SA a émis une dette subordonnée, sous forme d'obligations, pour un montant nominal de 380 millions d'euros. Ces titres sont garantis irrévocablement et inconditionnellement sur une base subordonnée par la Compagnie.
- Une caution solidaire a été émise par la Compagnie en date du 25 mars 2014, pour 380 millions d'euros, au profit des investisseurs des obligations subordonnées de COFACE SA, courant jusqu'à la liquidation de tout engagement vis-à-vis des investisseurs. Il s'agit d'une caution subordonnée venant s'inscrire dans les engagements hors bilan. Elle figure en engagements hors bilan des comptes sociaux de la Compagnie et est prise en compte dans le SCR défaut type 1.
- De façon concomitante, COFACE SA a accordé un prêt subordonné intragroupe à la Compagnie, avec une échéance au 26 mars 2024 (10 ans) et un taux d'intérêt annuel de 4,125 % (paiement à date anniversaire). Le montant de la dette subordonnée est donc de 324 millions d'euros dans les comptes statutaires. Il est de 349 millions d'euros dans les comptes Solvabilité II du fait de l'actualisation de la dette.

Par ailleurs, la Compagnie a prévu de verser 27,5 millions d'euros de dividendes en 2017 (au titre de l'exercice 2016).

E.1.8 Ratios supplémentaires

Non applicable au Groupe Coface ni à la Compagnie.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 Exigences annuelles

E.2.1.1 Référentiel retenu

Les calculs ont été réalisés selon les dernières spécifications en vigueur (règlement délégué UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014) sous le logiciel SAS RMFI qui a permis à Coface de générer les QRT en format XBRL.

Les catégories « transport », « protection juridique » et « pertes pécuniaires » sont non significatives (respectivement 0.03% des primes acquises brutes sociales et 2% du résultat technique et sont comprises dans la Lob d'assurance-crédit.

La courbe des taux sans risque utilisée est celle publiée par l'ACPR dans le cadre de l'exercice préparatoire 2015 sans *volatility adjustment*.

E.2.1.2 SCR et sous modules

Le SCR groupe au 31/12/2016 se décompose comme suit (le montant de fonds propres ne prend pas en compte l'ajustement des fonds propres non-dispo) :

Coface SA (en millions d'euros)		Au 31 décembre 2016
SCR Global		1 334
Fonds propres totaux éligibles		1 995
Ratio S2 consolidé		150%

Coface SA (en millions d'euros)		Au 31 décembre 2016
SCR assurance		1 140
Risque opérationnel		34
Ajustement ID	-	48
BSCR		1 154
Effet de diversification	-	218
Risque de marché		244
Risque de défaut		141
Risque non vie		988
Somme des risques		1 372

L'ajustement Impôts Différés (ID) a été capé au montant des impôts différés passifs.

Le SCR de la Compagnie au 31/12/2016 se décompose comme suit :

La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre 2016
SCR Global		752
Fonds propres totaux éligibles		1 918
Ratio S2 consolidé		255%
MCR		188

La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre 2016
SCR assurance		752
Risque opérationnel		31
Ajustement ID	-	154
BSCR		876
Effet de diversification	-	240
Risque de marché		300
Risque de défaut		172
Risque non vie		643
Somme des risques		1 115

L'ajustement Impôts Différés (ID) a été capé au montant des impôts différés passifs.

E.2.2 Méthodes de calcul retenues

Les méthodologies de calcul sont identiques pour Coface SA et pour la Compagnie.

E.2.2.1 SCR non vie

E.2.2.1.1 SCR de prime et de réserve

Les volumes de primes et de réserves ont été définis conformément à l'article 116 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

E.2.2.1.1.1 Volume de réserves

Le volume de réserves utilisé dans les calculs de besoin en fonds propres est égal au *Best Estimate* de réserves calculé au bilan, duquel est retranchée la part correspondant à la provision pour participation aux bénéfices. En effet, cet élément joue un rôle contra-cyclique, au sens où une augmentation soudaine de la sinistralité aura généralement tendance à réduire la participation aux bénéfices. Ainsi, il n'apparaît pas économique de la considérer au sein d'un volume sous risque en cas de hausse de la sinistralité.

E.2.2.1.1.2 Volume de primes

L'interprétation retenue pour Coface du volume de prime est la suivante (pour une date d'évaluation au 31/12/N) :

Volume de primes = Max (Primes acquises (N) ; Primes acquises (N+1)) + PPNA (N+1) - caution

Les primes utilisées sont nettes de participations bénéficiaires et nettes de réassurance.

E.2.2.1.1.3 Agrégation risque de primes et de réserves

Les écarts types retenus correspondent à ceux de la branche crédit, c'est-à-dire :

- 12 % appliqué au volume de primes
- 19 % appliqué au volume de réserves

L'écart type global à utiliser dans le cadre du risque de primes et réserves est alors obtenu en tenant compte d'une corrélation de 50% entre ces deux risques.

La valeur finale du risque de primes et réserves est alors obtenue directement en prenant trois fois la valeur de l'écart type global multiplié par le volume de risque global (somme des volumes de réserves et primes) conformément à l'article 115 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

En effet, rappelons que :

- Coface SA ne travaille que sur un segment unique (« 6. Credit insurance and proportional reinsurance ») et, par conséquent, il n'y a pas de corrélation avec d'autres segments à prendre en compte.
- Malgré la grande dispersion géographique des activités de Coface SA, la branche Crédit ne peut tenir compte du facteur de correction au titre de la diversification géographique, il n'y a donc pas de calcul de « DIV » à effectuer.

E.2.2.1.2 SCR Catastrophe

Le risque de catastrophe pour la ligne de business « assurance-crédit et caution » est matérialisé par la prise en compte de deux scénarios :

- Un risque de pointe, correspondant à la chute des deux plus grosses expositions du portefeuille avec un taux de perte de 10% conformément à la réglementation
- Un risque de récession, correspondant à une dégradation de l'environnement économique général et à une sinistralité « de masse »

Le calcul du SCR Catastrophe pour les risques de crédit et caution est décrit dans l'article 134 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

E.2.2.1.3 Description du programme de réassurance externe

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de pointe est adressé au travers d'un traité en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

E.2.2.1.4 Risque de rachat

Concernant ce risque spécifique, étant donné que :

- La résiliation du contrat par le client ne peut se faire qu'à l'échéance,

- La prime est due « upfront », c'est-à-dire dès la signature du contrat et pour toute sa durée (même si elle peut être facturée trimestriellement),
- Le taux de renouvellement des contrats Coface SA est particulièrement important (85% et plus),

Le risque de rachat a été considéré comme négligeable.

E.2.2.1.5 Agrégation du SCR Non life

L'agrégation de ces différents modules de risque est effectuée conformément à l'article 114 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 en tenant compte des différents niveaux de corrélation.

Ces calculs sont également effectués bruts de réassurance afin de tenir compte de l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance dans le risque de défaut de type 1.

E.2.2.2 SCR de marché

E.2.2.2.1 Organisation

Pour les actifs financiers, Coface SA utilise la plateforme PICIM gérée par Amundi afin d'alimenter SAS RMFI. La prestation vise à fournir à Coface SA des inventaires de portefeuilles enrichis de caractéristiques et de calculs de SCR unitaires par instrument au 31/12/2016. Le portefeuille PICIM représente près de 95% du portefeuille d'investissement hors titres de participation et immobilier d'exploitation.

Les fichiers fournis correspondent à des inventaires comptables fournis par le valorisateur du portefeuille des actifs financiers de Coface SA « CACEIS » et enrichis par Amundi. Ce dernier fournit à Coface SA des SCR Equity, Interest (uniquement sur des actifs financiers), Spread et Immobilier sur son périmètre.

Les SCR Concentration, Change et Interest (hors actifs financiers) ont été calculés directement par SAS RMFI, de même que les chocs à appliquer sur les titres de participation détenus.

E.2.2.2.2 Classement des titres

Le champ CIC servant au classement comptable de chaque titre est alimenté par Amundi dans le fichier fourni à Coface SA.

E.2.2.2.3 Transparisation des fonds

Les classifications des actifs et les calculs des SCR ont été réalisés en ligne à ligne pour la très grande majorité du portefeuille de placements. Le principe de transparence ultime a été appliqué pour les OPCVM gérés par Amundi (essentiellement OPCVM monétaires). Pour les OPCVM non gérés par Amundi, nous avons :

- soit utilisé le SCR agrégat calculé par les sociétés de soit appliqué la charge SCR maximale (Equity type II) pour les 4 OPCVM pour lesquels un calcul en ligne à ligne était soit non disponible soit peu pertinent

E.2.2.2.4 SCR Actions

Concernant les actions détenues en portefeuille, Coface SA a décidé de ne pas retenir la clause « grandfathering equity » pour l'année 2016 comme en 2015.

E.2.2.2.5 SCR Immobilier

Le périmètre sur SCR Immobilier se compose à 30% d'immobilier d'exploitation, à 0.4% d'immobilier de placement et à 69.6% de supports dont les sous-jacents sont des actifs Immobiliers.

E.2.2.3 SCR Défaut

Le SCR Défaut a été calculé selon la même méthodologie qu'en 2014 et 2015. Le calcul du SCR contrepartie est réalisé en partie sur les expositions liées à la réassurance. Ces expositions sont retenues pour leur valeur en *Best Estimate* (valeur de marché) diminuée du montant des sécurités financières (dépôt espèce, nantissement de titres ou lettres de crédit) mis en place par les réassureurs au bénéfice de la société.

E.2.2.4 Simplifications utilisées

E.2.2.4.1 Capacité d'absorption par les impôts différés

Pour l'exercice, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés sur la base de la somme du BSCR et du SCR Opérationnel, somme à laquelle nous avons appliqué un taux d'impôt 2015 à 34,43% correspondant au taux d'impôt de droit commun français majoré de la contribution sociale de 3,3 %.

Cet ajustement a été plafonné au montant des impôts différés nets au bilan prudentiel pour absorber cet impôt différé actif (IAS 12).

E.2.2.4.2 Risque de lapse

Concernant ce risque spécifique, étant donné que :

- La résiliation du contrat par le client ne peut se faire qu'à l'échéance,
- La prime est due « upfront », c'est-à-dire dès la signature du contrat et pour toute sa durée (même si elle peut être facturée trimestriellement),
- Le taux de renouvellement des contrats Coface SA est particulièrement important (85% et plus),

Le risque de rachat a été considéré comme négligeable.

E.2.2.5 Problèmes et difficultés rencontrés

Certains mécanismes de réduction des risques utilisés par Coface SA ne peuvent pas être pris en compte en formule standard alors qu'ils représentent un enjeu important pour l'entreprise. Il s'agit notamment :

- De la possibilité de réduire l'exposition à tout moment sans attendre la fin de la police,
- Des limites de décaissement.

E.2.3 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis se calcule comme suit:

$$MCR = \max (MCR_{combined}; AMCR)$$

où:

- (a) $MCR_{combined}$ représente le minimum de capital requis combiné;
- (b) $AMCR$ représente le seuil plancher absolu visé à l'article 129, paragraphe 1, point d), de la directive 2009/138/CE et à l'article 253 du présent règlement.

Le minimum de capital requis combiné se calcule comme suit:

$$MCR_{\text{combined}} = \min(\max(MCR_{\text{linear}}; 0,25 * SCR); 0,45 * SCR)$$

où:

- (a) MCR_{linear} représente le minimum de capital requis linéaire, calculé conformément aux articles 249 à 251;
- (b) SCR représente le capital de solvabilité requis, calculé conformément au chapitre V, ou au chapitre VI si l'utilisation d'un modèle interne intégral ou partiel a été approuvée.

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont :

- SCR
- Best estimate
- Primes nettes de réassurance de l'exercice.

Détail du calcul du ratio de minimum de capital requis		
La Compagnie		
(en millions d'euros)		
		Au 31 décembre 2016
A	Provisions techniques sans marge de risque pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie après déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	616,2
B	Primes émises nettes de réassurance	494,5
C	Capital de solvabilité requis - SCR	751,9
D=0,25*C	0,25*Capital de solvabilité requis	188,0
E=0,45*C	0,45*Capital de solvabilité requis	338,3
F	Facteur de risque afférent aux provisions techniques pour le segment Assurance crédit α	17,7%
G	Facteur de risque afférent aux primes émises pour le segment Assurance crédit β	11,3%
H=(A*F)+(B*G)	Minimum de Capital Requis Non vie	164,9
I=H	Minimum de Capital Requis linéaire	164,9
J	Niveau AMCR Non Vie (seuil plancher absolu)	2,2
K	$MCR_{\text{Combiné}} = \min(\max(I; 0,25 * C); 0,45 * C)$	187,9
MCR global	$MCR = \max(J; K)$	187,9

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » pour fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis

Coface SA et la Compagnie n'utilisent pas le sous module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Coface SA et la Compagnie n'utilisent pas de modèle interne aux fins de calcul de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2016, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté, ni pour Coface SA, ni pour la Compagnie.

E.6 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.

F Annexes

F.1 Détails des relations mère-filiales

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2016	Intérêt 31/12/2016	Contrôle 31/12/2015	Intérêt 31/12/2015
Europe du Nord						
Allemagne	Coface Deutschland (ex Coface Kreditversicherung) Isaac – Fulda – Allee 1 55124 Mainz	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Allemagne	Coface Finanz GmbH Isaac – Fulda – Allee 1 55124 Mainz	Mise en équivalence	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GmbH Isaac – Fulda – Allee 5 55124 Mainz	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding Isaac – Fulda – Allee 1 55124 Mainz	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GmbH Isaac – Fulda – Allee 1 55124 Mainz	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg Hauptstr. 131-137 65260 Eschborn	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation) 41 rue Délizy 93500 Pantin	Mise en équivalence	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services Claudius Prinsenlaan 126 Postbus 3377 4800 DJ Breda	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland Claudius Prinsenlaan 126 P.O. Box 3377 4800 DJ Breda	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Danemark	Coface Danmark Nygade 111 7430 Ikast	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Suède	Coface Sverige Kungsgatan 33 111 56 Stockholm	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Europe de l'Ouest						
France	COFACE SA 1 Place Costes et Bellonte 92 270 Bois-Colombes	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur 1 Place Costes et Bellonte 92 270 Bois-Colombes	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cofacredit Tour facto 18, rue Hoche 92988 Puteaux	Mise en équivalence	36,00%	36,00%	36,00%	36,00%
France	Cofinpar 1 Place Costes et Bellonte 92 270 Bois-Colombes	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cogeri Place Costes et Bellonte 92 270 Bois-Colombes	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar 1 Place Costes et Bellonte 92 270 Bois-Colombes	Mise en équivalence	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2016	Intérêt 31/12/2016	Contrôle 31/12/2015	Intérêt 31/12/2015
Europe de l'Ouest (Suite)						
France	Fonds Colombes 2 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 bis 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4 bis 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6 bis 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Liquidé	NA	NA	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services Holding 100 Boulevard du Souverain 1170 Bruxelles	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique 100, Boulevard du Souverain B-1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort)	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Luxembourg	Coface Luxembourg 2, Route d'Arlon L-8399 Windhof (Koerich) Luxembourg	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Suisse	Coface Suisse Rue Belle-Fontaine 18 ; CP 431 1001 Lausanne	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Suisse	Coface Ré Rue Belle-Fontaine 18 ; CP 431 1001 Lausanne	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 Bis 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	NA	NA
Suisse	Fonds Lausanne 3 90, Boulevard Pasteur 75015 Paris	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande Bretagne	Coface UK Holding 180 St Albans Rd, Watford Hertfordshire WD17 1RP	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande Bretagne	Coface UK Services 180 St Albans Rd, Watford Hertfordshire WD17 1RP	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Egale 1, 80 St Albans Road Watford, Hertfordshire WD17 1RP	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	
Irlande	Coface Irlande 67 B Upper George's Street Dun Laoghaire Co Dublin	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2016	Intérêt 31/12/2016	Contrôle 31/12/2015	Intérêt 31/12/2015
Europe Centrale						
Autriche	Coface Austria Services Stubenring 24 1011 Vienna	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Coface Central Europ Holding Stubenring 24-2 A 1010 Vienna	Globale	74,99%	74,99%	74,99%	74,99%
Autriche	Coface Austria (ex- Coface Austria Holding AG) Stubenring 24 1011 Vienna	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Hongrie	Coface Hungary Insurance Túzóltó u. 57, H-1094 Budapest	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Pologne	Coface Poland CMS Al.Jerozolimskie 136 PL-02-305 / Warszawa	Globale	100,00%	74,99%	100,00%	74,99%
Pologne	Coface Poland Factoring Al.Jerozolimskie 136 PL-02-305 / Warszawa	Mise en équivalence	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Insurance Al. Jerozolimskie 136, 02-305 Warszawa	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
République Tchèque	Coface Czech Insurance I.P. Pavlova 5 120 00 Praha 2	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Roumanie	Coface Romania CMS Calea Floreasca 39, Et. 3 Sect.1 Bucharest	Globale	100,00%	74,99%	100,00%	74,99%
Roumanie	Coface Romania Insurance Calea Floreasca 39, Et. 3 Sect.1, 014453, Bucuresti	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Slovaquie	Coface Slovakia Insurance Šoltésővej 14 811 08 Bratislava	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Lithuanie	LEID (Lithuania) Vilniaus str. 23 01402 Vilnius	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Lettonie	Coface Latvia Insurance Berzaunes iela 11a LV-1039 Riga	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Bulgarie	Coface Bulgaria Insurance 85/87, T. Alexandrov blvd 1303 Sofia	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Russie	Coface Russia Insurance Company Parus Business Centre, 23/1 1st Tverskaya- Yamskaya Str. 125047 Moscow	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Méditerranée et Afrique						
Italie	Coface Italy (Succursale) Via Giovanni Spadolini 4 20141 Milan	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Italie	Coface ITALIA Via Giovanni Spadolini 4 20141 Milan	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface ISRAEL 11 Ben Gurion st, Bnei Brak 51260 Bnei Brak	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Israël	Coface Holding Israel 11 Ben Gurion st, Bnei Brak 51260 Bnei Brak	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Business Data Information Coface (BDI Coface) 11 Ben Gurion st, Bnei Brak 51260 Bnei Brak	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa Nyanga Office Park Inyanga Close, Sunninghill	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services Nyanga Office Park Inyanga Close, Sunninghill	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España, SL Calle Aravaca, 22 28040 Madrid	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica C/Aravaca 22 28040 Madrid	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Portugal	Coface Portugal Av. José Malhoa, 16B - 7º Piso, Fração B.1 Edifício Europa 1070 159 Lisboa	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Turquie	Coface Sigorta Buyukdere Caddesi, Yapi Kredi Plaza, B-Blok Kat:6 Levent 34 330 Istanbul	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2016	Intérêt 31/12/2016	Contrôle 31/12/2015	Intérêt 31/12/2015
Amérique du Nord						
Etats-Unis	Coface North America Holding Company Windsor Corporate Park 50, Millstone Road, Building 100 Suite 360, East Windsor New-Jersey 08520	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Windsor Corporate Park 50, Millstone Road, Building 100 Suite 360, East Windsor New-Jersey 08520	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America 900 Chapel Street New Haven, CT 06510	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance Company Windsor Corporate Park 50, Millstone Road, Building 100 Suite 360, East Windsor New-Jersey 08520	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada 251 Consumer Roadn Suite 910 Toronto - On M2J 1R3	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Amérique Latine						
Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico Av. Insurgentes Sur #1787 Piso 10, Col. Guadalupe Inn, Delegación: Alvaro Obregon 01020 Mexico City, D.F	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina Av. Insurgentes Sur #1787 Piso 10, Col. Guadalupe Inn, Delegación: Alvaro Obregon 01020 México City, D.F	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Coface Do Brasil Seguros De Credito Interno SA 34, João Duran Alonso Square Brooklin Novo District São Paulo 12 floor	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Seguradora Brasileira De Credito Interno SA (SBCE) Pça. João Duran Alonso, 34 - 12º Andar Brooklin Novo - Sao Paulo, CEP: 04571-070	Globale	75,82%	75,82%	75,82%	75,82%
Chili	Coface Chile Nueva Tajamar 555. P17. Las Condes. Santiago	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Chili	Coface Chile SA Nueva Tajamar 555. Torre Costanera	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Argentine	Coface Argentina Ricardo Rojas 401 – 7 Floor CP 1001 Buenos Aires – Argentina	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Equateur	Coface Ecuador Irlanda E10-16 y República del Salvador Edificio Siglo XXI, PH	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Asie Pacifique						
Australie	Coface Australia Level 10, 68 York Street Sydney NSW 2000 GPO Box 129 Sydney NSW 2001	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Hong-Kong	Coface Hong Kong 29th Floor, No.169 Electric Road North Point, Hong Kong	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Japon	Coface Japon Atago Green Hills MORI Tower 38F, 2-5-1 Atago, Minato-ku Tokyo 105-6238	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Singapour	Coface Singapour 16 Collyer Quay #15-00 Singapore 049318	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		
Taiwan	Coface Taiwan Room A5, 6F, N°16, Section 4, Nanjing East Road, Taipei 10553	-	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur		

F.2 Reportings quantitatives

S.02.01.02 Groupe

Balance sheet

	Solvency II value
	C0010
Assets	
Goodwill	
Deferred acquisition costs	
Intangible assets	
Deferred tax assets	92 505
Pension benefit surplus	0
Property, plant & equipment held for own use	73 882
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	2 696 687
Property (other than for own use)	788
Participations and related undertakings	144 600
Equities	68 193
Equities - listed	56 612
Equities - unlisted	11 581
Bonds	1 796 267
Government Bonds	916 854
Corporate Bonds	879 413
Structured notes	
Collateralised securities	
Collective Investments Undertakings	611 368
Derivatives	2 277
Deposits other than cash equivalents	73 194
Other investments	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	3 573
Loans on policies	
Loans and mortgages to individuals	
Other loans and mortgages	3 573
Reinsurance recoverables from:	
Non-life and health similar to non-life	200 807
Non-life excluding health	200 807
Health similar to non-life	200 807
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	
Health similar to life	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	
Life index-linked and unit-linked	
Deposits to cedants	7 555
Insurance and intermediaries receivables	276 888
Reinsurance receivables	39 347
Receivables (trade, not insurance)	657 686
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	365 469
Any other assets, not elsewhere shown	
Total assets	4 414 399

S.02.01.02 Solo

Balance sheet

	Solvency II value	
	C0010	
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	
Deferred tax assets	R0040	33 204
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	72 203
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 289 857
Property (other than for own use)	R0080	788
Participations and related undertakings	R0090	261 015
Equities	R0100	68 193
Equities - listed	R0110	56 612
Equities - unlisted	R0120	11 581
Bonds	R0130	1 444 886
Government Bonds	R0140	660 522
Corporate Bonds	R0150	784 365
Structured notes	R0160	
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	486 315
Derivatives	R0190	1 777
Deposits other than cash equivalents	R0200	26 883
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	193 365
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	193 365
Reinsurance recoverables from:	R0270	323 621
Non-life and health similar to non-life	R0280	323 621
Non-life excluding health	R0290	323 621
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	9 740
Insurance and intermediaries receivables	R0360	231 355
Reinsurance receivables	R0370	42 774
Receivables (trade, not insurance)	R0380	239 970
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	278 082
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	
Total assets	R0500	3 714 169

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					1 042 817
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					78 652
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130					
Reinsurers' share	R0140					249 702
Net	R0200					871 767
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					1 046 033
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					81 012
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230					
Reinsurers' share	R0240					257 539
Net	R0300					869 506
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					595 075
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					76 737
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330					
Reinsurers' share	R0340					144 094
Net	R0400					527 718
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					-924
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430					
Reinsurers' share	R0440					0
Net	R0500					-924
Expenses incurred	R0550					530 219
Other expenses	R1200					
Total expenses	R1300					530 219

S.05.01.02 Solo

Premiums, claims and expenses by line of business

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
Premiums written													
Gross - Direct Business	R0110									859 305			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120									163 675			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130												
Reinsurers' share	R0140									528 435			
Net	R0200									494 544			
Premiums earned													
Gross - Direct Business	R0210									857 277			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220									169 443			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230												
Reinsurers' share	R0240									530 206			
Net	R0300									496 515			
Claims incurred													
Gross - Direct Business	R0310									387 602			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320									154 319			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330												
Reinsurers' share	R0340									350 125			
Net	R0400									191 796			
Changes in other technical provisions													
Gross - Direct Business	R0410												
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420												
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430												
Reinsurers' share	R0440												
Net	R0500												
Expenses incurred	R0550									364 780			
Other expenses	R1200												
Total expenses	R1300												

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					859 305
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					163 675
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130					
Reinsurers' share	R0140					528 435
Net	R0200					494 544
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					857 277
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					169 443
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230					
Reinsurers' share	R0240					530 206
Net	R0300					496 515
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					387 602
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					154 319
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330					
Reinsurers' share	R0340					350 125
Net	R0400					191 796
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430					
Reinsurers' share	R0440					
Net	R0500					
Expenses incurred	R0550					364 780
Other expenses	R1200					0
Total expenses	R1300					364 780

S.05.02.01 Groupe

Premiums, claims and expenses by country

Non-life obligations	R0010	Home Country						Total Top 5 and home country
		Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations						
			IT	DE	US	ES	NL	
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140
Premiums written								
Gross - Direct Business	R0110	165 878	158 954	156 265	96 997	63 777	39 064	680 935
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	4 526			0			4 526
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	213			0			213
Reinsurers' share	R0140	37 537	31 124	32 869	24 849	13 792	9 341	149 512
Net	R0200	133 080	127 830	123 396	72 148	49 985	29 723	536 162
Premiums earned								
Gross - Direct Business	R0210	166 246	157 215	156 453	100 261	64 352	39 190	683 717
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	4 526			0			4 526
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	213			0			213
Reinsurers' share	R0240	37 542	31 372	32 873	25 457	13 792	9 366	150 402
Net	R0300	133 443	125 843	123 580	74 804	50 560	29 824	538 054
Claims incurred								
Gross - Direct Business	R0310	45 344	67 885	79 431	84 983	20 428	26 607	324 678
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1 752			0			1 752
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0			0			0
Reinsurers' share	R0340	4 399	14 660	23 930	18 711	9 113	7 644	78 457
Net	R0400	42 697	53 225	55 501	66 272	11 315	18 963	247 973
Changes in other technical provisions								
Gross - Direct Business	R0410							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0			0			0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0			0			0
Reinsurers' share	R0440							
Net	R0500	0			0			0
Expenses incurred	R0550	213 327	45 918	64 368	39 598	16 987	9 747	389 945
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300	213 327	45 918	64 368	39 598	16 987	9 747	389 945

S.05.02.01 Solo

Premiums, claims and expenses by country

Non-life obligations	R0010	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations					Total Top 5 and home country
		C0080	IT	DE	ES	US	NL	C0140
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140
Premiums written								
Gross - Direct Business	R0110	165 878	158 955	156 266	63 777		39 064	583 940
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	4 526	0	0	0	49 287	0	53 812
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	213	0	0	0	1 330	0	1 543
Reinsurers' share	R0140	91 738	67 707	75 966	33 561	50 410	19 869	339 251
Net	R0200	78 879	91 248	80 299	30 216	207	19 195	300 045
Premiums earned								
Gross - Direct Business	R0210	166 246	157 216	156 454	64 352		39 190	583 458
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	4 526	0	0	0	52 291	0	56 817
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	213	0	0	0	1 330	0	1 543
Reinsurers' share	R0240	91 727	60 804	74 653	33 561	52 849	19 878	333 471
Net	R0300	79 258	96 412	81 801	30 791	773	19 312	308 347
Claims incurred								
Gross - Direct Business	R0310	42 849	70 154	63 316	36 325		26 134	238 777
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1 752	0	0	0	47 044	0	48 796
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0	0	0	0	15 408	0	15 408
Reinsurers' share	R0340	30 311	31 199	46 320	12 513	59 690	16 322	196 356
Net	R0400	14 290	38 955	16 995	23 812	2 762	9 812	106 626
Changes in other technical provisions								
Gross - Direct Business	R0410							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0	0	0	0
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430	0	0	0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0440							
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	172 385	50 096	42 578	6 085	4 720	6 304	282 168
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300	172 385	50 096	42 578	6 085	4 720	6 304	282 168

S.19.01.21 Solo

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	Z0010	Underwriting year [UWY]
-----------------------------------	-------	-------------------------

Gross Claims Paid (non-cumulative)
(absolute amount)

Year	Development year																
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	
Prior	R0100																5110
N-14	R0110	72 063	158 790	58 791	21 734	9 169	10 347	1 101	16 341	-332	-1 188	553	-4 325	-1 461	-2 825	-6 062	
N-13	R0120	64 699	185 283	43 511	11 686	5 119	2 282	273	3 648	1 940	4 553	-91	988	2 744	-1 264		
N-12	R0130	61 933	173 094	45 969	14 627	4 303	6 517	1 040	25	1 350	1 325	248	-189	-2 354			
N-11	R0140	71 568	187 416	50 453	9 870	3 614	940	-223	683	-1 415	-596	-318	1 316				
N-10	R0150	65 483	228 378	55 757	18 036	1 370	3 263	1 280	5 326	848	303	565					
N-9	R0160	68 762	274 766	109 200	33 126	7 715	20 768	5 873	2 494	552	235						
N-8	R0170	108 218	608 103	166 037	34 195	19 976	232	3 990	3 514	-1 609							
N-7	R0180	170 355	272 116	63 732	15 940	4 327	6 128	-141	1 469								
N-6	R0190	52 895	207 127	64 418	9 321	6 376	3 538	8 664									
N-5	R0200	64 112	372 201	94 794	28 705	28 474	-18 071										
N-4	R0210	118 174	303 378	98 542	7 458	3 692											
N-3	R0220	80 167	282 773	66 770	30 686												
N-2	R0230	84 670	306 532	135 529													
N-1	R0240	57 090	278 507														
N	R0250	70 149															

In Current year
Sum of years (cumulative)

	C0170	C0180
R0100		5 110
R0110	-6 062	332 696
R0120	-1 264	325 371
R0130	-2 354	307 887
R0140	1 316	323 309
R0150	565	380 608
R0160	235	523 492
R0170	-1 609	942 655
R0180	1 469	533 926
R0190	8 664	352 339
R0200	-18 071	570 216
R0210	3 692	531 244
R0220	30 686	460 396
R0230	135 529	526 732
R0240	278 507	335 597
R0250	70 149	70 149
Total	506 562	6 521 188

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions
(absolute amount)

Year	Development year															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
Prior	R0100															9 411
N-14	R0110														3 573	5 123
N-13	R0120													1 597	2 593	
N-12	R0130												2 541	5 006		
N-11	R0140										12 791	7 605				
N-10	R0150									9 670	1 815					
N-9	R0160										20 051	21 285				
N-8	R0170										24 275	8 554				
N-7	R0180										34 217	36 902				
N-6	R0190										22 294	14 784				
N-5	R0200										-2 969	14 818				
N-4	R0210										41 790	51 441				
N-3	R0220										58 004	32 799				
N-2	R0230										224 339	103 088				
N-1	R0240										372 531	279 864				
N	R0250										319 798					

Year end
(discounted
data)

C0360	
R0100	9 441
R0110	5 139
R0120	2 602
R0130	5 038
R0140	7 669
R0150	1 818
R0160	21 300
R0170	8 733
R0180	36 964
R0190	14 829
R0200	14 814
R0210	51 441
R0220	32 844
R0230	103 357
R0240	280 759
R0250	320 817
Total R0260	917 565

S.23.01.22 Groupe

Own funds

Basic own funds before deduction for participations in other financial sector

Ordinary share capital (gross of own shares)
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level
Share premium account related to ordinary share capital
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings
Subordinated mutual member accounts
Non-available subordinated mutual member accounts at group level
Surplus funds
Non-available surplus funds at group level
Preference shares
Non-available preference shares at group level
Share premium account related to preference shares
Non-available share premium account related to preference shares at group level
Reconciliation reserve
Subordinated liabilities
Non-available subordinated liabilities at group level
An amount equal to the value of net deferred tax assets
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)
Non-available minority interests at group level

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds

Deductions

Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used
Total of non-available own fund items

Total deductions

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	315 792	315 792			
R0020	0	0		0	
R0030	810 420	810 420			
R0040	0				
R0050	0				
R0060	0		0	0	0
R0070	0				
R0080	0				
R0090	0		0	0	0
R0100	0		0		
R0110	0		0	0	0
R0120	0		0	0	0
R0130	441 399	441 399			
R0140	422 324		0	422 324	0
R0150	0		0	0	0
R0160	29 604				29 604
R0170	0				0
R0180	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0
R0200	2 535	2 535	0		
R0210	1 904	1 904	0	0	0
R0220	0				
R0230	194 371	194 371			
R0240	0				
R0250	0				
R0260	0				
R0270	27 436	27 436	0	0	0
R0280	221 807	221 807	0	0	0

Total basic own funds after deductions**Ancillary own funds**

Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand
 Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand
 Unpaid and uncalled preference shares callable on demand
 Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC
 Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC
 Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC
 Supplementary members calls - other than under **first subparagraph** of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC
 Non available ancillary own funds at group level
 Other ancillary own funds

Total ancillary own funds**Own funds of other financial sectors**

Credit Institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund manager, financial institutions
 Institutions for occupational retirement provision
 Non regulated entities carrying out financial activities
 Total own funds of other financial sectors

Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1

Own funds aggregated when using the D&A and combination of method
 Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT
 Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)
 Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR
 Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)
 Total-eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR

Minimum consolidated Group SCR**Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR**

Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)

Group SCR

Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0290	1 800 266	1 348 338	0	422 324	29 604
R0300	0				
R0310	0				
R0320	0				
R0350	0				
R0340	0				
R0360	0				
R0370	0				
R0380	0				
R0390	0				
R0400	0			0	0
R0410	20 391	20 391			
R0420					
R0430	173 980	173 980			
R0440	194 371	194 371			
R0450	0				
R0460	0				
R0520	1 800 266	1 348 338	0	422 324	29 604
R0530	1 800 266	1 348 338	0	422 324	
R0560	1 800 266	1 348 338	0	422 324	29 604
R0570	1 415 038	1 348 338	0	66 700	
R0610	333 498				
R0650	4,24				
R0660	1 994 637	1 542 709	0	422 324	29 604
R0680	1 333 991				
R0690	1,50				

Reconciliation reserve

Excess of assets over liabilities

Own shares (held directly and indirectly)

Foreseeable dividends, distributions and charges

Other basic own fund items

Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds

Other non available own funds

Reconciliation reserve**Expected profits**

Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business

Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business

Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)**C0060**

R0700	1 620 191	
R0710	0	
R0720	20 442	
R0730	1 158 351	
R0740	0	
R0750	0	
R0760	441 399	
R0770		
R0780		
R0790	0	

S.23.01.01 Solo

Own funds

Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35

Ordinary share capital (gross of own shares)
 Share premium account related to ordinary share capital
 Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings
 Subordinated mutual member accounts
 Surplus funds
 Preference shares
 Share premium account related to preference shares
 Reconciliation reserve
 Subordinated liabilities
 An amount equal to the value of net deferred tax assets
 Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds

Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds

Deductions

Deductions for participations in financial and credit institutions

Total basic own funds after deductions

Ancillary own funds

Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand
 Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand
 Unpaid and uncalled preference shares callable on demand
 A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand
 Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC
 Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC
 Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC
 Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC
 Other ancillary own funds

	Total	Tier 1 -	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	137 052	137 052			
R0030	627 437	627 437			
R0040					
R0050	0				
R0070	0				
R0090	0		0	0	0
R0110	0		0	0	0
R0130	804 261	804 261			
R0140	348 973		0	348 973	0
R0160	0				
R0180	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
R0220	0	0	0	0	0
R0230					
R0290	1 917 724	1 568 751	0	348 973	0
R0300	0				
R0310	0				
R0320	0				
R0330	0				
R0340	0				
R0350	0				
R0360	0				
R0370	0				
R0390	0				

Total ancillary own funds**Available and eligible own funds**

Total available own funds to meet the SCR

Total available own funds to meet the MCR

Total eligible own funds to meet the SCR

Total eligible own funds to meet the MCR

SCR**MCR****Ratio of Eligible own funds to SCR****Ratio of Eligible own funds to MCR**

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400	0			0	0
R0500	1 917 724	1 568 751	0	348 973	0
R0510	1 917 724	1 568 751	0	348 973	
R0540	1 917 724	1 568 751	0	348 973	
R0550	1 606 344	1 568 751	0	37 594	
R0580	751 876				
R0600	187 969				
R0620	2,55				
R0640	8,55				

Reconciliation reserve

Excess of assets over liabilities

Own shares (held directly and indirectly)

Foreseeable dividends, distributions and charges

Other basic own fund items

Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds

Reconciliation reserve**Expected profits**

Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business

Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business

Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)

	C0060	
R0700	1 596 188	
R0710	0	
R0720	27 438	
R0730	764 490	
R0740	0	
R0760	804 261	
R0770		
R0780		
R0790	0	

S.25.01.22 Groupe

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula

	Gross solvency capital requirement	USP		Simplifications
		C0110	C0080	
Market risk	R0010	243 881		
Counterparty default risk	R0020	140 502		
Life underwriting risk	R0030	0		
Health underwriting risk	R0040	0		
Non-life underwriting risk	R0050	987 905		
Diversification	R0060	-218 349		
Intangible asset risk	R0070	0		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	1 153 940		
Calculation of Solvency Capital Requirement				
Operational risk	R0130	33 811		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-48 131		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	1 139 620		
Capital add-ons already set	R0210	0		
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	1 333 991		
Other information on SCR				
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds (other than those related to business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC (transitional))	R0420	0		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0		
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	333 498		
Information on other entities				
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	194 371		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	20 391		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	0		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	173 980		
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	0		
Capital requirement for residual undertakings	R0550	0		
Overall SCR				
SCR for undertakings included via D and A	R0560	0		
Solvency capital requirement	R0570	1 333 991		

S.25.01.21 Solo

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

	Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
	C0110	C0080	C0090
Market risk	R0010 299 692		
Counterparty default risk	R0020 172 118		
Life underwriting risk	R0030 0		
Health underwriting risk	R0040 0		
Non-life underwriting risk	R0050 643 499		
Diversification	R0060 -239 806		
Intangible asset risk	R0070 0		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100 875 503		
	0		
	C0100		
Calculation of Solvency Capital Requirement			
Operational risk	R0130 30 802		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140 0		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150 -154 428		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160 0		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200 751 876		
Capital add-on already set	R0210 0		
Solvency capital requirement	R0220 751 876		
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0420		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		

S.28.01.01 Solo

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010
MCR _{NL} Result	R0010	164 943

Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions

Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months

	C0020	C0030
Medical expenses and proportional reinsurance	R0020	
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	616 158
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	
Assistance and proportional reinsurance	R0120	
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	
Non-proportional health reinsurance	R0140	
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	
Non-proportional property reinsurance	R0170	

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCR _L Result	R0200	

Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions

Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk

	C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250	

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	164 943
SCR	R0310	751 876
MCR cap	R0320	338 344
MCR floor	R0330	187 969
Combined MCR	R0340	187 969
Absolute floor of the MCR	R0350	2 200

Minimum Capital Requirement

	R0400	187 969
--	-------	---------

S.32.01.21 Groupe
Undertakings in the scope of the group

Country	Identification code of the undertaking	Type of code of the ID of the	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation	
								% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
AT	LEI/529900CW8R9ZEJNPH06	LEI	Coface Services Austria	Non-life insurer	Private Limited Company	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
AT	LEI/529900OUBJGH5QC4B66	LEI	Coface Central Europe Holding	Non-life insurer	AG	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	74,99%	100,00%	74,99%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
BE	LEI/549300AE9J7SZR49FT70	LEI	Coface Belgium Services Holding (ex-RBB)	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
BR	LEI/529900R49CJGOAHFN339	LEI	Coface Do brasil Seguros de Credito	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
BR	LEI/5493004XE03BLC4SKV95	LEI	Seguradora Brasileira C.E (SBCE)	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	75,82%	100,00%	75,82%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
CH	LEI/549300L2E9PESIFA5849	LEI	Coface RE SA	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
CL	LEI/5493007N150J79H7D539	LEI	Coface Chile S.A. (Insurance)	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
DE	LEI/529900FGY4C43UE96	LEI	Coface Finanz (ex-AKCF)	Non-life insurer	GmbH	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity method
DE	LEI/5299006D8U9HJM9FY889	LEI	Coface Debitoren (ex-ADGC)	Non-life insurer	GmbH	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
DE	LEI/529900HMTUQF2EKYEN39	LEI	cofacering.de GmbH	Non-life insurer	GmbH	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
DE	LEI/529900UYKF95GQF4OK48	LEI	Cofacering-Holding GmbH	Non-life insurer	GmbH	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
DE	SC/DE9	SC	FCT VEGA	Non-life insurer	FCT	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity method
FR	LEI/9695007AC8Q2X70BL23	LEI	Coface Europe (ex-Coface SA)	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
FR	LEI/96950016JCXOCK0NW24	LEI	Fimipar	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity method
FR	LEI/96950025N07LTYFYSN57	LEI	COFACE SA	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
FR	LEI/969500AL2AEN67V3U95	LEI	Cofacredit	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	36,00%	36,00%	36,00%		Significant	36,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Adjusted equity method
FR	LEI/969500IBHXHF6T3PBH48	LEI	Cogeri	Non-life insurer	SAS	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation
FR	LEI/9695000CSKX9HH4M509	LEI	Cofinpar	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudentiel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision		Method 1: Full consolidation

IL	LEI/213800W324V1DP573Y92	LEI	Business Data Information	Non-life insurer	Limited Company	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
IL	LEI/213800VWFV3PDA4NBK42	LEI	Coface Holding Israël	Non-life insurer	Private limited company (Ltd.)	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
IT	LEI/815600C3B3BA64DC7A18	LEI	Coface Italia	Non-life insurer	Società a responsabilità limitata	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
MX	LEI/549300U436DAQWABG42	LEI	Coface Holding America Latina S.A	Non-life insurer	SA de CV	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
MX	LEI/549300VKN5G5S15115	LEI	Coface Seguro de Credito Mexico	Non-life insurer	SA de CV	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
NL	LEI/724500ONKFNDE2R8KA16	LEI	Coface Nederland Services B.V.	Non-life insurer	Dutch B.V.	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
PL	LEI/259400PH0142SLBJFF94	LEI	Coface Poland CMS	Non-life insurer	Sp z o.o.	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	74,99%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
PL	LEI/259400ZFRKNWZW6V1196	LEI	Coface Poland Factoring	Non-life insurer	LLC	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Adjusted equity method
RO	LEI/315700PF7WLOIKBF9N10	LEI	Coface Romania CMS	Non-life insurer	SRL	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	74,99%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
RU	LEI/253400TQLPRQT3MR535	LEI	Coface RUS Insurance Company	Non-life insurer	Closed Joint-Stock Company	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
TR	LEI/789000TSX8QMK0QATY75	LEI	Coface Sigorta	Non-life insurer	SA	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
GB	LEI/213800LK258158TRL18	LEI	Coface UK Services Ltd	Non-life insurer	Limited Company	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
GB	LEI/213800HKUQBHEN7LHG17	LEI	Coface UK Holdings Limited	Non-life insurer	Limited Company	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
US	LEI/549300HBAICZQX96YF53	LEI	Coface North America Insurance Company	Non-life insurer	Corporation	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
US	LEI/549300AH1830FZ5MTX33	LEI	Coface Services North America, Inc.	Non-life insurer	Corporation	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
US	LEI/549300857WCY2W4VIX93	LEI	Coface North America, Inc. (MGL)	Non-life insurer	Corporation	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
US	LEI/549300AP6VMDH674E38	LEI	Coface North America Holding Company	Non-life insurer	Corporation	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
ZA	LEI/529900ZEEQB7K8U8A23	LEI	Coface South Africa	Non-life insurer	Limited Company	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation
ZA	LEI/529900VLW25U8Q4MI292	LEI	Coface South Africa Services (ex-CUAL)	Non-life insurer	Private Company (LTD)	Non-mutual	Autorite de controle prudenciel et de resolution (ACPR)	100,00%	100,00%	100,00%		Dominant	100,00%	Included into scope of group supervision	Method 1: Full consolidation

F.3 Table de correspondance des références du règlement délégué et document de référence

Plan ACPR	Chapitre Document de Référence 2016 COFACE SA	Règlement délégué Solo Référence	Règlement délégué Groupe Référence
Synthèse		Article 292	
A. Activité et résultats		Article 293	Article 359 - a Article 354
A.1 Activité	1.5 1.6 7.1 --> 7.4 7.3.1 8.3	Article 293 - 1	
A.2 Résultats de souscription	3 4	Article 293 - 2	
A.3 Résultats des investissements	2 3.4 3.5.1 3.5.2 3.5.3	Article 293 - 3	
A.4. Autres produits et dépenses importants	Note 9 Note 30	Article 293 - 4	
B. Système de gouvernance		Article 294	Article 359 - b
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	1.7 2.2 7.5	Article 294 - 1	
B.2 Compétence et honorabilité	2.1.1.4	Article 294 - 2	
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	2.4.2	Article 294 - 3 Article 294 - 4	
B.4 Système de contrôle interne	2.4.2.3	Article 294 - 5	
B.5 Fonction d'audit interne	2.4.2.2.3	Article 294 - 6	
B.6 Fonction actuarielle	2.4.2.2.4	Article 294 - 7	
B.7 Sous-traitance	6.4.3	Article 294 - 8	
C. Profil de risque		Article 295	Article 359 - c
C.1 Risque de souscription	5.1.3.1	Article 295 - 2 > 6	
C.2 Risque de marché	2.4.2.2.1.3	Article 295 - 2 > 6	
C.3 Risque de crédit	2.4.2.2.1.2	Article 295 - 2 > 6	
C.4 Risque de liquidité	2.4.2.2.3.3	Article 295 - 2 > 6	
C.5 Risque opérationnel	2.4.2.2.1.4	Article 295 - 2 > 6	
C.6 Sensibilité au risque	2.4.2.2.3.3	Article 295 - 7	
C.7 Autres risques importants	5 2.4.2.2.1.1 5.1.1.3	Article 295 - 7	
D. Valorisation à des fins de solvabilité		Article 296	Article 359 - d
D.1 Actifs	Note 4 --> Note 11	Article 296 - 1	
D.2 Provisions techniques	Note 19	Article 296 - 2	
D.3 Autres passifs	Note 23	Article 296 - 3	
E. Gestion du capital		Article 297	Article 359 - e
E.1 Fonds propres	3.5.2	Article 297 - 1	
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	3.5.2	Article 297 - 2	

